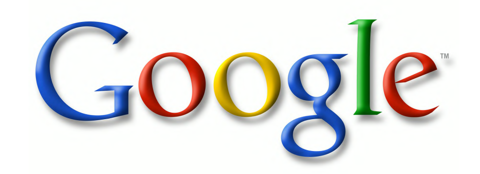
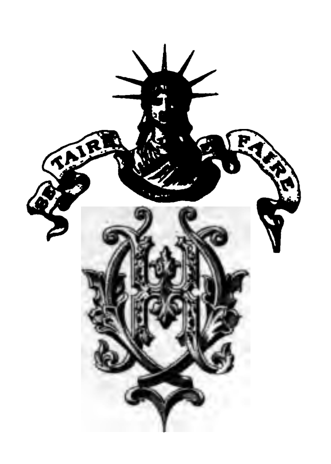





BE TAIRE
FAIRE

NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE.

NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE,

ENRICHIE de Cartes & d'Observations Astronomiques & Géographiques,

DE Remarques sur les Usages locaux, les Mœurs, la Religion & la nature du Commerce général de cette Partie du Monde;

AVEC la Description des productions, & la position des Fleuves & Rivieres qui servent à la Navigation & au Commerce de l'Afrique; leurs sondes, leurs distances respectives & les routes qu'il faut tenir pour y naviguer; les chemins nouveaux & directs pour les Mines d'or & pour l'intérieur de l'Afrique; la Description des Forêts qui produisent la Gomme; les moyens de rendre l'Afrique une portion précieuse à l'Etat & à la Religion; enfin une Dissertatiom Physique & Historique sur l'origine des Négres, & la cause de leur couleur, avec l'exposition & la réfutation des systêmes anciens & modernes sur cette matiere.

Par M. l'Abbé DEMANET,

Ci-devant Curé & Aumônier pour le Roi en Afrique.

TOME PREMIER.



A PARIS.

Chez { La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.
LACOMBE, Libraire, Quai de Conti. }

M. DCC. LXVII.

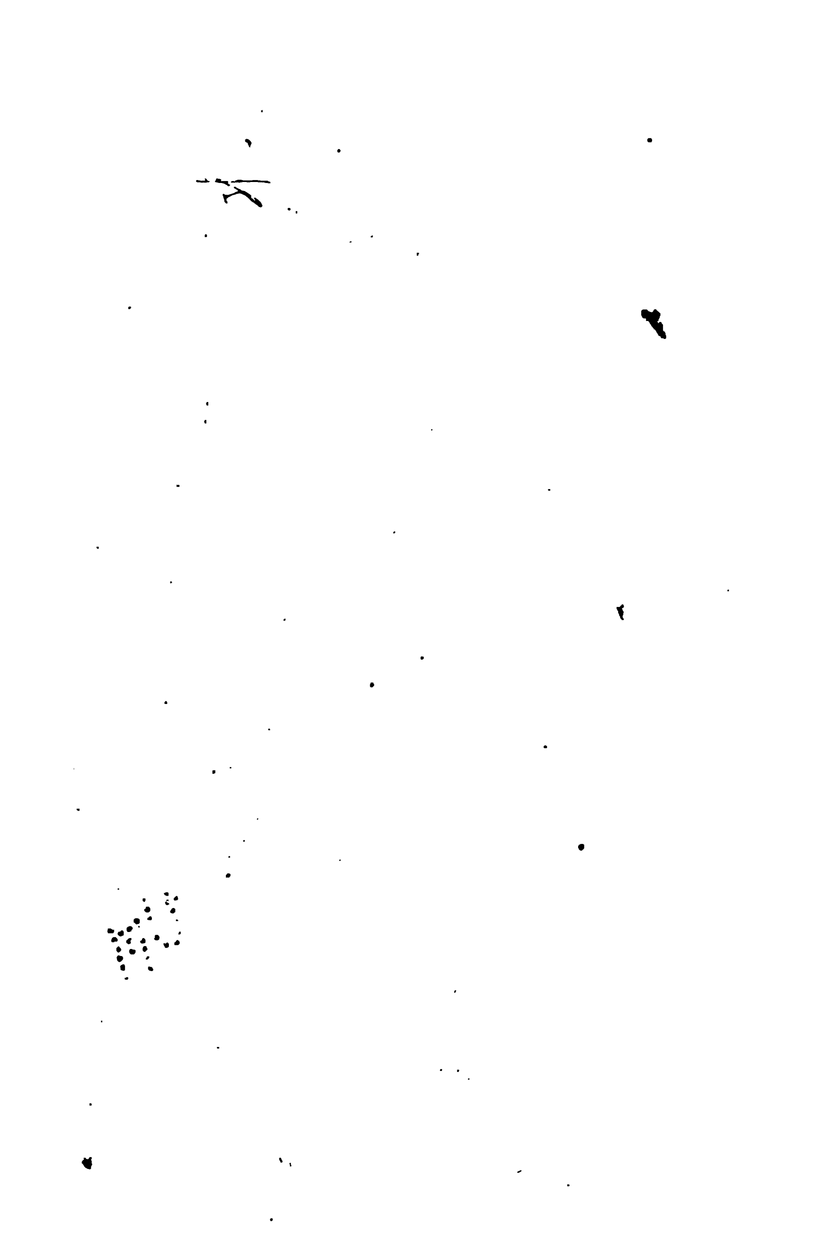


TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans cette Histoire.

PREMIERE PARTIE.

TABLE



PRÉFACE



NOUVELLE HISTOIRE DE L'AFRIQUE FRANÇOISE.

CHAPITRE I.

Description générale de l'Afrique.

L'Afrique, jadis si florissante & si fameuse dans l'Histoire sacrée & profane, ne nous montre plus aujourd'hui que de tristes lambeaux de son ancienne splendeur. L'erreur & le mensonge y ont établi leur empire, & les infortu-

nés habitans d'une très-grande partie se voyent engagés à la suite d'un faux Prophête & d'un impie. Leurs campagnes désertes & incultes sont la demeure des bêtes féroces. Les Villes, les Bourgs, les Villages ont disparu avec leurs malheureux habitans : & ce qui reste après un si triste changement est presqu'inconnu au reste de l'univers. On n'y voit plus ni palais, ni maisons, ni habitations superbes ; il n'en reste même aucun vestige. Il n'y a plus que des Villages dont les habitations sont composées de joncs & de pailles ; celles des Rois n'ont rien qui les distingue de celles de leurs sujets. Ils n'ont d'autres vêtemens que ceux que la nature leur fournit, si on excepte une petite ceinture de toile de coton, qui forme tout leur ajustement. Le reste du corps est nud. Rien ne peut les étonner, parce qu'ils n'ont rien à perdre. Leur nourriture est le ris & le mil, le poisson & le gibier, qui y sont très-communs. Nés serfs, leur Roi est le maître de

leur vie & de leur mort, un ſeul mot décide leur ſort. Les condamne-t-il à la mort, on les tue ſur le champ; point de formalités de procès, le Roi ſeul décide ſur le rapport qu'on lui fait. S'ils n'ont pas mérité la mort, on les vend comme des chevaux en foire. Au milieu des tréſors immenſes que la terre leur offre de toutes parts par ſes mines d'or & par ſes autres productions, ils n'en ſont aucunement frappés. Dans l'indigence de tout, ils ne ſe ſoucient de rien. L'oiſiveté, la danſe, les divertiſſemens font toutes leurs délices. Ils n'ont ni meubles, ni effets, leurs armes compoſent tout leur ameublement, & malgré une ſi profonde miſére, ils ſont fidèles & attachés à leurs Rois.

Les Géographes donnent à l'Afrique la figure d'une pyramide irréguliére, dont la baſe, qui regarde le nord, eſt baignée pat la méditerranée; une partie du côté oriental par la mer rouge, & tout le reſte par l'océan méridional

& occidental. Sa latitude des deux côtés de l'équateur contient 70 degrés & demi. On la prend depuis le Cap de Bonne, qu'on appelle vulgairement le Cap Bon sur la méditerranée, qui est par les 35 degrés de latitude septentrionale, jusqu'à celui de Bonne Espérance sur l'océan, qui est par les 35 degrés & demi de latitude méridionale: ce qui lui donne 1410 lieues de longueur du nord au sud, en comptant 20 lieues au degré. Sa longitude depuis le Cap Verd sur l'océan occidental, jusqu'à celui de Guardafuy, à l'embouchure de la mer rouge, contient 75 degrés, qui font 1500 lieues d'étendue de l'occident à l'orient. D'où l'on voit que l'équateur partage l'Afrique en deux parties à peu près égales, mais dont la partie septentrionale est incomparablement plus grande que la méridionale. C'est une presqu'isle qui ne tient à la terre ferme de l'Asie que par une langue de terre de 20 lieues de

longueur, que l'on appelle l'Isthme de Suez, à cause d'une ville de ce nom qui en est voisine.

L'équateur qui coupe l'Afrique presque par le milieu, passe entre l'isle Saint Thomas & le Cap de Lopez, ou entre les Antropophages & le Royaume de Macoco, & l'Empire de Monoemugi, & la divise en méridionale & septentrionale. La septentrionale comprend sept régions, & la méridionale trois. Les sept régions de la septentrionale sont la Barbarie, la Nigritie, la Guinée, l'Egypte, la Nubie, l'Abissinie & la côte d'Ajan.

Division de l'Afrique septentrionale.

La Barbarie occupe presque toutes les côtes de la méditerranée; les montagnes qu'on appelle le Mont-Atlas, la divisent en Barbarie propre, & Saara ou le grand Désert. La premiere comprend quatre Etats considérables; sçavoir, l'Empire des Schérifs, & les Etats d'Alger, Tunis & Tripoli.

La Barbarie.

L'Empire des Schérifs est composé

de trois Royaumes, qui ſont ceux de Maroc, de Fez & de Tafilet; ce dernier eſt au-delà du Mont Atlas, dans l'entrée du grand Déſert. Les deux Villes les plus conſidérables ſont Maroc, réſidence ordinaire du Schérif, & Fez ancienne & jadis très-belle ville. C'eſt ſur les côtes du Royaume de Fez qu'eſt la ville de Salé, dont les habitans ſont les plus dangereux Corſaires, ennemis mortels de tous les Chrétiens, qui, pour la ſûreté de leur navigation & de leur commerce, devroient réunir une partie de leurs forces pour détruire ces monſtres marins, ou du moins pour ſe mettre à l'abri de leurs inſultes.

Etats d'Alger, Tunis & Tripoli.

Les trois Etats d'Alger, Tunis & Tripoli prennent leurs noms de leurs villes Capitales, qui toutes les trois ſont ſituées au bord de la mer, & qui ne ſont habitées que par des Corſaires qui courent la méditerranée, & déſolent les côtes d'Eſpagne & d'Italie. La France, juſtement irritée de leurs pirateries, les en

a sévérement punis, & les a forcés à respecter ses côtes & ses vaisseaux. Ces trois Etats ont la même forme de gouvernement. Ils ont le Dey, le Bey, & un Divan ou Conseil composé des principaux Corsaires & Négocians. Les peuples de cette contrée forment quatre différentes classes. La premiere sont les originaires ou les plus anciens habitans qu'on distingue sous le nom de Berberes. La seconde est composée de Maures qui s'y sont réfugiés avec les Sarrasins, & font la classe la plus considérable. La troisiéme est celle des déserteurs proscrits d'Espagne, & d'un grand nombre de vagabonds qui sont les pirates les plus déterminés & les plus à craindre. La quatriéme enfin est composée des Turcs qui y ont été introduits par le fameux Corsaire Barberousse, & d'autres Turcs, qui dans la suite s'y sont retirés; en sorte que ce sont trois Etats composés originairement de vaga-

bonds, de gens ſans aveu, & de proſcrits de tous les pays.

Saara. La partie ſituée au-delà du mont Atlas qu'on nomme Saara eſt une eſpéce de grande mer de ſables brûlants, où ſe ſont rétirés les Berberes, ainſi que différentes tribus des Maures, qui courent ces déſerts & ſe campent où ils rencontrent quelques pâturages pour leurs beſtiaux. Ce qui fait qu'ils ne ſéjournent pas long-tems en un endroit.

La Nigritie. La Nigritie, qui eſt le propre pays des vrais Noirs, eſt ſituée au milieu des terres le long du Niger que les Européens ont appellé Sénégal depuis deux ſiécles, parce qu'étant arrivés à l'embouchure de cette riviere, & ne la connoiſſant pas, ils en demanderent le nom à des Pêcheurs qu'ils y rencontrerent; celui à qui ils firent la queſtion crut qu'ils lui demandoient ſon nom, & leur répondit *Sénéga*, que ces Européens prirent

pour le nom de la riviere. De ce nom s'eſt formé dans la ſuite celui de Sénégal, que l'on donne encore aujourd'hui à cette riviere. Au contraire, les Maures qui fréquentent pluſieurs endroits de la côte ſeptentrionale, l'appellent en leur langue *Hued-Nigar*, qui ſignifie riviere noire, ou *fluvius niger*.

La Guinée.

La Nigritie & la Guinée renferment les Poſſeſſions Françoiſes en Afrique. Cette derniere eſt le long de la mer Atlantique, depuis l'embouchure du Sénégal juſqu'au Cap Lopez; c'eſt pourquoi je dois renvoyer leurs deſcriptions au Chapitre qui concerne l'Afrique Françoiſe.

L'Egypte.

L'Egypte, cette Région ſi fameuſe dans les Hiſtoires, qui a autrefois illuſtré l'Afrique par l'ancienneté & la puiſſance de ſa Monarchie, la bonté & la douceur de ſon Gouvernement, la profonde ſcience de ſes habitans, & l'auſtérité de ſes Solitaires, ne nous montre plus rien de ſon ancienne ſplendeur.

Ses vastes débris sont sous la puissance des Turcs ; & ses infortunés habitans, plongés dans l'erreur & dans l'ignorance, sont presqu'inconnus au reste de l'univers. Telles sont les suites fatales d'une Religion qui n'a pour principe que la corruption des mœurs & l'ignorance. L'Egypte est traversée du sud au nord par le Nil, dont le débordement périodique porte l'abondance dans cette Région, qui étoit autrefois le grenier de l'Europe. Sa Capitale est le Grand Caire près du Nil, bâti sur les ruines des anciennes & fameuses villes de Memphis & de Babylone. Ses autres villes renommées sont Alexandrie & Damiette, fameux port de mer sur la méditerranée. Le Mahométisme est la Religion dominante de ce pays. Les Chrétiens qui y habitent s'appellent Cophtes. Enfin elle est aussi déserte à présent que jadis elle fut peuplée.

La Nubie. La Nubie, qui est située au sud de l'Egypte, au delà des cataractes du Nil,

a été souvent confondue avec l'Ethiopie. Elle est à présent divisée en deux Royaumes, dont les Villes Capitales sont au bord du Nil. Sennar en est une, & Dongala l'autre. La Religion Chrétienne fut florissante dans la Nubie pendant une longue suite de siécles, mais insensiblement & surtout dans le quinziéme, elle y a fait de grandes pertes par le Mahométisme qui s'y est établi.

L'Abissinie fut autrefois connue sous le nom général d'Ethiopie, dont elle occupe aujourd'hui la principale partie. Cette Région est vaste, les habitans en sont grands, forts, robustes, ingénieux & très-policés. Ils sont Chrétiens, mais en grand nombre schismatiques, & vivent pêle-mêle avec un nombre prodigieux de Moines fainéans, que l'abondance du pays fait subsister. Leur Prince est absolument despotique. Ils ont peu de Villes, leurs habitations & leurs Monastères sont répandus sur les montagnes & dans les collines où tout L'Abissinie.

abonde. C'eſt cette abondance étonnante qui les nourrit dans l'oiſiveté & dans l'indolence. Leurs Provinces méridionales ſont ſouvent ravagées par les Galles, peuple antropophage, & ennemi cruel des Abiſſins & de leur Religion, auxquels ils ont déclaré une guerre perpétuelle ; ils exercent ſur eux toute la cruauté dont ils ſont capables.

Les côtes d'Ajan.

Les côtes d'Ajan ſont cette Région, qui forme l'angle oriental de l'Afrique à l'entrée de la mer rouge. Elles ont différens Etats, dont le plus conſidérable eſt le Royaume d'Adel, dont le gouvernement eſt Mahométan, & n'admet aucune autre Religion dans ſes Etats. Telles ſont en général les parties de l'Afrique ſeptentrionale. Paſſons à la méridionale, & aux Iſles d'Afrique.

Diviſion de l'Afrique méridionale.

La partie méridionale de l'Afrique ne fut connue des Anciens que ſous le nom de la baſſe Ethiopie, mais qu'on diviſe à préſent en trois grandes Régions ; ſçavoir, le Congo, les côtes de

Zanguebar & la Cafrerie, tant pour ce qu'elles contiennent en terres fermes qu'en côtes.

Le Congo eſt un Empire aſſez puiſſant & un peu policé. Il eſt ſitué le long des côtes orientales de l'Afrique; c'eſt-à dire depuis le Cap. Lopez juſqu'au Cap Négre. On peut le diviſer en quatre Royaumes principaux qui relevent ou ont relevé de l'Empereur de Congo. Ce ſont les Royaumes de Loango, ſitué au nord du Congo, le Congo propre, ceux d'Angola & de Bangueulle, dont le plus conſidérable de tous eſt celui de Congo, qui a un Empereur qui fait ſa réſidence ordinaire à San-Salvador. On doit aux Portugais la converſion de cet Empire à la Religion Chrétienne. Ils y ont un Evêque qui réſide à Saint-Thomas, qui eſt ſitué directement ſous la Ligne. Parmi le nombre des différens établiſſemens qu'ils ont formés dans cette partie d'Afrique, on en remarque deux principaux, Le Congo.

qui sont celui de Saint Paul de Loanda dans le Royaume d'Angola, & celui de Saint Philippe de Bangueulle; ces établissemens sont d'un grand rapport, par le grand commerce dont ces Régions sont susceptibles, & il faudroit une Histoire particuliére pour en faire tous les détails, ainsi que de toutes les branches de commerce.

Zanguebar. Le Zanguebar, Région située le long des côtes orientales de l'Afrique, renferme plusieurs petits Royaumes, où les Portugais ont différens établissemens, dont les plus considérables sont situés à Monzambique, à Monbaze, à Quiloa & à Sofala, desquels ils tirent une quantité prodigieuse d'or & d'ivoire. Si la Nation Portugaise étoit assez nombreuse pour envoyer du monde en suffisance pour faire valoir tout le Commerce qu'on pourroit faire dans ces établissemens, où les Habitans naturels sont pour la plûpart Chrétiens & par conséquent attachés aux Euro-

péens, elle en retireroit des revenus immenſes, puiſque le Pays eſt excellent & a des mines d'or qu'on n'exploite point.

La Cafrerie.

La Cafrerie, très-vaſte Région compriſe depuis la Nigritie dans les terres juſqu'au Cap de Bonne Eſpérance, eſt habitée par un très-grand nombre de peuples, dont la plûpart ſont barbares, cruels, antropophages, tels que ſont ceux des Etats de Macoco, de Gingiro & les Jagos. Les autres ſont moins ſauvages, tels que ſont ceux de Monœmugi & du Monomotapa, peuples puiſſans & riches par les mines d'or. Les Cafres qui habitent le long des côtes, tels que les Hottentots, ſont extrêmement pareſſeux, ſales, ſtupides, & articulent à peine quelques ſons de voix pour ſe faire entendre entr'eux. Aucun peuple ne les égale en pareſſe & en fainéantiſe. Il n'y a qu'une faim extrême & une ſoif exceſſive qui puiſſent les faire agir pour ſe procurer

leurs pressants besoins. Semblables aux bêtes féroces ils mangent la viande crue & toute saignante. La chair humaine ne leur est pas insipide, ils la mangent avec plaisir; ce qui fait qu'on ne peut guere commercer avec ces monstres. Les Hollandois ont un établissement considérable au Cap de Bonne Espérance, où le peuple est moins féroce que celui-ci. Telle est l'Afrique en général. Voyons maintenant quelles sont les Isles habitées, puisqu'elles ont plus de rapport à mon sujet.

CHAPITRE II.

Description des Isles habitées de l'Afrique.

LES Isles habitées de l'Afrique se divisent en deux parties, sçavoir celles qui sont dans le grand Océan, & celles qui sont dans la mer des Indes. Celles

qui sont dans le grand Océan sont les Isles Açores ou Tercères, qui sont situées entre les 38e & 40e degrés de latitude septentrionale, & entre le 348e & le 352e degrés de longitude. Elles ne sont éloignées que d'environ 300 lieues des côtes d'Espagne, & de 120 lieues de celles d'Afrique. Des Géographes en avoient voulu faire présent à l'Amérique qui en est prodigieusement éloignée; mais l'Afrique & l'Europe s'y sont opposées avec raison, & enfin elles sont restées à l'Afrique de plein droit.

Ces Isles sont au nombre de neuf, qui sont la Tercère, Saint Michel, Fayal, Sainte Marie, Saint George, la Gracieuse, le Pic, Flores & Corvo. Les Flamands se vantent de les avoir découvertes les premiers, & d'y avoir eu des établissemens; & pour conserver ce droit véritable ou prétendu, ils ne marquent ces Isles dans leurs cartes que sous le nom d'Isles Flamandes. Mais

Les neuf Isles Açores.

les Portugais ont un droit plus réel par la possession dont ils jouissent depuis 1449 qu'elles furent découvertes par Gonzalve Velho, pour le Roi de Portugal, qui y a fait passer des Colonies qui ont peuplé toutes ces différentes Isles, & qui y font un commerce assez considérable.

Ces Isles furent appellées Açores, à cause de la quantité prodigieuse d'éperviers qu'on y trouva lorsqu'on s'y établit, & du grand nombre d'oiseaux qu'on y voit encore aujourd'hui. Ces Isles sont gouvernées par des Officiers, qui n'ont que le titre de Major, si on excepte la Tercère qui a un Gouverneur en titre. On donne à cette Isle 7 lieues de diamètre, & 21 lieues de circonférence; elle est très fertile & bien peuplée, sa capitale est Angra, qui signifie Ance ou Port ouvert; elle est le siége d'un Evêque suffragant de Lisbonne; elle a 5 Paroisses, dont la principale est la Cathédrale qu'on ap-

Gouverne-ent des Isles ;ores.

pelle Saint Sauveur; quatre Couvents de Religieux, qui sont les Augustins, les Cordeliers, les Récolets & les Jésuites, & quatre Couvents de Filles. Enfin la jurisdiction de l'Evêque s'étend sur toutes les Isles, ainsi que le Tribunal de l'Inquisition.

J'observerai en passant que les Rois Dom Antoine, Philippe second, Roi d'Espagne & de Portugal, & Dom Jean 4e. ont donné la noblesse à plusieurs familles bourgeoises, riches & puissantes dans ce pays, pour les attacher davantage à leur service. Mais cette noblesse leur a fait négliger le commerce & la culture des terres, qu'elles ont regardés comme trop au-dessous de l'état où leur Prince les avoit élevées, ce qui fait qu'elles ont plus de noblesse que de biens. Elles ne se mésallient jamais; quand elles n'ont pas les moyens de marier leurs enfans selon leur naissance, elles les disposent autant qu'il est possible à embrasser l'état

Religieux, qui leur eſt d'une grande reſſource.

La Praya & S. Sébaſtien.

La Praya eſt un Bourg aſſez conſidérable à 4 lieues d'Angra. Il y a une Egliſe Paroiſſiale où l'on croit conſerver la Palme que l'on dit que Saint Jean l'Evangéliſte portoit à l'enterrement de la Sainte Vierge.

Saint Sébaſtien eſt un autre Village qui dépend toujours de l'Iſle, on prétend qu'elle renferme vingt mille Communians.

Rades d'Angra & de Praya.

On peut mouiller devant cette Iſle à deux endroits, ſçavoir devant Angra & devant Praya; ce ſont des rades aſſez expoſées, & où les navires trouvent peu de ſûreté depuis les mois d'Octobre juſqu'en Février. La Ville eſt bien bâtie, les rues droites. La chaleur du climat eſt un prétexte ſpécieux pour couvrir la pauvreté des habitans, qui ne leur permet pas de faire des dépenſes en meubles.

L'Iſle Tercère produit beaucoup de

bled & très peu de vin, elle est abondante en bœufs, en vaches, en moutons, en volailles, en gibiers, en poissons & en toutes sortes de fruits.

L'Isle de Fayal n'a qu'une Ville qui porte le même nom, trois Paroisses & quatre Couvents; on compte cinq mille Communians dans toute l'Isle qui est gouvernée par un Capitaine Major. Le Fort a un Commandant particulier avec une médiocre Garnison. Cette Isle ne produit point de vin, celui qu'on transporte aux autres parties du monde sous le nom de vin de Fayal, n'en vient point; il sort de l'Isle du Pic, qui n'est qu'à quatre lieues de Fayal, & où tous les habitans de ce dernier ont des maisons de campagne. Cette Isle qu'il ne faut pas confondre avec le Pic de Ténériffe, l'une des Canaries, n'a aucun endroit considérable; son terrein est sec & pierreux, & fort propre pour produire du bon vin. On donne à cette Isle 12 lieues

Isle de Fayal.

Isle du Pic.

de longueur de l'orient à l'occident ; sur une largeur bien moindre & fort inégale. Elle produit une quantité prodigieuse d'excellent vin.

Isle de Saint-George.

L'Isle de Saint George est entre celle de Fayal & la Gracieuse, elle abonde en vin & en bestiaux de toute espéce.

Isle de Saint-Michel.

Celle de Saint Michel est la plus à l'Est de toutes les Essores ou Açores, elle a 32 lieues de circonférence, & est éloignée de la Tercère de 28 lieues à l'Est Nord-Est. Le Bourg le plus considérable de l'Isle est Punta Delgada, qui a un petit Fort avec du canon, mais sans Garnison Royale ; il y a plusieurs Paroisses répandues dans l'Isle qui renferment 7 à 8 mille Communians. L'Isle est très fertile en vin, en bled & en lin.

Isle Gracieuse.

La Gracieuse est à 15 lieues de la Tercère au Nord. Elle n'a que 10 à 12 lieues de circonférence, son terrein est bon, gras, bien arrosé & bien peuplé. Son aspect est riant, c'est ce qui lui a

fait donner le nom de Gracieuse. L'air y est plus frais & plus sain que dans toutes les autres Isles. On en tire du vin, du bled, de l'orge, du mil, du lin, & des fruits en quantité.

Les Isles de Flores & de Corvo sont les plus à l'ouest de toutes les Açores, elles sont peu habitées ; malgré cela elles produisent ce qu'il faut de bled, de vin & de bestiaux pour la subsistance de leurs habitans, dont le commerce est en bois à brûler & en bois de charpente, & sur-tout en cèdres, qui y viennent d'une grosseur & d'une grandeur prodigieuse. Isles de Flores & de Corvo.

Les Vents contraires & dangereux aux ports du Fayal, sont le Nord-Est, l'Est, le Sud-Est, les deux derniers sont les plus dangereux. A la Tercère ou Terciere sont le Nord-Est, l'Est & le Sud-Est, ce dernier est le plus dangereux. A Saint Michel le Sud est très dangereux. Vents contraires.

Isles de Madére & de Porto-Santo.

Les Isles de Madère & de Porto-Santo qui sont au Nord des Canaries, sont situées au 32ᵉ degré de latitude septentrionale, & le 358ᵉ de longitude. L'Isle de Madére est la plus grande Isle du Septentrion de l'Afrique, elle est fort peuplée & bien cultivée, renferme beaucoup de Villages & de Paroisses, & plus de 25000 habitans ou personnes de Communion; elle abonde en vin d'une qualité fumeuse & exquise, dont elle fait un débit considérable dans toutes les autres parties du monde, parce que son vin ne s'altére pas du tout par la navigation, qui au contraire l'améliore & le rend plus traitable. Cette Isle avec celle de Porto-Santo, qui en est éloignée de 7 à 8 lieues, appartient au Roi de Portugal.

Isles de Canaries.

Les Isles de Canaries qui sont au nombre de sept, sçavoir l'Isle de Fer, où passe notre premier Méridien; l'Isle & Pic de Tenériffe où passe celui des Hollandois,

Hollandois, l'Isle de Palme, Gomére, la grande Canarie qui donne le nom aux autres Isles, Fortavanture & Lancelot, appartiennent aux Espagnols, & ont été découvertes par un Gentilhomme François, nommé Lancelot. Elles sont au 30ᵉ degré de latitude septentrionale, & au 360ᵉ degré de longitude. Elles abondent en vin d'une excellente qualité, & en tout ce qui est nécessaire à la vie.

Les Isles du Cap Verd, qui est la pointe la plus occidentale de l'Afrique, sont situées au 14ᵉ degré 42 minutes de latitude septentrionale, & au 3ᵉ de longitude, en commençant à la compter à l'Isle de Fer la plus occidentale des Canaries. Elles sont au nombre de dix; sçavoir, l'Isle Saint-Antoine, l'Isle Sainte Lucie, l'Isle de Sel, l'Isle Saint-Vincent, de Saint-Nicolas, de Bonne-Vue, l'Isle de Feu, de May, de Brava & de Saint-Jacques. La quantité d'arbres toujours verds, dont ce Cap & ses

Isles du Cap Verd.

Isles sont couvertes, lui a fait donner le nom de Cap Verd, pour le distinguer des autres Caps qui sont la plûpart secs, arides & dépouillés de toute verdure.

Les Portugais, suivant les traces des François, l'ont doublé pour la premiere fois en 1440. Ils se sont vantés de cette expédition comme d'une entreprise des plus hardies. Elle l'étoit effectivement pour des Navigateurs aussi peu expérimentés qu'ils l'étoient alors. Mais c'étoit un rien pour les Normands qui étoient établis aux côtes d'Afrique les plus reculées, près d'un siécle avant que les Portugais sçussent qu'il y avoit un Cap Verd. Ils sont néanmoins les possesseurs de ces Isles, ainsi que de celle de Saint-Thomas, & de quelques autres sans nom qui n'en sont point éloignées, & qui sont près de la Ligne. Il n'y a que l'Isle Sainte-Hélène qui appartient aux Anglois.

Isles d'Afrique dans la mer des Indes.

Les Isles d'Afrique dans la mer des

Indes sont Madagascar, qui est très-grande & habitée par plusieurs peuples différens, qui ont chacun en particulier leurs Rois, leurs Mœurs & leur Religion. Ils vivent néanmoins d'accord ensemble, & il est rare de les voir en guerre. L'Isle de Bourbon appartient en propre à Sa Majesté Très-Chrétienne. Les Isles de Comore ont un Roi particulier. Aucune Nation n'y a formé d'établissemens à cause qu'elles ne fournissent rien au Commerce. Les autres Isles ne sont point habitées.

CHAPITRE III.

Description de l'Afrique Françoise, accompagnée d'observations Astronomiques & Géographiques sur cette partie.

En vain les Espagnols & les Portugais se disputent la premiere découverte de cette partie du monde, puisque les

Les Normands ont fait les premiers la découverte de l'Afrique.

Normands, & sur-tout les Diépois, ont couru les côtes d'Afrique près d'un siécle avant que les Portugais songeassent à sortir de leur pays, & qu'il est prouvé que, vers le milieu du quatorziéme siécle, ils avoient des Etablissemens & un Commerce formé à Rufisque, qui est à trois lieues de Gorée, & qui s'étendoient jusqu'au-delà de la riviere de Serré-Lionne dès l'an 1364. Les Annales Normandes en font foi.

Les Normands n'avoient sans doute pas été d'un plein saut s'établir à cet endroit, sans avoir reconnu la côte & fait des alliances avec les Naturels du pays; cela est si vrai, que l'on sçait, à n'en pas douter, que les Diépois associérent à leur commerce sur les côtes d'Afrique en 1365 plusieurs Marchands de Rouen. En 1366 on vit des effets de cette société; elle équipa un nombre de vaisseaux, poussa son commerce le long des côtes, & établit des Comptoirs de distance en distance pour met-

tre ſes Commis & ſes marchandiſes en ſûreté. Après avoir augmenté ſes Etabliſſemens ſur le Niger, à Rufiſque & ſur la riviere de Gamby, elle en fit ſur celle de Serre-Lionne, & à la côte de Malaguette, dont l'un fut appellé le petit Paris, & le ſecond le petit Diépe, à cauſe des Villages conſidérables qui ſe formérent aux environs de ces Comptoirs bien fortifiés. Enfin elle bâtit le Fort de la Mine d'or ſur la côte de Guinée en 1382, de même que ceux d'Acora, de Cormentin & autres lieux, qui lui produiſirent des richeſſes immenſes qui auroient toujours augmenté à meſure qu'elle s'avançoit dans les côtes & dans l'intérieur du pays, ſans les guerres civiles qui ruinerent la Société en 1392. Le contre-coup de ce malheur tomba ſur le négoce d'Afrique, qui depuis ce moment fatal tomba auſſi peu-à-peu. La mort & la décadence de pluſieurs des Intéreſſés dans la Société; l'opulence des autres qui voulurent imiter

la Noblesse, y porterent le dernier coup, & ainsi périt ce fameux commerce de la Compagnie Normande, à qui il ne resta que l'établissement qu'elle avoit sur le Niger, qu'on a appellé dans la suite Sénégal, où elle conserva ses Commis jusqu'en 1664, tems auquel elle fut obligée de le vendre à celle qui se forma sous le titre de Compagnie des Indes occidentales par Edit du Roi du mois de Mars 1664, avec un privilége exclusif pour faire le commerce depuis le Cap-Blanc jusqu'à celui de Bonne Espérance.

Tout concouroit à l'avantage de cet établissement : l'attention spéciale du Ministère, la protection du Roi, le fournissement de tous les secours nécessaires, promettoient une fin qui devoit répandre l'abondance & des richesses immenses dans toute la France par le prodigieux commerce qu'on méditoit. Mais les Intéressés, ne mesurant pas assez leurs forces, embrasserent plus

qu'ils ne pouvoient faire ; ils voulurent qu'eux ſeuls fiſſent tout le commerce de la Nation : de ſorte que non content du commerce de l'Amérique déja trop ſuffiſant pour les occuper, ils demanderent & obtinrent privativement à tous autres de faire tout le commerce depuis la riviere des Amazones jusqu'à celle d'Orénoque, celui des Antilles, de la Nouvelle France, de l'Acadie, de la Baye de Hudſon & autres endroits. Pour qu'il ne manquât rien de propre à faire échouer leurs vaſtes projets, ils s'emparerent du commerce que la Compagnie de Normandie cultivoit avec ſoin ſur les côtes du Sénégal, & qu'elle fut obligée de céder à la Compagnie des Indes occidentales, par contrat paſſé à Paris le 28 Novembre 1664.

Pendant les huit premieres années, cette Compagnie, déja trop occupée ailleurs, laiſſa tellement tomber ſon commerce en Afrique, que S. M. T. C. l'obligea en 1672 de ſe défaire de tous

ce qu'elle avoit aux côtes d'Afrique ; afin d'éviter l'entier dépérissement du commerce que les François y avoient établi depuis près de trois siécles. En effet, le 8 Novembre 1673 la Compagnie des Indes occidentales vendit à des particuliers ce qu'elle possédoit aux côtes d'Afrique. Comme cette nouvelle Compagnie trouva que le commerce qu'elle faisoit au Sénégal & aux environs étoit gêné par les Comptoirs & les Forts que les Hollandois avoient à Arguin, proche le Cap-Blanc, & en l'Isle de Gorée, proche le Cap Verd, elle implora la protection de Sa Majesté, qui ordonna au Comte d'Estrées, Vice-Amiral, & depuis Maréchal de France, de se rendre maître du Fort de Gorée ; ce qu'il fit le premier Novembre 1677, & la Compagnie ayant fait de son côté un armement particulier sous la conduite du Sieur Ducasse, elle s'empara du Fort d'Arguin le 30 Août 1678. Ces deux Places étant restées au Roi par la

paix de Nimégue, Sa Majesté les céda à la Compagnie, qui pour lors fit des traités avantageux avec les Rois de la côte, par lesquels ces Princes lui cédérent la propriété de toute la côte de la terre ferme depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie; ce qui fait une étendue de plus de 50 lieues de côtes, sur six lieues de profondeur dans les terres. C'est en vertu de ce traité, & des justes conquêtes de Sa Majesté, que la France jouit du commerce exclusif de ces côtes, & qu'on a jusqu'à présent adjugé comme de bonne prise & sujets à confiscation tous les vaisseaux étrangers qui y ont été trouvés faisant le commerce.

L'Afrique Françoise, ou les Possessions Françoises depuis plusieurs siécles, ont eu pour bornes d'un côté le Cap Blanc qui est au 20e degré 30 minutes de latitude septentrionale, de l'autre la riviere de Serré-Lionne, dont l'embouchure est par les 7 degrés & demi Description de l'Afrique Françoise.

de même latitude. Telles furent les limites de son commerce aux côtes d'Afrique, ainsi qu'il fut reglé par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 6 Janvier 1685; ces limites renfermoient une étendue de 12 degrés de latitude qui, à 20 lieues pour chaque degré, valent 240 lieues en ligne directe. On en trouveroit bien davantage si on comprenoit les Caps, les Bayes, les ances & les contours de la côte.

La Nation Françoise, ou ses différentes Compagnies d'Afrique ont eu un grand nombre d'établissemens dans cette étendue de côte, dans les isles, dans les rivieres & dans l'intérieur du pays. Elles y ont constamment & librement exercé tout genre de commerce, même dans la plûpart des endroits, à l'exclusion de toutes les nations étrangéres; elles y ont établi des Forteresses, des Comptoirs pour la sûreté de leur commerce, & fait des acquisitions considérables le long de la côte, où la France commerce

ſur ſon propre terrein. Or comme cette étendue de côte eſt l'objet principal de cet ouvrage, & le plus intéreſſant à la Nation à cauſe de ſon commerce, j'ai cru devoir diviſer ſes parties principales, afin de ne point confondre les différens objets qui ont une relation & une connéxité avec chaque partie diſtinguée ou par un commerce particulier, ou par des établiſſemens & des rivieres qui les ſéparent les unes des autres, & qui exigent un grand détail pour en donner une connoiſſance parfaite, qui ſervira tant à la navigation ſur ces rivieres, qu'au commerce qu'on peut faire dans les lieux qui en ſont voiſins. Pour avoir un ordre exact & régulier dans cette deſcription de l'Afrique Françoiſe, je vais commencer par la partie occidentale qui eſt l'Iſſe d'Arguin & le Fort de Portendic, & je finirai par la partie orientale qu'on trouvera exactement diviſée dans les cartes jointes à ce volume.

SECTION PREMIERE.

Description de l'Isle d'Arguin, du Fort de Portendic, & de leur commerce respectif.

Description l'Isle d'Arguin.

L'ISLE d'Arguin qui donne le nom au golfe au fond duquel elle est située, est éloignée du Cap Blanc de 16 à 18 lieues. Elle est à 20 degrés 30 minutes de latitude septentrionale, & à 360 degrés de longitude. Elle n'a qu'une lieue & demie de longueur du nord au sud, & une lieue de large de l'est à l'ouest, & est éloignée d'une lieue du continent d'Afrique. Elle a du côté de l'ouest deux Isles qui ont presqu'une lieue de longueur sur un tiers de lieue de large. Elles sont nord & sud, stériles & sans bois, & ne sont éloignées d'Arguin que d'une portée de fusil.

L'Isle d'Arguin est accessible partout pour les chaloupes. Cependant la des-

cente la plus aisée est à la pointe du sud. Les bâtimens qui ne tirent que dix à douze pieds d'eau peuvent en approcher à la portée du fusil, & là on trouve un canal entre l'Isle & le continent, où une frégate de vingt canons peut naviger, faire ses bordées & aller mouiller sous le Fort, qui est situé sur une pointe de roc escarpé vers le nord-ouest; il a 400 toises de face, ses murs sont d'une maçonnerie de briques de quatre pieds d'épaisseur & de 35 de hauteur. Il y a deux tours qui sont unies par une courtine au milieu de laquelle est la porte, qui est défendue par un bon fossé, & par un petit ouvrage de maçonnerie qui a quatre embrasures en maniere de fer à cheval. Outre cela il y a quatorze embrasures sur la courtine qui dominent de tous les côtés du Fort. Tout le reste de l'enceinte est baigné par la mer, & est percé d'un nombre d'embrasures.

L'Isle d'Arguin ou le Golfe d'Arguin

s'étend jusqu'au Cap blanc, situé sur la côte Occidentale d'Afrique, qui est une pointe très difficile à reconnoître quand on vient du large; elle termine nord & sud une langue de terre assez longue, basse, toute nue, sans arbres, sans verdure & sans aucuns indices pour reconnoître son attérage. C'est la couleur blanche, aride & brûlée de cette pointe, qui lui a fait donner le nom de Cap Blanc. Le Cap Cirie, à l'embouchure de la riviere Saint Jean, borne cette Isle au sud. Ces deux Caps, c'est-à-dire, le Cap Blanc & le Cap Cirie, sont éloignés l'un de l'autre près de 40 lieues sud-est-nord-ouest, & laissent entr'eux une ouverture très-grande, si elle n'étoit pas fermée par un banc de 25 lieues de longueur & de trois lieues de large, sur lequel la mer est toujours grosse & agitée, & où les vaisseaux même médiocres ne peuvent pas passer. Heureusement qu'il y a une passe entre le Cap Blanc & la pointe du nord de

ce banc, qui a au moins quatre lieues de large, où on trouve 12 & 14 brasses d'eau de profondeur jusqu'à l'ance où il n'y a plus que six à sept brasses qui diminuent toujours à proportion qu'on s'avance vers la pointe de la saline, par le travers de laquelle on ne trouve que trois brasses d'eau. Entre le bout méridional du grand banc, & la pointe de l'ouest du banc de S. Jean, il y a une autre passe ou entrée d'environ une lieue de large, par laquelle les bâtimens médiocres peuvent entrer dans le golfe; mais on ne s'y expose point, à cause que le dedans du golfe est tout semé de bancs & de rochers. Ce golfe est rempli de toutes sortes de poissons, surtout de grosses Morues, dont plusieurs pesent jusqu'à 200 livres, & des tortues d'une grosseur prodigieuse.

Les Portugais découvrirent Arguin en 1444. Leur Roi Alphonse V y jetta les fondemens d'une Forteresse en 1445 qui ne fut achevée que sous le regne

Les Portugais découvrent Arguin.

de son successeur Jean II en 1482. Ils jouirent du Fort & du commerce des environs jusqu'à l'an 1638, que les Hollandois profitant de la foiblesse des Portugais, s'en emparerent sans coup férir. Dès que les Hollandois furent maîtres de cette place, ils la fortifierent réguliérement, & n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit leur en assurer la possession. Ils augmenterent considérablement le commerce ; mais les Anglois en 1665 les en chasserent, & se rendirent maîtres du Fort. Ils négligerent de réparer les bréches & de combler leurs tranchées. Les Hollandois profiterent de cette négligence, & vinrent l'année suivante obliger les Anglois à capituler & à leur remettre la place, qu'ils mirent bien vîte en état d'une vigoureuse défense, & firent des traités avec les Chefs des Maures qui fréquentoient les côtes voisines de l'Isle, & n'épargnerent rien pour se rendre maîtres de tout le commerce du pays, surtout de celui de

Les Hollandois prennent Arguin.

Les Anglois les en chassent.

la gomme, qu'ils poussérent à un prix excessif, afin de ruiner entiérement le commerce de la Compagnie Françoise du Sénégal. Ces raisons obligerent la France d'assiéger & de se rendre maîtresse de ce Fort, comme elle fit en effet l'an 1678. La paix de Nimégue fut conclue la même année, & elle laissa à la France la propriété de ce Fort & de toutes ses dépendances dont elle a joui paisiblement.

Les Hollandois sentirent bientôt combien la perte d'Arguin leur étoit préjudiciable par la cessation de leur commerce dans cette partie, & ne pouvant s'y rétablir en leur nom sans faire une infraction manifeste au traité de Nimégue, ils eurent recours à l'artifice, & vinrent sous la banniere & la protection de l'Electeur de Brandebourg, aujourd'hui Roi de Prusse, qui n'y avoit ni raisons, ni droit, ni action, pour tâcher d'y établir un Comptoir du consentement des Maures dont ils avoient gagné les Chefs à force de présens. La

au bord de la mer, & ſitué dans un enfoncement marécageux environné de toutes parts d'un rideau qui lui dérobe le grand air & la vue au large par ſa trop grande proximité. A 200 toiſes à l'Eſt de ce Fort, il y a un autre village de Maures, qui, avec celui qui eſt ſur le bord de la mer, peut contenir 500 perſonnes. L'un & l'autre ne ſont compoſés que de mauvaiſes cabanes couvertes de branches d'arbres, d'herbes & de terre, dont les entrées ſont ſi baſſes qu'on ne peut s'y fourrer qu'en ſe traînant preſque ſur le ventre. Ce Fort a toujours été d'un grand avantage aux François, tant par rapport au grand commerce de la gomme qui s'y fait, que parce qu'il met la France dans le cas de donner la loi, au lieu de la recevoir des Maures & des autres Nations.

Portendic eſt une baye ſituée à-peu-près à moitié chemin d'Arguin au Sénégal, ſon milieu eſt au 18e degré 6 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle

eſt couverte de deux grands bancs de ſable mêlés de quelques briſans qui tiennent à la terre ferme, ſur leſquels on ne trouve que deux ou trois braſſes d'eau.

Les pointes ou extrémités de ces deux bancs laiſſent entr'elles un canal de 80 toiſes de largeur, dans lequel on trouve ſix braſſes d'eau en rangeant le banc du nord, & ſept braſſes & demie en rangeant le banc du ſud à quelque diſtance. Cette paſſe eſt preſqu'au milieu de la baye, dans laquelle on trouve partout depuis quatre juſqu'à ſix braſſes de profondeur, dont le fonds eſt excellent, mais inégal, & ſur lequel il n'eſt pas poſſible de demeurer la plus grande partie de l'année, à cauſe de la groſſe mer qui y domine. Outre cet inconvénient, qui eſt conſidérable, on a beaucoup de peine à trouver la paſſe, lorſqu'en venant de l'oueſt on s'eſt écarté tant ſoit peu de ſa véritable latitude. Mais quand on vient du ſud, la reconnoiſſance eſt bien

plus aisée, parceque depuis l'embouchure du Niger ou Sénégal jusqu'à Portendic, il n'y a aucune ance ou baye considérable. Ce n'est partout qu'une côte hachée & semée de mottes de terre, qui continuent ainsi jusqu'à trois lieues au sud de Portendic, où le terrein s'abaisse, & forme une petite ance de terre basse & unie qu'on a appellée le petit Portendic.

Au nord de cette ance, on voit une quantité de mottes de terre fort élevées, qui forment la pointe du sud du grand Portendic dont nous avons parlé ci-devant. Il faut pour y arriver faire le nord-quart de nord-est pendant trois lieues, & alors on se trouve par le travers de la pointe du sud du Fort de Portendic. On remarque au nord des mottes de terre, dont nous venons de parler, une terre basse de près de trois lieues de longueur, dans le milieu de laquelle il y a trois arbres à distance égale les uns des autres, & un autre

tout seul du côté du nord avec deux buttes de terre assez élevées aussi du côté du nord, qui paroissent comme deux navires à la voile.

Voilà les connoissances & les marques les plus certaines qu'on peut donner quand on y vient du côté du sud ou du sud-ouest. Mais quand on vient de l'ouest par la latitude de 18 degrés & 5 minutes, voici les remarques que les plus habiles Pilotes ont faites sur cet objet. On ne trouve que huit à neuf brasses de fond lorsqu'on est Est & Ouest de Portendic par sa véritable latitude, & à cinq lieues de distance du continent. A demi-lieue de distance on ne trouve que sept brasses, & on rencontre un banc O. quart N. O. & O. N. O. sur lequel il n'y a que trois brasses & demie d'eau. C'est ainsi qu'on s'approche de la baye de Portendic avec la sonde à la main, à cause des fonds inégaux de sable qui s'y rencontrent, & qui obligent d'envoyer un canot pour

fonder & reconnoître le bout du banc du nord, où l'on trouve jusqu'à cinq brasses de profondeur.

Il faut observer qu'en Novembre, Décembre & Janvier, les vents qui regnent dans cette baye viennent du nord-ouest, & rendent les lames si grosses, si courtes & si furieuses, qu'il faut nécessairement se bien affourcher & avoir des cables parés, pour s'en servir au besoin. On doit affourcher nord-est & sud-ouest, afin que les cables travaillent également. En Février, Mars, Avril & Mai, les vents viennent ordinairement de la terre depuis le lever du soleil jusqu'à midi. La brise se leve alors, & vient depuis le nord-nord-ouest jusqu'au nord-ouest. C'est la saison où cette rade est le plus praticable. En Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre, qui est le tems de la haute saison, les vents sont ouest-sud-ouest, & sud-ouest. Ils rendent la rade impraticable, parceque la lame y roule d'une maniere si furieuse

en

en paſſant entre les deux bancs au Sud-Oueſt, qu'il n'y a plus de tenue pour les navires. Il faut, en conſéquence, s'en éloigner au plus vîte. D'ailleurs, tout le commerce de cette côte ceſſe dès que cette ſaiſon commence à s'approcher.

Enfin on remarque une autre paſſe qui coupe le banc du Nord vers le tiers de ſa longueur, & dans laquelle on trouve depuis quatre braſſes & demie juſqu'à cinq braſſes d'eau, par où on peut ſortir ou entrer dans la rade, dès qu'on a les vents favorables.

SECTION II.

Du Commerce de la Gomme, & la deſcription des lieux qui la produiſent.

COMME le grand commerce de la gomme ſe faiſoit autrefois à Arguin & à Portendic, dont je viens de faire la deſcription, j'ai cru devoir placer en-

suite la Section qui regarde ce commerce, comme naturel à l'une & à l'autre de ces parties. Si toutes les Nations de l'Europe ont recherché à s'établir en Afrique, quoique le pays soit inculte & redoutable par les ardeurs du Soleil, & que ses rades soient très dangereuses, c'est principalement à Arguin & à Portendic où on s'est efforcé de former des établissemens, comme étant les lieux les plus à la portée & les plus avantageux pour le commerce de la gomme, lorsqu'on n'est pas maître de la rivière du Sénégal ; commerce qui paroît peu de chose en lui-même, mais qui est en effet très considérable, soit à cause du prix que les Maures vendent la gomme, qui est très-modique, soit à cause de celui auquel on la vend hors de l'Afrique, qui est très-haut, soit enfin parce qu'il procure le débouchement d'une quantité de marchandises fabriquées en Europe, dont la vente fait fleurir les Manufactures, circuler l'argent, & en-

tretient l'abondance, qui est la fin principale du commerce.

Il ne seroit donc pas étrange que les plus riches Négocians se réunissent pour entrer dans ce commerce, sur-tout dans les circonstances présentes, où les Anglois étant les maîtres du Niger, où ils font le commerce de la gomme, ils se voient contraints de passer par leurs mains : car, dès qu'on négligera de s'ouvrir un autre débouché pour faire ce commerce avec autant d'avantages au moins qu'on en a sur le Niger, on sera nécessairement réduit à dépendre de l'étranger, quel qu'il soit, &, par conséquent, à lui céder tout le profit d'un commerce qu'on est aussi en droit de faire que lui.

Si les Anglois sont maîtres de ce commerce sur le Niger, les François ne peuvent-ils pas, à leur tour, se rendre maîtres de celui qu'on peut faire ailleurs, où ils sont en droit & en possession depuis plusieurs siécles de commercer, & où, du tems des Compagnies

Françoiſes du Sénégal, ils ont fait le même commerce de la gomme, je veux dire, à Arguin & à Portendic, où ils ont fait des dépenſes immenſes, tant, pour établir des Forterefſes & des Comptoirs, que pour acheter la propriété du terrein & le privilége excluſif du commerce, qu'ils n'ont abandonné que parce que celui de la gomme, ſur la riviere du Sénégal, étoit pour lors ſuffiſant pour en fournir à toutes les Nations de l'Europe?

Comptoirs à Arguin & à Portendic, pour le commerce de la gomme.

Le Comptoir de Portendic eſt ſitué au milieu des Maures, qui ſeuls font ce commerce. Ce Comptoir eſt en propre à la Nation Françoiſe qui l'a établi à ſes propres frais. Elle peut donc le faire revivre, en y mettant du monde, comme autrefois, pour faire le commerce. Elle peut encore en faire autant à Arguin, & rendre ces deux Places dépendantes du département de Gorée, & elles produiront autant de gomme qu'on peut en conſommer en France.

D'où vient la gomme.

La gomme qui entre en Europe est appellée gomme du Sénégal ou gomme d'Arabie. C'étoit de l'Arabie que venoit toute la gomme qui s'employoit en Europe, avant que les François se fussent établis sur la riviere du Sénégal. Depuis ce tems, le prix de la gomme a beaucoup diminué, & a fait disparoître celle qui venoit d'Arabie. On a long-tems plaidé pour sçavoir définitivement quelle étoit la meilleure entre celle d'Afrique & celle d'Arabie. Enfin on est tombé d'accord que l'une valoit l'autre, & qu'il n'y avoit que les Marchands, trop avides de gain, qui y supposoient une différence, & cela uniquement pour vendre plus cher celle qu'ils disoient venir d'Arabie, quoique, le plus souvent, elle étoit naturelle d'Afrique, & que toute la façon qu'ils ont apportée pour la dépayser, ait été de la choisir, & de mettre à part celle qu'ils ont trouvée en plus grosses boules, plus nettes, plus séches & plus claires. Voilà

La gomme d'Afrique vaut celle d'Arabie.

toute l'énigme. Du reste, ce sont les mêmes qualités, les mêmes vertus : on les emploie aux mêmes usages, & on en retire les mêmes avantages.

Vertus de la gomme.

Tout le monde prétend que la gomme est pectorale, humectante, anodine & rafraîchissante, qu'elle épaissit les humeurs trop séreuses, & qu'en leur donnant plus de consistance, elle les empêche de se mêler avec le sang, & de le gâter. Elle est bonne pour le rhûme, spécifique pour arrêter le flux de sang & les dyssenteries, & même pour les hémorrhagies les plus obstinées. Elle sert de nourriture aux Négres qui habitent le long du Niger, & aux Maures qui l'apportent aux Européens : ils ne prennent d'autres provisions de vivres que la gomme même qu'ils portent à la traite. Tous la mangent avec plaisir, ou ils la croquent comme du sucre, ou bien ils la font amollir dans l'eau, & l'avalent. Ils la regardent comme une nourriture que sa simplicité & ses autres

qualités rendent excellente. Bien des Ouvriers s'en fervent, furtout ceux qui travaillent aux étoffes de laine & de foie, aux taffetas, aux rubans, aux treillis, & à une infinité d'autres ouvrages. Toute l'attention qu'on doit avoir en achetant de la gomme, c'eft qu'elle foit bien féche, bien nette, bien claire ; la groffeur des boules n'eft point intéreffante, non plus que leur figure.

L'arbre qui la porte en Afrique, comme en Arabie, eft une efpéce d'acacia, arbre petit, épineux, branchu, chargé de feuilles médiocrement longues, fort étroites, rudes, & toujours vertes. Il porte de petites fleurs blanches, compofées de cinq feuilles qui font un calice rempli d'étamines de la même couleur, qui environnent un piftil, qui fe change en une filique de trois à quatre pouces de longueur, qui eft remplie de plufieurs graines rondes, Gommier.

dures & noirâtres, qui servent à provigner l'arbre qui les a produites.

Trois Forêts de Gommiers.

Il y a trois grandes Forêts entre la côte Septentrionale du Niger & le Fort d'Arguin, dont j'ai parlé dans la Section précédente, qui ne sont que de ces gommiers. La premiere est la Forêt de Sahel; la seconde, qui est la plus considérable, est celle de Lebiar, & la troisieme est celle d'Alfatack. Ces trois Forêts sont éloignées les unes des autres d'environ dix lieues.

Deux récoltes de gomme.

Tous les ans on fait deux récoltes de gomme. La premiere, qui est la plus abondante, & dont les boules sont plus grosses, plus nettes & plus séches, c'est ce qu'on peut souhaiter de meilleur, se fait au mois de Décembre; la seconde, au mois de Mars. La premiere se fait après que les pluyes sont cessées, & que la moiteur de la terre a produit une séve plus abondante dans les arbres, que la chaleur du Soleil a eu le tems

de cuire & de perfectionner, ſans avoir celui de la deſſécher. C'eſt ce qui ne ſe rencontre pas dans la récolte de Mars, qui n'a eu que des chaleurs brûlantes pour ſon partage. Auſſi ne tire-t-on la gomme que par les inciſions qu'on fait aux arbres, qui forcent de ſortir la ſéve qui reſtoit; puiſque toutes les gommes qui ſortent des arbres, ne ſont que les parties ſurabondantes de la ſéve qui, ſe trouvant en trop grande quantité, & miſe en mouvement par la chaleur du Soleil, gonfle les fibres des arbres, créve les tuniques imperceptibles qui les environnent, & ſe fait un paſſage au travers des pores de l'écorce : c'eſt ce qui n'arrive pas quand l'arbre n'a que la quantité de ſéve qui lui eſt néceſſaire pour ſa conſervation & ſon accroiſſement. Alors, ſi on en veut tirer quelque choſe, il faut uſer de violence, & faire ſortir, par la force des inciſions, les parties de la ſéve qui nourriſſoient l'arbre.

Trois Tribus de Maures recueillent la gomme.

Trois Tribus de Maures s'occupent à recueillir la gomme dans ces trois Forêts. La premiere de ces Tribus s'appelle Terarza ; le Chef, qui est un Marabou, promene ses villages ambulans au nord de la Forêt de Sahel, du côté d'Arguin & de Portendic. C'est ce qui prouve la facilité qu'a la Nation Françoise de rétablir, quand elle voudra, son ancien commerce de la gomme dans ces Places où elle a un droit réel & acquis de l'exercer à l'exclusion des autres Nations, ainsi que je l'ai déja observé.

Il est certain que c'est dans la Forêt de Sahel que cette premiere Tribu de Maures fait sa récolte en gomme, & que les Places d'Arguin & de Portendic sont situées au milieu de cette Tribu, & au voisinage de la Forêt de Sahel. Par conséquent, il est visible que ces Maures doivent nécessairement porter toute leur gomme à ces deux endroits; sans quoi, ils seroient obligés de faire

une route considérable, & de subir les frais & les peines d'exportation, s'ils vouloient la vendre au Sénégal ou ailleurs. C'est ce qu'ils ne feront certainement pas, dès qu'on aura des Comptoirs chez eux, c'est-à-dire, à Arguin & à Portendic.

La seconde Tribu, appellée *Auladelhagi*, est celle qui fait la récolte de la gomme dans la Forêt de Lebiar, & quelquefois même dans celle d'Alfatack, & qui la porte pour vendre sur le bord du Niger dans les Etats du Royaume de Brac.

La troisieme Tribu est celle de *Bragéna*. Les Maures de cette Tribu font leur récolte dans la Forêt d'Alfatack; & vont la vendre sur la riviere du Sénégal sur le district du Siratick, ou ils la commercent avec les Mandingues du Royaume de Salum, ou avec d'autres Marchands, & cela depuis que la France n'a plus de Comptoirs établis à Arguin & à Portendic. La gomme ne se vend

point au poids. On la livre dans une mesure cube qu'on appelle quintal, de telle grandeur dont on convient avec les Maures. Le quintal Maure pése sept cent livres, poids de France.

Chefs des trois Tribus Maures.

Les Chefs de ces trois Tribus sont Marabous, c'est-à-dire, Prédicateurs & Docteurs de la Loi de Mahomet. Si l'on considére leur extérieur modeste & composé; si l'on réfléchit sur leurs discours, où le nom de leur Prophête est toujours au commencement & à la fin, on les prendra pour les plus zélés observateurs d'une Loi qui, au milieu d'une infinité d'usages libres & libertins, a sa sévérité & ses rigueurs; mais, si on les examine de plus près, & sur tout lorsque l'on commerce avec eux, on remarquera bientôt qu'il n'y a chez eux qu'hypocrisie, dissimulation, cruauté, superstition & ignorance. Envain on y chercheroit des vertus morales; on n'y en trouveroit presque pas, & encore moins de bonne foi & de fidélité à leurs

paroles. Leur extérieur est étudié pour tromper le public ; ce sont les Phariſiens du Mahométiſme, qui travaillent ſans ceſſe pour ſe faire des Proſélites, & qui ont ſi bien réuſſi, qu'ils ont infecté de leurs menſonges & de leurs rêveries la plûpart des Négres de leur voiſinage, & de ceux qui commercent avec eux.

Ces Maures ou Arabes ſuivent la Loi de Mahomet ; ils ſçavent preſque tous lire & écrire ; ils ont des Ecoles publiques, où les Marabous enſeignent aux enfans à lire & à écrire la langue Arabe. Ces enfans ne vont à l'Ecole que la nuit, ou quelques heures avant le jour. Leurs leçons ſont écrites ſur de petites planches de bois blanc ; quand ils ſçavent les lire, ils les apprennent par cœur, en criant de toutes leurs forces pour les apprendre. Quand ils ont ainſi parcouru tout l'Alcoran, ils ſont cenſés Docteurs ; & alors ils apprennent à écrire la Langue qu'ils ont appriſe à

lire. Continuons à présent la description des côtes de l'Afrique Françoise.

SECTION III.

Description du Sénégal & des Royaumes situés le long de ce Fleuve.

LE Niger ou Sénégal est le fleuve le plus considérable de toute l'Afrique ; car, si l'on prend seulement sa source au lac ou marais de Bournon, qui est au quarante-deuxieme degré de longitude, & d'où on voit sortir ce fleuve, il a, jusqu'à son embouchure dans l'Océan, au Nord du Cap Verd, 830 lieues de cours de l'Orient à l'Occident. Quoiqu'on n'ait pas une connoissance exacte de l'intérieur de cette contrée, & que personne n'ait, depuis très-long-tems, pénétré jusqu'à la vraie source de ce fleuve, pour en déterminer la longitude, à cause que les Peuples sont trop barbares ; on sçait cependant que tous

les villages sont situés sur la droite du fleuve, en le remontant, & que le côté gauche, quoique très-beau & fort uni, n'est que peu habité. Il est tout couvert de lataniers, d'arbres épineux & d'autres espéces. Personne n'ose s'y établir, parce qu'on y seroit exposé aux incursions des Maures, qui pilleroient tout. Le Roi de Maroc y envoie souvent des troupes nombreuses, même jusqu'à dix ou douze mille hommes à la fois, qui ravagent le pays, & emmenent les habitans esclaves. Mais le Niger, large, profond & rapide, est une barriere impénétrable pour eux. C'est ce qui a fait que presque tous les Naturels du pays ont abandonné cette partie, pour s'établir à la droite du fleuve. On sçait encore que les Royaumes de Galam, de Bambouc, de Tombut, de Bambara sont les plus puissans, les plus peuplés, les plus riches en mines d'or, & les plus favorables pour la traite des Captifs. L'or y est si abondant, que, pour

peu qu'on y remue la terre, on en trouve en quantité, & du très-pur; & il est probable que, plus on avancera vers l'Est, plus on découvrira de ces riches pays : la preuve en est certaine, puisque toutes les rivieres qui en descendent, emportent avec elles de l'or en poudre & en grains, sur tout après les grandes pluyes & les débordemens, qui détrempent les terres des environs. On l'appelle or de lavage, à cause de la maniere dont les Négres le séparent de la terre & du sable des rivieres qui l'ont amené dans leurs quartiers. On assure positivement que c'est environ au 20e degré de longitude que le Niger s'étant beaucoup élargi, & ayant formé un lac d'une étendue considérable, il en sort par deux ouvertures qui forment deux rivieres. Celle qui coule de l'Est à l'Ouest a pris le nom de Sénégal, & celle qui coule vers le Sud-Ouest celui de Gambie, dont je parlerai en son lieu, en traçant d'autres routes que

celle du Sénégal pour les mines d'or.

Le Niger coule presque toujours de l'Est à l'Ouest au regard du 17e degré ou environ de latitude Septentrionale, depuis sa sortie du lac Bournou jusqu'à deux lieues & demie près de l'Océan Occidental, où il fait un coude, & tourne tout d'un coup au Sud: alors il n'est éloigné de la mer que par une digue naturelle, ou langue de sable & de terre, qui, dans des endroits, n'a pas cent toises de large, &, dans d'autres, une ou deux lieues. Après un cours d'environ vingt-cinq lieues du Nord au Sud, il s'ouvre enfin un passage dans la mer au vingt-cinquieme degré cinquante-cinq minutes de latitude. Ce passage a quelquefois une demi-lieue de large; mais il est fermé par une digue de sable qu'on appelle Barre, dont le trajet est très-difficile & très-dangereux à cause du peu d'eau dont il est couvert, de sorte qu'il n'y peut passer que des barques de quarante à cinquante tonneaux.

Les ouvertures ou passes que la riviere se fait dans la barre, pour se jetter dans la mer, ne sont pas toujours au même endroit; mais, selon la grosseur de ses eaux & la rapidité de son cours, elle s'ouvre des passages, tantôt dans une partie, tantôt dans une autre; &, où on a passé un jour la barre, on ne peut plus l'y passer le lendemain, parce que le fleuve, en se faisant une nouvelle passe, ferme en même tems l'ancienne, de sorte qne l'Isle du Sénégal, où est le Fort Saint-Louis, se trouve quelquefois à quatre lieues, & quelquefois seulement à deux lieues de la barre. C'est ce qui empêche tous les navires d'aller mouiller sous ce Fort. Il faut une pratique journaliere de ce passage, pour en connoître les changemens & les momens propres à entreprendre d'y passer. Malgré toutes ces connoissances & l'expérience, on risque toujours beaucoup dans le passage, même sur de petites barques.

L'Isle du Sénégal est au seizieme degré cinq minutes de latitude Septentrionale. Elle est située au milieu du Niger ou Sénégal, comme on voudra l'appeller. Cette Isle n'a qu'onze cent cinquante-trois toises du Nord au Sud, sur quatre-vingt-dix toises de largeur, &, à l'endroit où le Fort Saint-Louis est construit, cent trente toises. Le bras de la riviere qu'elle a du côté de l'Est, a trois cent quatre-vingt toises de largeur, & celui de l'Ouest deux cent dix toises. Elle manque absolument d'eau douce plus de la moitié de l'année. Il n'y a ni source ni fontaine ; &, pour être au milieu d'une grande riviere, on n'en est pas plus avancé, parce que l'eau est salée pendant près de sept mois. Pour lors, il faut avoir recours aux puits qu'on creuse dans le sable, où l'on trouve une eau saumâtre, dont il faut user faute d'autre. Pour rendre ces eaux saumâtres ou demi-salées un peu meilleures, plus pures & plus potables, on

les fait passer au travers d'une pierre poreuse qu'on tire des Canaries, qui est creusée en cône; l'eau, en filtrant par les pores, s'y décharge, & perd une partie de son sel.

Le Sénégal est une belle riviere d'une largeur très-considérable, de dix-huit jusqu'à vingt-cinq pieds de profondeur; l'eau en est très-belle, & son cours est aussi agréable & aussi uni, que son entrée est difficile & dangereuse. Le terrein que l'on trouve à gauche, en entrant dans la riviere qui la sépare de la mer, est une pointe de sable mouvant, sec & fin, qu'on appelle Pointe de Barbarie: elle est plate, inculte & stérile, & n'a pas plus de cent toises de large à quelque distance de la barre. Cette barre s'élargit dans la suite jusqu'à deux lieues & demie, & conduit la riviere en suivant le bord de la mer presque droit au Nord pendant plus de vingt-cinq lieues. La droite de la riviere, après qu'on a passé la barre, est incompara-

blement plus agréable & meilleure que la Pointe de Barbarie ; on l'appelle terre de Guinée ; le pays est uni, couvert de verdure & de grands arbres de différentes espéces d'une hauteur & grosseur extraordinaire, qui sont entremêlés de cocotiers & de palmiers qui rendent le pays très-agréable à la vûe. Cette Côte fait partie du Royaume de Caïor, qui finit de ce côte-là, à la pointe de l'Isle de Bisêche, environ à six lieues de la Barre, & à deux lieues de l'Isle Saint-Louis.

Après l'Isle de Bisêche, qui n'est qu'à deux lieues plus haut que celle du Sénégal, commence le Royaume de Hoval de ce côté-là ; car, à la gauche de la riviere, il commence dès la barre, & finit au-dessus du lac de Caïor. Tout ce pays étoit autrefois connu sous le nom de Royaume de Ialofes, qui est le nom générique de tous les peuples qui prennent des dénominations particulieres des lieux où ils sont leur rési-

Royaume de Brac.

dence. Le Royaume d'Hoval a environ quarante-ſix lieues d'étendue d'Eſt à l'Oueſt ; ſa largeur vers le Nord eſt moins conſidérable. Il eſt gouverné par un Prince qui ſe fait appeller Brac, c'eſt-à-dire, *Empereur des Rois.* Ce Royaume eſt beaucoup plus étendu au Sud de la riviere.

.oyaume de ule ou du atick.

Le Royaume des Foules eſt à l'Eſt de celui d'Hoval ; il appartient à un Prince nommé Siratick ; cet Etat eſt bien plus conſidérable que le précédent ; il commence au lac de Caïor, & va, en remontant la riviere, juſqu'au village d'Embacany, ce qui fait une étendue d'environ cent quatre-vingt ſeize lieues de l'Eſt à l'Oueſt. Il eſt bien plus conſidérable au Sud de la riviere qu'au Nord. Ce pays eſt très-peuplé ; la terre y eſt bonne ; &, ſi les peuples qui l'habitent étoient plus laborieux & plus induſtrieux, ils retireroient de leurs terres de quoi faire un commerce avantageux avec les étrangers. On ſçait en gros qu'il

y a une infinité de bois précieux dans tout le pays; que le coton & l'indigo y viennent en perfection.

Les pays qui sont depuis Embacany jusqu'au rocher Felou & au-delà, sont partie du Royaume de Galam, qui a toujours été du département du Sénégal. On compte quarante-cinq lieues depuis Embacany jusqu'à ce rocher, & environ quarante lieues depuis ce rocher jusqu'à une autre Cataracte appellée Gouina, plus haute & plus escarpée que la premiere. Il y a donc deux cent quatre-vingt-sept lieues depuis l'embouchure dans la mer du Niger jusqu'au rocher Felou, qui ont été mesurées par un Ingénieur habile en 1718. Les quarante lieues qui sont depuis le rocher Felou jusqu'à Gouina, ont été jugées par estimation en 1719. Le rocher Felou fait une cataracte de plus de trente toises de hauteur presque perpendiculaire. Avant que la riviere arrive à cet endroit, qui est resserré entre deux montagnes fort élevées,

elle coule pendant quatre à cinq lieues entre deux rochers qui semblent faire partie d'une montagne, par le milieu de laquelle l'eau coule par cent canaux différens qui la resserrent, & en rendent le cours très-rapide & tout-à-fait impraticable.

Source du Niger. On prétend que la vraie source du Niger est dans un lac qu'on nomme Maberia, & que, lorsque ce fleuve est arrivé à Baraconda, il se partage en deux branches, dont celle qui court vers le Sud est appellée Gambea ou Gambie, laquelle, après un assez long cours, semble se perdre dans un lac marécageux, rempli d'herbes & de roseaux si forts & si pressés, qu'il est impenétrable; qu'elle en sort à la fin, & reprend la forme d'une riviere belle & profonde, telle qu'on la voit au village de Baraconda, où les François, les Portugais, les Anglois alternativement vont faire leurs traites avec les Marchands Mandingues. Les canots peuvent aller de Baraconda

Source de la riviere de Gambie.

jusqu'au

jusqu'au lac des roseaux, dont je viens de parler.

On assure encore qu'à quelque distance de Baracota, où le Niger a formé la riviere de Gambie, il se partage encore en deux bras. Celui qui va au Sud-Ouest traverse le pays de Bambouc, qui renferme tant de mines d'or. On l'appelle la riviere de Falémé. Ses bords sont fertiles, & parsemés de quantité de villages. Elle retombe dans le Niger, au-dessus de Guion, dans le Royaume de Galam.

Source de la riviere de Falémé.

Enfin, on prétend positivement qu'après que le Niger a formé la riviere de Gambie, il se partage derechef en deux branches qui forment une Isle considérable qu'on appelle Baba Degou. On nomme la branche du Niger qui descend à la gauche, la Riviere Noire, & celle qui descend à la droite, la Riviere Blanche. Ces deux branches se réunissent à Cassou, vingt lieues au-dessus de

Isle de Baba Degou.

Riviere Blanche & Riviere Noire.

la Cataracte de Gouina, & continuent à former le Niger.

Royaume de Guinbala.

A l'Est du lac Maberia, est le Royaume de Guinbala, dans les Etats duquel est la riviere de Guien, qui passe par Tombut même, où on trouve l'or en si grande abondance, & où la traite des Captifs & du Morphil est si considérable, que

De Tombut.

Tombut est décidément le plus riche Royaume de l'Afrique pour le commerce.

Le Niger peut porter, en tout tems, des barques de quarante à cinquante tonneaux depuis son embouchure jusqu'à Donguel, qui en est éloigné de cent quarante lieues. Il y a, à cet endroit, un banc de rochers qui traverse toute la riviere, sur lequel il ne peut passer que des canots. On trouve encore, à Abdala & à Santavis, des bancs de sable qui empêchent la navigation des barques depuis le mois de Décembre jusqu'à la fin de Mai. Dans les autres mois, les barques peuvent monter

jusqu'au rocher Felou ; c'est une étendue de deux cent quatre-vingt-sept lieues. Cette riviere fait deux lacs considérables, dont le premier est celui de Panier-Foule, qui est à la droite de la riviere, à trente-sept lieues de la Barre, dans lequel on entre par un bras de la riviere qu'on appelle Portugaise. Ce n'est qu'un canal naturel qui joint le Niger au lac, & qui n'a que cinq à six lieues de longueur. Ce lac est d'une figure ovale, & a, du Nord au Sud, cinq lieues de longueur, & de l'Est à l'Ouest trois lieues de largeur. Le second est le lac de Caïor, qui est à la gauche de la riviere, à cinquante lieues de la Barre. Ce lac est fort peu fréquenté, quoiqu'il soit bien plus considérable que celui de Panier-Foule. Les bords de ces lacs sont habités par les Maures ; & c'est le lac de Caïor qui sépare le Royaume du Brac de celui du Siratick. Lac de Panier-Foule. Lac de Caïor.

Les Isles les plus considérables que fait le Niger au-dessus de celle de Saint- Isles du Niger.

Louis, sont celles de Biféche, de Bottaar & du Palmier dans le pays d'Oval; celles du Morphil, de Bilbas & de Sadel dans le pays de Foule; celle de Cagneux au-dessus du rocher Felou, & celle de Lanton dans le Royaume de Galam.

Isles de Biféche, de Bottaar & du Palmier.

L'Isle de Biféche a près de vingt lieues de longueur & huit lieues de largeur. Sa pointe méridionale n'est éloignée de l'Isle Saint-Louis que d'une lieue & demie. Les inondations du Niger en rendent la terre extrêmement fertile en toutes sortes de productions. L'Isle de Bottaar n'est qu'à une demi-lieue de la pointe du Nord de celle de Saint-Louis; elle n'a que trois lieues & demie de longueur sur trois quarts de lieue de large. L'Isle du Palmier, éloignée de neuf lieues de celle de Saint-Louis, n'a que deux lieues de longueur & une demi-lieue de largeur. Elles sont habitées par les Négres.

Le Royaume du Siratick renferme

deux Isles considérables, dont la premiere, en remontant le Niger, a près de quatre-vingt lieues de longueur sur cinq, dix & quinze lieues de largeur; elle s'appelle l'Isle du Morphil; elle est coupée en deux parties presque égales par un canal qui joint le bras du Niger qui la ferme du côté du Nord, avec l'autre bras du même fleuve qu'elle a au Sud. Les François lui ont donné le nom d'Isle du Morphil, à cause du commerce considérable qu'on fait de cette marchandise aux Escalles, qui sont sur les deux bords de cette Isle.

Il y a une autre Isle, au-dessus de la précédente, qu'on appelle Bilbas; elle n'en est séparée que par un canal qui joint les deux rivieres qui la forment. Elle n'a que trente lieues de longueur sur cinq & six lieues de largeur. On y fait un grand commerce en or, en morphil & en coton. A quatre lieues de la pointe orientale de l'Isle Bilbas, on trouve la petite Isle de Sadel, que Isles Bilbas & de Sadel.

la Compagnie Françoise du Sénégal acheta en 1701 du Siratick, qui est un Prince très-puissant, dont le Brac & les Grands du Royaume d'Oval sont vassaux, & lui payent tribut. Cette Isle n'a que 400 toises de longueur & cent de largeur; l'air y est bon, & l'eau excellente; c'est ce qui attire une infinité de Foulles, c'est-à-dire, d'habitans du Royaume de ce nom, qui y vont traiter leur or, leurs captifs & leur morphil, qui est ce que nous appellons ivoire.

Bien des gens nous ont dit que le Niger sépare les Maures d'avec les Négres d'une maniere si absolue, que la côte septentrionale de cette riviere n'est habitée que par les premiers. Il faut les détromper, en disant qu'il y a bien des Négres établis au nord de la riviere, & même assez avant dans le pays qu'on s'imagine appartenir aux Maures. Tels sont les villages des Négres qui bordent le lac de Caïor & la principale partie du Royaume du Brac, même la demeure la

plus ordinaire de ce Roi, qui est au nord de la riviere. Le Royaume de Galam, si fameux par ses mines d'or, s'étend des deux côtés de cette riviere. De plus, on rapporte qu'il y a des Royaumes Négres qui sont au nord du Niger. Cette erreur vient des Géographes qui ont écrit sur de mauvais Mémoires, & sans avoir vu le pays.

Isle de Cagneux.

L'Isle de Cagneux est à quatre lieues du rocher Felou ; elle a près de deux lieues de longueur & une demi-lieue de largeur. Tout le terrein est couvert d'arbres propres à la charpente. Elle est habitée par quatre à cinq mille Négres, tous Marabous & Marchands, chez lesquels les caravanes des captifs Bambaras font séjour pour se reposer.

Royaume Cassou.

Le Royaume de Cassou est entre les deux Sauts, c'est-à-dire, entre le rocher de Gouina & le rocher Felou, à vingt lieues de l'un & de l'autre, situé dans une presqu'Isle formée par deux rivieres qui, après un cours de soixante

Isle de K[illegible]tou.

lieues, font un lac considérable, dont la décharge forme la riviere qui se jette dans le Niger à Guiorel.

Royaume de Galam.

Le Royaume de Galam est à l'Est, & commence à deux cent quarante lieues de la barre du Sénégal ; il contient en longueur, en remontant la riviere de l'Ouest à l'Est, quarante-cinq lieues. Il finit au rocher Felou, où le Niger fait une chûte de plus de trente toises de hauteur. Le Royaume est borné au Nord & au Nord-Ouest par ces vastes terres où les Maures ont leurs villages ambulans, & par quelques villages fixes des Négres, qui sont de la dépendance du Siratick. Il a, du côté de l'Est & du Nord-Est, le Royaume de Cassou, &, du côté du Sud, le pays de Godova & de Giaca.

Ce Royaume ne peut manquer d'être riche par lui-même, étant bien peuplé, bien cultivé, & faisant un commerce en tout genre avec tous les Royaumes voisins, qui sont parsemés de mines d'or.

Le Royaume de Bambaras est entre celui de Cassou & celui de Tombut. Celui de Cassou commerce non-seulement avec ces deux derniers, mais encore avec celui de Bambouc & de Galam. Tous les Sujets de ces Royaumes sont esclaves des Rois ou des Seigneurs; &, comme ils sont assez souvent en guerre, cela fait qu'ils fournissent à la traite un nombre prodigieux de captifs, tant sur le Niger que sur la riviere de Gambie. C'est une maxime générale chez tous ces peuples, que les Rois, les Maîtres ou Seigneurs des villages font le prix des marchandises, & que ce qu'ils ont arrêté est une taxe & une régle que tous les autres suivent sans contestation. C'est sur ce pied qu'on y a traité les captifs à 20 livres piéce, l'or à 12 livres l'once, & le morphil à 4 sols la livre.

Il y a, le long du Niger, en le remontant jusqu'au rocher Felou, plusieurs villages qui ne sont habités que par des Marabous; &, dans les terres,

Ville de Conjour. se trouve la ville de Conjour, toute bâtie de pierres, & couverte de tuiles, où résident les plus gros Marchands du pays. Cette ville est la Capitale du pays des Marabous & de leur République.

Il y a plusieurs petites rivieres qui tombent dans le Niger, qui viennent toutes de la Bande, c'est-à-dire, du côté du Sud. La plus grande est celle de Guianou, qui vient du Sud-Sud-Est, & qui n'a pas plus de quarante lieues de cours, & est assez grosse pour porter des canots en tout tems; & depuis Dramanet, où la France avoit un Comptoir, jusqu'au rocher Felou, on voit deux rivieres qui viennent de la bande du Nord se jetter dans le Niger.

Royaume de Tombut. Le Royaume de Tombut n'est point sur le Niger, mais bien au Sud, selon le rapport des Négres Mandingues, qui prétendent que, pour aller du Niger à ce Royaume si riche, il y a trente-deux journées de marche, c'est-à-dire, depuis Caignou, dernier village où la riviere

eſt navigable, juſqu'à Tombut même, où on va commercer de toutes les parties de l'Afrique. Les peuples appellés Mandingues, qui ſont originaires de Jaga, ſe ſont établis dans le Royaume de Galam, & ont tout le commerce entre leurs mains; ils le portent de tous côtés, & ſe ſervent de ce moyen pour amaſſer des richeſſes, & pour introduire le Mahométiſme par-tout où ils peuvent pénétrer.

Royaume de Mandingues.

Outre le pays de Jaga, d'où viennent la plûpart des Mandingues établis à Galam, il y a un Royaume conſidérable dont ils ont pris le nom, & qu'on nomme Mandingue, qui eſt au Sud de celui de Bambouc, qui eſt extrêmement peuplé, parce que les habitans ne ſe font point eſclaves les uns les autres, comme dans les autres pays de la Nigritie.

Inondation du Niger.

Les inondations du Niger ſont cauſées par les pluyes qui tombent réguliérement dans ces pays pendant les

mois de Juin, Juillet, Août & Septembre. Comme ce sont les pluyes qui tombent entre la ligne & le tropique, aux environs des sources du Nil, qui sont cause de ses inondations, ce sont ces mêmes pluyes qui causent celle du Niger.

Route du Sénégal à Gorée. La route du Sénégal aux Mammelles, qui ne sont éloignées de Gorée que de quatre lieues, est celle du Sud-Ouest quart d'Ouest; &, dès qu'on apperçoit les Mammelles, il faut éviter une pointe de rochers qui porte environ deux lieues au large, & faire le Sud-Ouest pour la doubler, jusqu'à ce qu'on voie les deux Mammelles sur une même ligne, de maniere que l'une efface l'autre. On est alors hors de tout danger, & on se trouve avoir paré la pointe d'Almadie. Le milieu de la derniere Mammelle est à quatorze degrés quarante-cinq minutes de latitude septentrionale. Elles sont Est-Sud-Est & Nord-Nord-Ouest l'une de l'autre. De-là on porte sans crainte

ſur le Cap verd. L'Iſle de la Madelaine, couverte d'arbres toujours verds, eſt joignante : on la laiſſe à gauche, & on paſſe à une lieue du Cap Manuel ; &, dès qu'on l'a doublé, on apperçoit l'Iſle de Gorée.

On compte, de l'embouchure du Sénégal à Gorée, trente lieues en droite ligne, ſçavoir, du Sénégal au Cap verd vingt-quatre lieues, du Cap verd au Cap Manuel quatre lieues, & de ce Cap à Gorée deux lieues. Ce voyage ſe fait en peu de tems, & même en moins de vingt-quatre heures. Il n'en eſt pas de même pour le retour : les vents & les courans s'y oppoſent preſque toujours, & on eſt quelquefois un mois pour faire le chemin de Gorée au Sénégal.



SECTION IV.

Description du Département de Gorée depuis le Cap Verd jusqu'à la riviere de Gambie, avec la position & distance respective des Royaumes de la Côte, & leur Commerce.

Cap verd. LE Cap verd, où commence le département de Gorée, est la pointe la plus occidentale de l'Afrique. Il est situé au quatorzieme degré quarante-deux minutes de latitude septentrionale, & au troisieme degré de longitude, en commençant à la compter de l'Isle de Fer, la plus occidentale des Canaries, ainsi que je l'ai déja observé. La quantité d'arbres toujours verds dont il est couvert, lui a fait donner ce nom pour le distinguer des autres Caps, qui sont la plûpart dépouillés de verdure.

Isle de Gorée. L'Isle de Gorée, qui est à six lieues du Cap verd, n'a que quatre cent vingt-

cinq toises de longueur, sur cent vingt toises de largeur. Elle est située au quatorzieme degré & quinze minutes de latitude septentrionale, & à une petite lieue du continent. Elle est toute environnée de rochers, elle est inaccessible, excepté dans son ance, qui a environ cent trente toises de largeur sur soixante-dix toises de profondeur, & qui est renfermée entre deux pointes, dont l'une s'appelle la pointe du Cimetiére, l'autre la pointe du Nord. Sa rade est naturelle, très-assurée, & vaut un des meilleurs Ports. Cette Place est forte & par la nature & par l'art, & est défendue par le Fort Saint-Michel, situé sur la montagne, qui est un rocher escarpé & inaccessible du côté de l'Est, du Sud & de l'Ouest. Gorée est au pied du Fort, du côté du Nord, au-dessous duquel est le Fort Saint-François & le Gouvernement. Cent quarante bouches à feu le rendent redoutable : il ne peut être pris que par surprise, par famine, ou

par une descente forcée, qui doit sur le moment réussir, sans quoi l'attaque est manquée avec une perte considérable de la part des assaillans, si la garnison est assez nombreuse, & se tient sur ses gardes. Des circonstances inattendues firent que les Anglois s'emparerent aisément de cette Place dans la derniere guerre; ils en furent maîtres jusqu'à la paix de 1762, par laquelle elle fut rendue à Sa Majesté.

Les François rentrent à Gorée après la paix de 1762.

En 1763, je fus envoyé par la Cour pour porter à cette Colonie les secours spirituels. Le 14 Septembre, nous y arrivâmes avec le Gouverneur & les troupes destinées pour y relever les Anglois, & composer la garnison. Nous trouvâmes l'Isle dans un délabrement affreux. Tout étoit ruiné, les fortifications en mauvais état, l'artillerie nombreuse, mais sans affuts; le Gouvernement, autrefois brillant, réduit en masure par le feu d'une poudriere qui sauta du tems des Anglois, & réduisit l'Isle

en cendres. A meſure que les habitans rétabliſſoient leurs caſes, un nouvel incendie les embraſoit, & réduiſoit l'Iſle à l'extrémité. La garniſon Angloiſe n'étoit plus que de trente hommes ; le reſte avoit péri par différentes cauſes, les unes générales, les autres locales, d'autres, enfin, perſonnelles. La Religion Catholique n'avoit pas moins ſouffert : la loi des paſſions dominoit : l'Egliſe ſervoit de magaſin aux Anglois. Les habitans firent éclater leurs tranſports de joie, en voyant les François revenir à Gorée.

Cette Iſle a été vraiſemblablement connue & peut-être poſſédée par les Normands, lorſqu'ils étoient ſeuls les maîtres de tout le commerce des côtes d'Afrique, depuis le Cap blanc juſqu'aux extrémités les plus méridionales ; mais les guerres civiles & étrangéres qui ont ſi ſouvent troublé la France, ayant mis un déſordre abſolu dans leur commerce, ils furent contraints d'abandonner

presque tous leurs établissemens. Les Anglois, les Hollandois & les Portugais partagerent entr'eux leurs dépouilles. Il n'y eut que le Sénégal qui ne changea point de maîtres, & qui a toujours demeuré aux François, sous les diverses Compagnies qui en ont eu la direction, jusqu'au commencement de la derniere guerre, que les Anglois l'ont conquis sur la France.

Les Hollandois s'établissent à Gorée.

Les Hollandois commencerent à fréquenter les côtes d'Afrique vers la fin du quinzieme siécle; ils firent quelques établissemens sur la côte de Guinée, & traiterent avec Biram, Roi du Cap verd, en 1617, qui leur céda l'Isle de Gorée. La Compagnie Hollandoise y fit bâtir un Fort sur la montagne escarpée de tous côtés; mais, comme il ne défendoit pas l'attérage & le débarquement dans l'ance, ils y en firent bâtir un second qui mit leurs magasins à couvert de toute insulte. Ils demeurerent paisibles possesseurs de cette Isle jus-

qu'en 1663, que le Capitaine Holmes, Anglois, l'attaqua, & contraignit le Commandant & la Garnison de lui rendre le Fort & toute l'Isle.

Les Anglois prennent Gorée en 1663.

Quoique cette conquête fût importante aux Anglois, à cause du voisinage de la riviere de Gambie, où ils étoient établis, ils négligerent de mettre le Fort de la rade en état de soutenir une attaque vigoureuse. L'Amiral de Hollande, Ruitter, profita de cette négligence, & vint, l'année suivante, avec une puissante flotte qui, en peu de tems, renversa les murs du Fort de l'ance, & contraignit le Gouverneur de rendre l'Isle. Les Hollandois ne perdirent pas de tems à réparer les bréches, ainsi que tout le Fort de l'ance; ils augmenterent les fortifications du Fort de la montagne, qu'on appelle le Fort de Saint-Michel, & mirent ces deux Places en état de se bien défendre.

Les Hollandois reprennent Gorée l'année suivante.

Le Comte d'Estrées, Vice-Amiral, & depuis Maréchal de France, partit de

Breſt, le 3 Octobre 1677, pour tenter la priſe de l'Iſle de Tabago, une des Antilles de l'Amérique. En y allant, il forma le deſſein de s'emparer de Gorée. Un vent favorable le mit, à la fin du mois, en vûe de cette Iſle. Le lendemain, il fit ſommer le Gouverneur de ſe rendre, qui répondit qu'il avoit prêté ſerment aux Etats généraux & à la Compagnie de ne ſe point rendre qu'il n'y eût du ſang répandu. Cette réponſe, qui ne donna pas une idée avantageuſe de ſa bravoure, fut cauſe qu'on commença le ſiége ſans perte de tems. L'épouvante s'empara de la Garniſon, juſqu'au point qu'elle encloua au plus vîte ſes canons, & ſe retira au Fort de la montagne, qui lui donnoit les moyens de faire une défenſe très-vigoureuſe; mais elle n'y fut pas plus brave que dans le Fort de l'ance qu'elle venoit d'abandonner; elle amena ſon pavillon, arbora celui de France, & ſupplia le Vice-Amiral de la recevoir à compoſi-

En 1677, le Comte d'Eſtrées prend Gorée.

tion. Le Comte d'Estrées ne voulut rien écouter; il la menaça de la faire tailler en piéces, si elle ne mettoit les armes bas, & ne se rendoit à discrétion. Le Gouverneur, intimidé, vint présenter ses armes & les clefs de la Forteresse au Vice-Amiral, qui lui donna la liberté de se retirer où bon lui sembleroit. On trouva les deux Forts en très-bon état, & meilleurs qu'on ne l'avoit cru, avec une artillerie considérable & bien montée, les magasins bien fournis de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche. Ensuite le Vice-Amiral mit à la voile avec son armée, pour aller exécuter ses autres projets.

M. du Casse, qui étoit à Gambie, n'apprit pas plutôt ce qui étoit arrivé à Gorée, qu'il s'y rendit le 15 Novembre 1677, en prit possession au nom de la Compagnie du Sénégal, & y établit des Commis qu'il avoit sur son bord. De-là il fut à Rufisque, Portudal & Joal, où étoient les Comptoirs

des Hollandois, que le Comte d'Eſtrées avoit ruinés ; il les remit en état, fit des traités, des alliances avec les Rois de ces contrées, & convint de leur payer les mêmes coutumes que les Hollandois leur payoient, à condition que la Nation Françoiſe jouiroit de tout le commerce dans toutes leurs dépendances, à l'excluſion de toutes autres Nations. La paix ayant été concluе entre la France & la Hollande le 10 Août 1678, les François ſont reſtés propriétaires des conquêtes qu'ils avoient faites ſur les côtes d'Afrique, &, par conſéquent, de Gorée.

La Hollande, qui ne voyoit qu'avec douleur l'affermiſſement du commerce de la France ſur ces côtes, crut devoir chercher enfin le moyen d'obliger les François à ſe retirer, en ſoulevant les Naturels du pays contre eux, en pillant leurs comptoirs, & en détruiſant leur commerce par toute la côte. Pour cet effet, ils envoyerent un vaiſſeau de

force, qui avoit ordre de s'emparer de l'Isle de Gorée & de tous les établissemens que les François avoient sur la côte. Mais ce vaisseau y trouva l'escadre du sieur du Casse, qui s'empara bien vîte de cette proie.

Après que M. du Casse eût dompté les Rois & les Naturels de la côte, qui s'étoient soulevés contre les François, à la sollicitation des Hollandois, il fit le traité suivant avec eux, qui fut ensuite ratifié par le Damel & tous les autres Rois de la côte, depuis le Cap verd jusqu'à la riviere de Gambie, dont voici les articles.

Acquisition de la côte d'Afrique depuis le Cap verd jusqu'à la riviere de Gambie en 1679.

» 1°. Que toutes les côtes de la mer
» du Royaume de Baol, avec six lieues
» dans les terres, appartiendroient pour
» toujours, & en toute propriété, à la
» Compagnie Françoise du Sénégal.

» 2°. Que les Commis de ladite
» Compagnie jouiroient seuls à l'ave-
» nir, & feroient tout le commerce
» du Royaume, à l'exclusion de toute
» autre Nation.

» 3°. Que les François ne payeroient » jamais aucun tribut ni coutume au » Roi à préſent regnant, ni à ſes Succeſſeurs.

» 4°. Que les Négres prendroient la » barre ſur le pied de ſix cuirs, & les » autres marchandiſes à proportion.

» 5°. Que les Sujets du Roi préſent » & de ſes Succeſſeurs auroient la pêche libre, ſans payer aucun droit.

» 6°. Et que, pour garantie de ce » traité, deux parens du Roi, au choix » du Gouverneur de Gorée, demeureroient toujours comme ôtages dans la » Fortereſſe. Cela fut exécuté ſur le » champ. Le Roi Barbeſin ſe hâta d'accéder à ce traité, & de le ratifier; » & tous les autres Rois ſuivirent ſon » exemple. Celui de Tin & le Damel » y accoururent, & en jurerent avec » les autres l'obſervation avec les cérémonies accoutumées chez ces peu» ples; de ſorte que la Compagnie ſe » trouva maîtreſſe & propriétaire, par

» ces

» traités, de cinquante lieues de côtes,
» & de six. lieues de profondeur dans
» les terres.

La guerre de 1688 ruina tellement le commerce de la Compagnie, que l'Isle de Gorée fut abandonnée, & le Fort du Sénégal surpris par les Anglois, qui n'en furent les maîtres que pendant six mois, parce qu'avant qu'ils eussent pû s'y fortifier & gagner les Naturels du pays, ils furent attaqués & pris par le sieur Bernard, qui commandoit le vaisseau François, *le Léger*; après quoi, on se remit en possession de Gorée, qui étoit dans un délabrement affreux, & on travailla à en réparer les fortifications, & à le mettre en état de faire une longne & vigoureuse défense. Le Fort de la montagne, qu'on appelle le Fort Saint-Michel, qui n'est qu'une lozange assez grande, flanquée de deux bastions, dont les murs bâtis de grandes pierres, sont fort élevés, fut rétabli en entier, ainsi que le Fort de l'ance,

Les fortifcations de Gorée.

appellé le Fort de Saint-François, de façon que l'ance, depuis la pointe du Cimetiére jusqu'à celle du fer à cheval, est environnée d'un bon retranchement, c'est-à-dire, d'un fossé devant les murs; & les embrasures de canon, qui se croisent & se défendent mutuellement, rendent cette Place imprenable, pour peu qu'elle soit secondée, soit par la Garnison, soit par les habitans de l'Isle, qui seuls l'ont déja vigoureusement défendue au commencement de la derniere guerre.

Rade de Go-.
Quoique la rade, qui est au nord de l'Isle, soit une des meilleures qu'il y ait pour toutes sortes de vaisseaux, il faut des précautions pour les y assurer contre l'impétuosité des vents pendant la haute saison, tems auquel les vents d'Est dominent, & rendent l'entrée plus difficile; au lieu que, dans la basse saison, les vents du Nord la facilitent; ce qui fait que, pendant les quatre mois de la haute saison, qui ne fournissent

que pluyes, tempêtes & vents contraires, on a de la peine à tirer de la grande terre le nécessaire pour l'Isle, parce que, pendant ce temps-là, les Négres cultivent leurs terres pour ensemencer leur ris & leur mil, qui ne produiroient rien hors ce tems de pluyes ; parce que, d'ailleurs, la violence des grins & des tempêtes qui se succédent rapidement les uns aux autres, les expose à chavirer, & à se perdre sans ressource dans la mer, sinon eux, parce qu'ils nagent comme les poissons, & ont l'art, étant chavirés, de retourner leurs pirogues, & ensuite de continuer leur route, du moins leurs marchandises ; enfin, en ce que les vents contraires ne leur permettent pas de pouvoir retourner, quand ils veulent, de l'Isle au continent, ou de traverser du continent à l'Isle : aussi a-t-on soin de faire ses provisions pour prévenir ces inconveniens.

L'air, à Gorée, est le plus sain de l'Afrique, parce que la chaleur excef- L'air est sain à Gorée.

resse, ils ne vivent que de gibier, de poissons, de volaille, de lait & de fruits. Toutes les terres sont en commun; chaque Négre en cultive autant & si peu qu'il veut, & il ne prend d'autres précautions que celle de multiplier les raies & fossés pour écouler les eaux, & éviter les inondations. Le Roi ne fait rien cultiver; il n'exige aucun droit que celui de se faire fournir, par ses Sujets, le ris & le mil qui lui sont nécessaires: chaque village de son Royaume a ses jours marqués à cet effet, & tout abonde chez lui. Aussi ne faudroit-il pas manquer au jour fixé; ce non-fournissement seroit puni de mort.

Les Royaumes qui composent le département de Gorée.

Gorée, simple rocher, ne produit rien en quelque genre que ce soit; il n'a que les Royaumes de la côte d'Afrique, avec lesquels il peut & a droit de commercer librement, qui composent son département: ce sont les Royaumes du Damel, de Baol, de Sin, de Thin, de Salum & de Bar, &

la riviere de Gambie jusqu'à Albréda, vis-à-vis le Fort Jacques, que les Anglois occupent au milieu de cette riviere. Ce commerce est en propre à Sa Majesté très-Chrétienne. Celui, depuis la riviere de Gambie jusqu'à celle de Serre-Lionne, est fondé sur la possession de plusieurs siécles, & sur la prédilection que tous ces différens peuples ont pour la Nation Françoise.

Comme Sa Majesté posséde en propre toute la côte de ces six Royaumes, qui fait une étendue de plus de cinquante lieues de côte sur six lieues de profondeur dans les terres, dont elle jouit à l'exclusion de tous autres, en vertu des acquisitions qu'elle en a faites de tous ces différens Rois en 1679, ainsi que je l'ai déja observé, je vais donner la description de chaque Royaume en particulier, en suivant exactement leur situation sur les côtes, toujours en avançant vers l'Est.

Les Comptoirs dépendans de Gorée

font ſitués dans ces Royaumes de diſtance en diſtance ; ils ſont protégés & défendus par les Rois, ſur le diſtrict deſquels ils ſont établis, qui ne ſouffriront pas qu'une autre Nation commerce dans leur pays, au préjudice & contre le gré de la Nation Françoiſe ; enſorte que, ſi un étranger s'aviſoit de mouiller à leurs rades, ils feroient main baſſe ſur lui, & ſe ſaiſiroient de ſon navire. Ces Comptoirs ſont donc bien en ſûreté, étant défendus par des forces ſi ſupérieures, que, quand même l'ennemi s'en empareroit, il ne pourroit les garder, parce que ces Rois employeroient leurs forces, non-ſeulement pour l'en chaſſer, mais pour l'exterminer. Ces Comptoirs ſont placés dans les villages les plus conſidérables & les plus à la portée du commerce ſur les bords de la mer. La France y a des Réſidens qui, à l'aide des Interprêtes, font le commerce, ainſi que la traite des Négres. Les habitans de chaque Royaume

Sûreté des Comptoirs François.

y apportent ce qu'ils ont à traiter, à vendre ou à échanger ; ensorte qu'il est en la disposition du Gouverneur de Gorée d'en établir dans tous les endroits où il juge convenable le long de la côte jusqu'à la riviere de Serre-Lionne ; ce qui fait une étendue de plus de trois cens lieues de terrein.

Royaumes de Damel & du Caïor.

Le Royaume du Damel, auquel est joint celui de Caïor, qui est gouverné par le même Prince, qu'on appelle le Damel, Roi de Caïor, Roi du Cap Verd, ne porte plus aujourd'hui que le nom de Damel. Ce Royaume, qui s'étend jusqu'à l'Isle Bisêche, à quelques lieues du Sénégal, dans sa partie septentrionale, & jusqu'au Royaume de Baol, c'est-à-dire, jusqu'au village du grand Brigny dans la méridionale & orientale, a trente-cinq ou trente-six lieues de côte en ligne droite. Son continent n'est éloigné de Gorée que d'une petite lieue, de sorte qu'une piéce de canon de vingt-quatre livres porte dans les

terres. Ce Royaume eſt fort ſtérile pour le commerce, mais très-utile pour la ſubſiſtance de la Colonie. On y trouve des bœufs, des vaches, des poules, du gibier, du poiſſon en abondance. Lorſque le Roi eſt en paix avec ſes voiſins, il fournit peu de captifs à la traite; lorſqu'il eſt en guerre, il en fournit conſidérablement, mais les plus beaux & les meilleurs de toute l'Afrique. Il ne commerçe qu'avec Gorée, où tous ſes Sujets portent les productions du pays. Ce Roi eſt très-ſouvent en guerre avec ſes propres ſujets, qui prétendent vivre dans une indépendance abſolue. Dans le tems de rébellion, ils abandonnent leurs villages. Les femmes & les enfans prétendent être en droit de ſe retirer à Gorée pour s'y mettre en ſûreté, & les hommes capables de porter les armes ſe retirent dans l'Iſle de la Madelaine, à quatre lieues à l'Oueſt de Gorée, où ils ſont inacceſſibles. Pour lors, le Roi doit ſe contenter de ne faire d'autres captifs

que ceux qui, par une obstination, sont restés dans les villages rébelles. Tous ces captifs, de part & d'autre, sont vendus sans échange.

En 1763, le Damel surprit plusieurs villages de ses sujets rébelles, où il fit une quantité de prisonniers, & enleva leur bétail ; ceux qui s'étoient échappés à la faveur des bois fourrés, se rassemblerent & se mirent en embuscade derriere l'armée du Roi ; ce qui leur réussit si bien, que le Roi fut à son tour surpris & battu : on lui reprit les captifs & le butin qu'il avoit faits.

Il vendit, en 1763, à Sa Majesté très-Chrétienne les pointes de Dakar & de Bin, qui sont très-avantageuses pour l'Isle de Gorée, soit pour y construire des fortifications, soit pour y déposer le bétail pour la subsistance de la Colonie, ainsi qu'on l'a toujours pratiqué jusqu'ici, soit par rapport aux fontaines de Bin, qui fournissent l'eau douce à Gorée & aux navires qui mouillent

Acquisition des pointes de Dakar & de Bin.

à la rade, qui n'en eſt éloignée que d'une lieue; ſoit enfin à cauſe du bois de chauffage & de conſtruction qu'on tire de ce Royaume. On a, outre cela, un Comptoir avec des Réſidens au village de Rufiſque, ſitué ſur le diſtrict du Damel, & éloigné de trois lieues de Gorée, pour y faire les différentes traites, dont les principales de ce Royaume ſe font à Gorée même.

Comptoir de Rufiſque.

Ce Royaume a une étendue conſidérable par rapport à ſes ances, ſes baies & ſes contours, & s'étend près de quatre-vingt lieues dans les terres. Les François & les habitans naturels de Gorée paſſent par terre, à travers ce Royaume, le long de la côte, pour ſe rendre au Sénégal, ce qui fait une route de quarante lieues, & autant pour venir du Sénégal à Gorée. Ils prennent cette route pour y arriver plutôt, à raiſon des vents contraires qui retardent les navires & les barques, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de retourner à Gorée par mer.

Le Royaume de Baol est à sept lieues à l'Est de Gorée ; il commence au petit Brigny, & finit à la riviere de Sérene. La France a un Comptoir considérable, établi au village de Portudal sur le bord de la mer, où l'on traite le beurre & le mil à si bas prix, qu'il est presque pour rien. La traite des captifs y est considérable, & elle le seroit bien davantage, si le magasin étoit constamment fourni des marchandises propres à la traite ; &, comme il en est très souvent dépourvu, le Roi de Baol est obligé de traiter avec les Mandingues ou les Maures Négocians, qui achetent ces captifs, & vont les revendre aux Anglois au Sénégal, d'où ils tirent les marchandises propres à continuer ce commerce, qu'on leur ôtera quand on voudra, & avec d'autant plus de raison, qu'il préjudicie absolument à celui de Gorée, & que les Rois de la côte ont une prédilection singuliere pour la Nation Françoise, avec laquelle ils traiteront préférable-

Royaume de Baol.

qui ne l'étoient pas. Il est porté pour le Christianisme, reconnoît un Etre suprême, & confesse que le grand Dieu que nous adorons est celui qu'il reconnoît pour le Maître de l'Univers. Il raisonne par principes, cherche à s'instruire, parle avec enthousiasme de la Religion, examine les preuves qu'on lui donne, fait ensuite ses objections, & se rend à l'évidence. Sur les mystéres où la foi nous dirige par la révélation, il répond n'y rien comprendre. Car, comment avoir cette foi, dit-il, qui est un don de Dieu? Si Dieu ne me la donne pas, je ne l'aurai jamais. C'est ainsi que ce Prince n'a fait, jusqu'ici, qu'une petite partie du chemin vers la vraie Religion. C'est l'effet du défaut d'instructions.

Ce Roi déteste les Anglois; il ne veut ni commercer, ni avoir aucune espéce d'affaire avec eux. Ils ont, dit-il, empoisonné mon frere, auquel j'ai succédé, & sans doute ils me feroient

ſubir le même ſort, ſi je leur permettois l'entrée dans mon Royaume. Auſſi, depuis ce tems, aucun Anglois ne s'eſt aviſé d'y mouiller; &, s'ils s'en aviſoient, il n'eſt point douteux qu'ils s'exposeroient à une fin funeſte.

Royaume de Salum ou Bruſalum.

Le Royaume de Salum ou Bruſalum eſt ſur la riviere du même nom, dont l'embouchure eſt à vingt-quatre lieues de Gorée, en allongeant la côte vers l'Eſt. Cette riviere eſt navigable pour tous les vaiſſeaux marchands, pourvû qu'ils ſoient conduits par un Pilote expérimenté. J'en ferai une deſcription exacte, lorſque j'établirai les nouveaux chemins pour les mines d'or dans l'intérieur de l'Afrique, & je démontrerai que ces routes ſont plus courtes, plus aiſées & moins diſpendieuſes que celle du Sénégal pour Galam, ſi fameux par ſes mines d'or.

Il eſt certain que le Roi de Salum eſt de tous les Rois de la côte le mieux placé pour le commerce, à cauſe de ſa

riviere, le plus puissant & le plus opulent, & celui sur lequel on doit le moins compter, parce que ni lui ni ses Sujets ne se font point le même scrupule que les autres Africains d'observer inviolablement leurs traités & leurs engagemens, qu'ils rompent dès que leurs intérêts l'exigent, ou pour peu qu'on néglige de remplir les conditions qu'on a faites avec eux. Aussi tous les autres Rois sont en garde pour n'en être pas dupes. Ils sont souvent en guerre avec celui de Salum, ce qui fait que ce dernier a toujours une quantité prodigieuse de captifs à traiter tous les ans. Il a d'autres avantages considérables, tels que les mines d'or, auxquelles il confine, & pour lesquelles sa riviere lui ouvre un chemin facile, & par-là il fait un commerce considérable en captifs, en or & en morphil.

Il est à la portée des François, des Anglois, des Maures & des Mandingues, fameux Négocians; ensorte qu'il sera toujours avantageux de faire un

traité de commerce avec lui, qui fournira à la Nation Françoise l'entrée & le chemin pour l'intérieur de l'Afrique, & le moyen de faire des établissemens sur les mines d'or. Lors de ma Mission dans son voisinage, il demanda à se réconcilier avec les François, en protestant qu'il n'avoit rien fait contre eux qu'à l'instance des Anglois, qui l'avoient, dit-il, trompé, & offrit, en conséquence, de donner des ôtages pour sûreté des articles de commerce dont on traiteroit alors. Si, à mon retour à Gorée, je n'étois pas tombé dangereusement malade; si ma santé m'eût permis d'y rester, j'aurois mis la derniere main à l'œuvre; ce que j'aurois fait avec d'autant plus de facilité, que le Roi de Salum commençoit à suivre l'exemple des autres Rois, c'est-à-dire, à détester les Anglois, qu'il avoit auparavant adoptés en général; mais le particulier lui a donné de tels mécontentemens, qu'il ne vouloit plus entendre parler d'eux.

Ce Royaume, le plus riche de la côte pour le commerce, est non-seulement à la portée de Gorée, mais il est encore enclavé, ainsi que sa riviere, dans le département de Gorée ; il est par-là l'objet le plus essentiel au commerce de la Nation Françoise, & l'on ne conçoit pas comment on l'a si fort négligé, jusqu'à ignorer si sa riviere étoit navigable ou non. Ceux qui ont composé la Colonie se sont contentés de travailler pour leur intérêt particulier, & non pour celui de l'Etat. L'appas d'une fortune précipitée a occupé tout leur tems & tous leurs soins. Personne n'a rien voulu faire d'extraordinaire, soit pour les nouvelles découvertes, soit pour les nouveaux établissemens, soit enfin pour le bien de la Colonie. Un chacun s'est plongé dans les divertissemens, & s'est énervé dans la mollesse. De simples Commis, de simples Employés, qui n'avoient que de foibles appointemens, faisoient une

dépenſe de dix mille francs par an. On voit encore aujourd'hui à Gorée, au Sénégal, à Gambie, de leurs concubines riches de cent mille livres, quoiqu'avant ce commerce, pernicieux à différens égards, elles n'euſſent rien du tout.

Salum & ſa riviere leur étoient, pour ainſi dire, inconnus, le premier pour ſon riche commerce, la ſeconde pour la facilité de ſa navigation, & pour le chemin qu'elle ouvre aux mines d'or. Un navire Anglois auroit dû en donner l'exemple; il navigea par toute cette riviere, & il en ſeroit ſorti chargé de richeſſes, s'il en avoit prévenu le Roi de Salum, & s'il n'avoit bruſqué & fait violence à ſes Sujets, au point de les armer contre lui. Ils ſe ſervirent d'un nombre prodigieux de pirogues, qui ſont des canots faits d'une ſeule piéce, ou d'un ſeul arbre creuſé à propos en forme de canots, pour l'aborder : ils ſe rendirent maîtres du navire, & égor-

Etrange aventure d'un navire Anglois.

gerent tous les Anglois dont il étoit chargé ; &, depuis ce tems, aucun Anglois ne s'eſt aviſé d'entrer dans cette riviere.

Le Roi de Salum ſeul a commercé avec eux, en envoyant ſes captifs au Fort Jacques, ſur la riviere de Gambie, pour les y traiter contre des marchandiſes d'Europe, ſur-tout contre des armes, de la poudre, du plomb & de l'eau de-vie, qui lui étoient néceſſaires pour ſoutenir les différentes guerres qu'il avoit avec ſes voiſins. Ce Roi peut fournir huit cens captifs à la traite par an, ſans compter les autres branches de commerce qu'on peut faire avec lui, ſoit pour l'or, ſoit pour la cire & la gomme, dont on eſt privé par la perte qu'on a faite du Sénégal, & par l'abandon des Comptoirs d'Arguin & de Portendic ; perte qu'on peut encore réparer actuellement par le Royaume de Salum, qui, outre cela, nous offre un chemin plus court & plus aiſé pour les

mines d'or, ainsi que je le démontrerai en son lieu.

La réussite de ce grand commerce dépend de la vigilance, de l'exactitude, de la probité, de l'intelligence & des précautions que peuvent & doivent prendre ceux qui en sont chargés, & sur-tout d'avoir des ménagemens & des égards pour les Rois dont on a besoin. Il faut de vrais Citoyens qui, contens des appointemens & des gratifications qu'on leur donne, travaillent non pour eux-mêmes, mais pour le bien de la Colonie, & qui sçachent saisir l'esprit des Négres, pour se les attacher. Pour lors, on verra fleurir le commerce de la Nation Françoise dans toute cette partie du monde.

Le Royaume de Bar commence à la riviere de Betonde, & finit à celle de Guignac sur la côte; il est situé entre le Royaume de Salum & la riviere de Gambie, à trente-cinq ou trente-six lieues de Gorée. Cette riviere, si fa- Le Royaume de Bar.

meuse par son commerce, appartient au Roi de Bar, qui aime les François autant qu'il hait les Anglois. Il est de tous les Rois de la côte celui avec lequel on peut établir un commerce le plus solide & le plus exactement suivi. Ce Prince est le maître de la riviere de Gambie, qui porte les vaisseaux jusqu'à cent cinquante lieues dans le centre de l'Afrique, & au bord de laquelle les François ont le plus considérable de leurs Comptoirs, qui est placé à Albréda, village du Royaume de Bar, vis-à-vis lequel les Anglois ont un Fort qu'on appelle le Fort Jacques, situé au milieu de la riviere, qui empêche les François, plus par la force que par le droit, de monter plus haut dans la riviere, & d'y porter leur commerce. On ne conçoit pas comment les François, du tems de la Compagnie du Sénégal, ne se sont pas servis des forces d'un Roi si bien disposé à leur égard pour chasser, du moins en tems de guerre, les Anglois

glois du Fort Jacques, & le raser de fond en comble, puisque, dans le cas de cette conquête, les François n'en auroient aucunement besoin pour la sûreté de leur commerce sur la riviere : au lieu que les Anglois, sans ce Fort, ne pourroient s'y maintenir, puisque le Roi de Bar leur en interdiroit toute communication. Si les François avoient pris ce Fort, ils auroient été les maîtres absolus de la riviere &, par une conséquence nécessaire, de tout le commerce de cette partie, qui, pour la traite des Négres, est la principale de toute l'Afrique. En effet, les Anglois, au moyen de ce Fort, font une traite annuelle de plusieurs milliers de captifs ; de sorte qu'on a compté plus de cinquante vaisseaux Marchands Anglois, qui ont, dans une seule année, monté cette riviere pour y faire la traite & les différentes branches de commerce qui ont lieu dans cette partie.

Les François sont maîtres partout

le Royaume de Bar. Tout leur y eſt permis, ſoit pour la traite des Négres, ſoit pour les établiſſemens des Comptoirs, ſoit enfin pour tirer du pays tout ce qui leur eſt néceſſaire, en payant, mais à très-bon compte. Le Roi ſe prête à tout ce qu'ils veulent; il ne cherche qu'à les obliger, & à faciliter leur commerce. C'eſt le Royaume où le Chriſtianiſme a été, depuis pluſieurs ſiécles, le plus ſolidement établi. On y trouve encore aujourd'hui ſept villages, où les habitans ſont preſque tous Chrétiens. On les appelle Portugais, parce que les Prêtres Portugais leur ont autrefois enſeigné la Religion Chrétienne. Ils ſont tous Négres, très-attachés aux François, & ſcrupuleux obſervateurs de la Religion. Lorſque j'y ai fait ma Miſſion en 1764, il y avoit plus de vingt ans qu'ils n'avoient vu de Prêtres, ni de Miſſionnaires; malgré tout cela, ils tâchoient de remplir les devoirs de la Religion, en faiſant tous les jours leur

assemblée, au son d'une cloche, pour la priere & l'exposition des principaux mystéres de la Religion. Ils baptisoient tous les enfans qui naissoient, dès qu'ils les voyoient en danger de mort, & faisoient des vœux journaliers, pour que Dieu leur envoyât un Missionnaire qui suppléât au reste. Aussi, quand ces habitans me virent arriver, ils firent éclater leur joie, & se prosternerent pour marquer leur respect; ensuite ils leverent les mains au Ciel pour le remercier de la grace qu'il leur faisoit, en leur envoyant enfin un Prêtre qu'ils désiroient depuis si long-tems.

Mission à Gambie ou Albréda.

Le lendemain de mon arrivée, je chantai une Grand'Messe, avec l'exposition & bénédiction du très S. Sacrement, qui se fit au bruit du canon du Fort François d'Albréda. Non-seulement les Chrétiens qui n'avoient jamais rien vû de semblable, mais les Mahométans mêmes en furent ravis. La Chapelle fut construite & décorée en peu de tems.

J'avois pris avec moi tous les vases sacrés, & tout ce que j'avois cru pouvoir servir à sa décoration. Tout annonçoit la majesté du grand Dieu qu'on adoroit. Le Service divin fini, le peuple demanda les Sacremens, les uns celui du Baptême, les autres celui de la réconciliation, & les Mahométans se prosternerent, en suppliant d'être admis au nombre des Chrétiens. Enfin, chaque jour fut marqué par un nombre prodigieux de Baptêmes; &, dans les intervalles, j'instruisois les Mahométans, qui embrasserent en foule le Christianisme, après avoir abjuré les erreurs du Mahométisme.

Les autres habitans du Royaume de Bar, & ceux des Royaumes voisins des deux côtés de la riviere y accoururent avec leurs familles, pour les faire baptiser, & faire instruire ceux qui jadis avoient été baptisés ; ensorte que leur conversion fut si abondante & si heureuse, que j'en fus étonné moi-même ; aussi n'ai-je ja-

mais eu de satisfaction plus sensible. Ce qui me favorisa le plus dans cette occasion, c'est que plusieurs des anciens Négres sçavoient la langue Françoise, qu'ils avoient apprise du tems de la Compagnie du Sénégal. Par-là ils me servirent de fidéles & de zélés Interprétes pour la conversion des autres. Je leur distribuai des Catéchismes, & ils se chargerent d'instruire ceux qui en avoient besoin, & sur-tout de faire une assemblée générale tous les jours dans chaque village, pour faire le Catéchisme & la priere selon la méthode que je leur avois enseignée. J'y baptisai plus de sept cens personnes, & j'y convertis un grand nombre de Mahométans.

Les habitans, voyant que j'étois sur mon départ, vinrent m'offrir des présens que je refusai absolument : c'est ce qui les toucha sensiblement, parce qu'ils ne connoissoient pas un tel désintéressement, duquel je les avois prévenus

dès mon arrivée. Si les circonstances avoient permis que je prolongeasse ma Mission, j'y eusse opéré des conversions étonnantes ; mais j'étois seul de mon état en Afrique, & mon devoir me rappelloit à Gorée.

Comptoir Albréda.

Le Comptoir d'Albréda est fortifié de fossés & de hautes palissades entrelacées, de neuf à dix pieds de hauteur, qui forment une bonne défense. Il est soutenu par quatre piéces de canon de quatre livres de balles, & par dix à douze pierriers ; ensorte qu'il est en état de résister à la plus vigoureuse attaque des Négres ; & il faudroit un siége dans les formes pour s'en rendre maître. Il est considérable pour la traite des Négres, qu'on peut fixer relativement aux provisions & aux marchandises qu'on a au magasin. Dès qu'on sçait, ou que l'on veut ménager les Rois de la côte, ainsi que ceux de l'intérieur de l'Afrique, par de bonnes façons & par de petits présens, ces Rois envoient

leurs captifs à Albréda pour les y traiter, ainsi qu'on envoie en France les chevaux en foire pour les vendre.

Il en arrive des chaînes de quatre à cinq cens à la fois. Cette foule de captifs a son tems limité; elle commence en Février, & finit avant la haute saison; tems auquel les Mandingues amenent les captifs à traiter du centre de l'Afrique; &, pendant ce tems, ils présentent plus de quatre mille captifs à la traite, sur-tout quand on a la précaution d'envoyer des personnes sûres au-devant des chaînes, pour les avertir qu'il y a des marchandises en suffisance au Comptoir François d'Albréda, & qu'on veut y faire la traite. Pour lors, ils refusent de traiter avec les Anglois, parce qu'ils ne les aiment pas autant que les François, & qu'ils préférent les marchandises de ceux-ci à celles de ceux-là. Aussi, dès que les Rois Négres furent informés que les François étoient rentrés en possession du Comptoir d'Al-

bréda & de Gambie, ils leur envoyerent des exprès, pour sçavoir s'ils vouloient traiter de leurs captifs, en leur offrant la préférence.

Outre cette grande traite de Négres, le Comptoir d'Albréda fait la traite des captifs avec les Rois des deux bords de la riviere de Gambie & les autres Rois voisins, pendant toute l'année, ainsi que la traite de la cire & du morphil, qui y est très-considérable, & où la livre de cire jaune ne coûte que 3 sols 6 deniers, ou 4 sols au plus. Le morphil se vend à l'estimation, mais à prix si bas, relativement à celui d'Europe, qu'on peut dire que c'est pour rien; ensorte qu'il y a, sur chaque branche de commerce, un profit considérable; & le commerce s'augmenteroit de jour en jour, si on avoit, sur les lieux, des personnes aussi intelligentes que désintéressées: tous les Rois se prêtent mutuellement à son accroissement; mais le malheur a été qu'on n'y a eu que des

personnes uniquement attachées à leur fortune particuliere, & d'une expérience trop mince, pour remplir, avec fruit, un si grand objet.

CHAPITRE IV.

Description de la riviere de Gambie, & des Royaumes situés le long de ses bords.

LA riviere de Gambie, qui est une branche de celle du Niger ou Sénégal, selon l'aveu unanime de tous les Négres & de tous les Marchands Mandingues qui descendent & remontent fréquemment cette riviere, tant par eau que par terre, au-dessus du banc des roches de Baraconda, & du lac des grosses Herbes, où elle n'est pas navigable, & se perd pendant un long espace de terrein, prend sa source au village de Baracota, où le Niger se par-

Source de riviere de Gambie.

tage en deux branches, dont celle qui coule vers le Sud, eſt appellée Gambie. Après un aſſez long cours, elle ſemble ſe perdre dans un lac marécageux, rempli d'herbes & de roſeaux ſi ſerrés, qu'il eſt impénétrable, d'où elle ſort enfin, reprenant la forme d'une belle & profonde riviere, telle qu'on la voit au village de Baraconda juſqu'au lac des roſeaux. Il eſt donc évident que l'on peut aller, tant par le Niger, que par la riviere de Gambie, aux villages de Baracota & Baraconda, qui ſont dans le centre des mines d'or, & que la route de la riviere de Gambie eſt au moins de quatre-vingt lieues plus courte que celle du Niger, ainſi que nous le démontrerons par ce Chapitre & les deux ſuivans, concernant la riviere de Bourſalum & de Caſſamance.

La riviere de Gambie entre dans la mer, ſur la côte occidentale de l'Afrique, entre le Cap Sainte-Marie au Sud, & l'Iſlot aux Oiſeaux au Nord; &, lorſ-

qu'on eſt avancé entre la pointe de Barre au Nord, & la pointe de Bagnon au Sud, le milieu de ſon embouchure eſt au treizieme degré vingt minutes de latitude ſeptentrionale. Elle a environ ſix lieues de large entre le Cap de Sainte-Marie & l'Iſlot aux Oiſeaux. Cet Iſlot, éloigné de Gorée de trente-une lieues, en ligne droite, eſt environné d'un grand banc de ſable, qui s'étend preſque juſqu'à la riviere de Salum, & dont la pointe méridionale avance plus de deux lieues en mer, qui eſt appellée le banc Rouge. Il y a, du côté du Sud, un autre banc vis-à-vis la pointe de Bagnon, qui s'étend juſqu'à l'Iſlot aux Oiſeaux; ſa figure lui a fait donner le nom de talon de Bagnon, ſur lequel il n'y a qu'une braſſe ou une braſſe & demie d'eau, avec des pointes de rocher, où la mer briſe aſſez fort pour les faire reconnoître de loin. C'eſt à ces marques, & à trois arbres qui ſont ſur la pointe du Cap Pelé, qu'on reconnoît Banc Rouge.

l'embouchure de la riviere, quand on vient du large.

Les deux passes pour entrer dans la riviere.

La distance qu'il y a entre ces deux bancs, & entre le talon & la pointe de Bagnon, forme deux passes; celle du Sud, qu'on appelle la petite, ne peut servir que pour des barques, des canots & autres petits bâtimens, parce qu'elle n'a qu'une brasse & demie de profondeur. La grande, qui est celle du Nord, entre le talon de Bagnon & l'Islot aux Oiseaux, est pour toute sorte de bâtimens. Elle a, dans son milieu, depuis la pointe méridionale du banc Rouge jusqu'à la pointe de Barre, huit, neuf & dix brasses d'eau, & le détroit entre les pointes de Barre & de Bagnon, dix & douze brasses; &, de-là jusqu'au Fort Jacques, qui appartient aux Anglois, on trouve partout depuis six jusqu'à neuf brasses d'eau. Les deux côtes de cette embouchure sont bordées de bancs, de vases & de rochers qui avancent beaucoup dans la riviere. Les canots des Négres,

& même les chaloupes naviguent, pendant les marées ordinaires, sur ces bancs de vases & de rochers.

A deux lieues & demie de l'embouchure de la riviere au Nord, est le village de Barre, résidence ordinaire du Roi de ce nom. Si on veut y aller, il faut mouiller au milieu de la riviere, & descendre à terre dans un canot. Ce village est au milieu du bois, à trois quarts de lieue du bord de la riviere: on ne le reconnoît que par deux arbres plus élevés que ne le sont tous les autres; mais l'on trouve toujours des Négres qui rodent constamment le long de la riviere, pour s'y faire conduire.

Village de Barre, résidence du Roi de ce nom.

Il y a, de l'Islot aux Oiseaux jusqu'à l'Isle aux Chiens, dix lieues en remontant la riviere, & deux lieues de cette Isle à la pointe de Lamai, & de là à Albréda deux lieues, & d'Albréda à Gilfai, qui est vis-à-vis le Fort des Anglois, une demi-lieue.

Isle aux Chiens.

En entrant dans la riviere, on remar-

que, à gauche, une touffe d'arbres dont je viens de parler, au milieu desquels il s'en trouve un beaucoup plus grand & plus élevé que les autres, que l'on appelle le Pavillon du Roi de Barre : les Anglois, si fiers avec les autres Nations, se sont abaissés jusqu'à le saluer avec le canon toutes les fois qu'ils passent devant ce prétendu pavillon. Ils y ont si bien accoutumé ce Roi Négre, qu'il exige cette soumission d'eux toutes les fois qu'ils entrent dans sa riviere ; sans quoi il leur interdiroit la traite, & leur feroit tout le mal dont il est capable. Les Etats de ce Prince n'ont que dix-huit lieues de longueur de l'Occident à l'Orient, sur le bord septentrional de la riviere de Gambie : ils sont renfermés entre cette riviere & celle de Guinac, qui est une branche de celle de Salum ; mais ils s'étendent à plus de soixante-dix lieues dans l'Afrique.

Quoique la riviere de Gambie soit profonde, on doit cependant toujours

avoir la ſonde à la main dès qu'on y eſt entré, & obſerver de ſe tenir toujours plus près des bancs du Nord, que de ceux du Sud, à cauſe d'une pointe qui eſt aux environs de la pointe de Barre, ſur laquelle il n'y a que trois braſſes d'eau, & où pluſieurs vaiſſeaux ont échoué, pour avoir négligé cette précaution. Il eſt vrai que ce n'eſt qu'une vaſe molle, ſans rochers, & qu'à moins d'être engagé fort avant ſur cette pointe, & fort près de terre, il n'y a rien à craindre, mais beaucoup à travailler pour ſe touer, & attendre la marée pour ſe tirer de ce mauvais pas. Il faut auſſi obſerver, dès qu'on approche l'Iſle aux Chiens, de tenir le milieu de la riviere, pour éviter une pointe de cailloux, qui s'étend environ un quart de lieue dans la riviere, ſur laquelle il ſeroit dangereux d'échouer, à cauſe de la violence de la marée, qui pourroit enfin faire briſer le bâtiment, à force de le faire tanguer. Ce danger paſſé, & l'Iſle aux

Chiens doublée, on range la côte au Nord, dont le fond n'est que de vase, & l'on mouille vis-à-vis Albréda par les 6 ou 7 brasses d'eau. On reconnoît ce village à de grands arbres qui sont dedans, & au Fort Jacques, qui est vis-à-vis, au milieu de la riviere. Ce Fort pourroit être d'une bonne défense; mais il n'a ni bois, ni eau, pas même de citernes, de maniere que les Anglois y sont toujours à la discrétion des Négres, chez lesquels il faut qu'ils aillent chercher & acheter l'eau & le bois dont ils ont besoin.

La riviere de Gambie est fort large devant Albréda jusqu'à cinquante lieues au-dessus : on lui donne plus de deux lieues & demie de largeur ; sa profondeur donne le moyen de la remonter jusqu'à deux cens cinquante lieues de son embouchure. Un navire de quarante canons & de trois cens tonneaux peut la remonter jusqu'à Guiachor, qui est à cinquante lieues de la mer, & un de

cent cinquante tonneaux peut aller jusqu'au-dessous de Baraconda, qui en est à 250 lieues. Le flot porte jusqu'à la mer pendant tout le tems sec, c'est-à-dire, depuis le mois de Décembre jusqu'au mois de Juin ou Juillet; mais la riviere devient impraticable le reste de l'année, à cause des inondations prodigieuses que les pluyes y causent, qui rendent le courant si violent, qu'il n'est pas possible de le surmonter à force de voiles, quand même on auroit le vent à souhait. Cette riviere est bien différente du Niger, que l'on ne peut remonter, pour aller à Galam, que dans le tems des inondations, qui couvrent les platons & les bancs de roches, jusqu'à y faire passer les grandes barques en sûreté.

Les deux bords de cette riviere sont possédés par différens Rois, dont les Etats sont peu considérables pour ce qui regarde le terrein qu'ils occupent sur les côtes de la riviere. Je ne parlerai

Huit Royaumes au Nord de la riviere de Gambie.

que de ceux qui sont depuis le Royaume de Barre jusqu'à deux cens cinquante lieues, en remontant la riviere vers l'Est. Celui de Barre, qui est au bord septentrional, a dix-huit lieues d'étendue; celui de Guiaconda, qui le suit, n'en a que cinq; celui de Badissou, vingt; celui de Salum, qui renferme & environne ces trois premiers, au Nord & à l'Ouest, en faisant un coude sur la riviere, a deux lieues; celui de Guiana, deux; celui de Couhau, quatre; celui de Guiani, trente; & celui de Oubi, qui finit entre Baraconda & le banc des Roches, quatre-vingt-dix lieues d'étendue en ligne directe, auxquelles, si on ajoute soixante-onze lieues pour les contours considérables que la riviere fait dans cet espace de terrein, on aura deux cens cinquante lieues de cours de la riviere depuis la pointe de Barre jusqu'à l'extrémité du Royaume d'Oubi, ainsi qu'on le remarquera par les Cartes que j'ai tirées moi-même de cette partie.

Le bord méridional de la riviere est aussi divisé en huit Royaumes, dont celui de Combo commence à la pointe Sainte-Marie, & finit à la riviere de Combe. La pointe du Cap de Sainte-Marie, dont j'ai parlé ci-devant, est remarquable par un grand palmier qu'on apperçoit de fort loin, étant en mer. A mesurer la distance de ces deux endroits en droite ligne, on n'y trouvera que dix lieues. Le Royaume de Foigni commence à cette derniere riviere, & finit à celle de Bintan. Il y a trois lieues & demie de la riviere de Combe à celle de Ferbat, & deux lieues & demie de celle de Ferbat à celle de Berofet; de cette derniere à celle d'Indemba, une demi-lieue; de celle d'Indemba à celle de Painam, une lieue & demie; de cette derniere à l'entrée de celle de Bintan, trois lieues; ce qui fait onze lieues pour l'étendue du Royaume de Foigny, dont le Prince prend le titre d'Empereur. Son pays, quoique peu considé-

Huit Royaumes au Sud de la riviere de Gambie.

rable par sa grandeur, l'est beaucoup par d'autres endroits : il est extrêmement peuplé ; ses Sujets sont laborieux, & aiment le commerce ; &, sans sortir de chez eux, ils trouvent de quoi fournir aux étrangers & à leurs voisins. Les rivieres dont je viens de parler, & quantité de ruisseaux qui les augmentent, arrosent le pays, & le rendent d'une fertilité étonnante : c'est une vraie pépiniere de tout ce qui est nécessaire à la vie. Les François ont toujours eu, depuis de longues années, des établissemens à Bintan, en avançant vers le Sud, ainsi qu'à Géréges, qui est à sept lieues de Bintan ; établissemens qu'ils rétabliront, dès qu'ils le jugeront à propos.

Le Royaume de Kiam commence au bord oriental de la riviere de Bintan ; il a vingt lieues d'étendue le long de la côte de la riviere de Gambie. Celui de Géagéra ou Géagra, qui suit, n'en a que dix ; celui de Gnamena, quinze ;

celui de Kiaconda, quarante; celui de Soumana, autant; & celui de Cantor, vingt. L'étendue de ces huit Royaumes le long de la riviere est de cent soixante-cinq lieues en ligne droite, auxquelles on peut ajouter quatre-vingt-quatre lieues pour les ances, les Caps & les contours que fait la riviere; ce qui donnera les deux cens cinquante lieues.

Les Normands & Dieppois ont formé les premiers des établissemens sur la riviere de Gambie, où ils se sont installés dès l'an 1390. Les Portugais, profitant de la décadence de la Compagnie Normande, s'en sont ensuite emparés; après quoi, les Anglois vinrent les en chasser. Ce furent ces Portugais qui arborerent l'étendart de la Religion Chrétienne dans toute cette partie; ensorte que les familles Chrétiennes ont conservé jusqu'à présent le nom de Portugaises; & on appelloit alors tous ceux convertis à la Religion Chrétienne, Portugais. Dans la Mission que j'ai faite

Normands à Gambie en 1390.

en 1764, tant sur la riviere de Gambie, qu'à la côte d'Afrique, par-tout j'ai trouvé un grand nombre de familles Chrétiennes qui, plongées depuis long-tems dans une ignorance profonde, ne citoient d'autres époques de leur conversion au Christianisme, que le tems auquel les Portugais avoient été les maîtres de la riviere de Gambie, & avoient eu des établissemens dans la côte d'Afrique.

Les Anglois jouirent du commerce de cette riviere jusqu'à l'an 1695, que le Comte de Gennes, commandant l'escadre Françoise, vint les en chasser, après avoir pris le Fort Jacques, & fait sauter toutes ses fortifications. Pour lors, la Compagnie Françoise joüit de tout le commerce de la riviere de Gambie jusqu'à la paix de Risvick, par laquelle il fut convenu que les conquêtes, faites de part & d'autre, seroient respectivement restituées, & toutes choses remises au même état qu'elles étoient

avant la guerre. En conséquence de ce traité, les Anglois rentrerent en possession de ce Fort, & commencerent à en relever les ruines. Pour y parvenir sans frais, ils permirent à tous les Négocians de leur Nation d'aller trafiquer & faire toutes sortes de commerce sur la riviere de Gambie, à charge & condition qu'ils payeroient dix pour cent de leurs cargaisons au Directeur de la Compagnie Angloise, pour être employés aux réparations des fortifications du Fort Jacques; & qu'au défaut d'acquitter cette somme ou ce droit sur le lieu, ils payeroient vingt pour cent à leur retour en Angleterre. Ceci fut exécuté à la lettre.

Cette permission peu mesurée ruina tout le commerce par les suites funestes qu'elle enfanta. Tous les Commerçans y coururent, & se presserent, à l'envi les uns des autres, de faire sur le champ leur chargement; &, pour être plutôt expédiés, ils porterent le prix de la traite

des captifs au triple de ce qu'il étoit auparavant. Le prix du captif, qui n'étoit au plus que de quinze à seize barres, fut porté, en très-peu de tems, à quarante-cinq & cinquante barres ; de plus, on augmenta la valeur intrinséque de chaque barre de marchandises ; ce qui fit qu'on acheta les captifs à un prix inoui dans toute l'Afrique. Ce fut une planche bien favorable aux Négres, qui, depuis ce tems, n'en ont rabattu que très-peu. Un chacun fut surpris de ce que la Compagnie Angloise, qui entend si bien son commerce, foulât aux pieds, dans ce moment, ses propres intérêts ; mais la surprise cessa bientôt, dès qu'on s'apperçut qu'elle n'avoit eu d'autres vûes que celles de ruiner entiérement le commerce de la Compagnie Françoise sur cette riviere & dans ses environs ; persuadée qu'elle étoit que les François ne consentiroient jamais à donner un si haut prix des captifs, & que, par ce moyen, ils abandonneroient
le

commerce de cette partie. Tel fut l'excès de leur jalousie. Ils baisserent, à pure perte, le prix des marchandises d'Europe, & triplerent celui de la traite des captifs; mais ils n'eurent d'autre avantage que de faire le profit des Négres, & de commercer pour eux, sans pouvoir obliger les François à renoncer au commerce sur le pied où ils l'avoient porté à leur grand préjudice.

Au contraire, en 1703, les François, justement irrités de ce procédé, prirent le Fort Jacques par le vaisseau commandé par M. de la Roque, qui ruina tellement ce Fort & tous les Comptoirs des environs, que le commerce des Anglois tomba entiérement; ensorte qu'ils furent contraints de conclure, le 8 Juin 1705, un traité de neutralité avec la France pour les côtes d'Afrique pendant la guerre, qui étoit allumée en Europe, à la fin de laquelle tout fut remis sur l'ancien pied. Les François, dans ce moment, furent bien dédom-

magés du tort que les Anglois avoient fait à leur commerce, en haussant le prix de la traite des captifs, & en diminuant le prix réel des marchandises d'Europe, parce qu'on trouva, dans le Fort pris par le sieur de la Roque, près de cent piéces de canon, une quantité prodigieuse d'armes, de munitions de guerre, de captifs, de marchandises d'Europe, de cire, de morphil & de provisions de bouche, qui, ensemble, faisoient une somme considérable qu'on porta à bord du vaisseau. On sçut d'ailleurs que les Anglois avoient des captifs & des marchandises de traite sur les terres du Roi de Barre : on obligea ce Roi à les livrer. Enfin, on fit créver les canons, dont on ne voulut pas se charger, & sauter tous les bastions & fortifications du Fort, qui avoient coûté tant d'argent, tant d'artifices & tant de travail aux Anglois, qui ne reprirent possession de ces masures qu'après la paix d'Utrecht, ensuite de laquelle ils

l'ont rétabli dans l'état où il eſt à préſent.

Les Anglois y font un grand commerce, à raiſon de leur ſituation au milieu de la riviere de Gambie, qui empêche les navires des autres Nations de monter cette riviere, pour aller commercer dans le centre de l'Afrique, parce qu'elles ne connoiſſoient pas d'autre chemin propre à cet effet, juſqu'aux découvertes dont je parlerai plus bas, par leſquelles on reconnoîtra qu'on n'a aucunement beſoin ni du Sénégal, ni du Fort Jacques, pour y aller librement commercer. Les Anglois n'y ont cependant pas tout le commerce de la riviere, puiſque le Comptoir François d'Albréda, qui eſt vis-à-vis ce Fort, eſt ſuſceptible d'un commerce même plus conſidérable que celui des Anglois au Fort Jacques, & voici comment. Ce Comptoir François eſt ſitué ſur les terres du Roi de Barre, qui eſt l'ami de cœur de la Nation Françoiſe, & qui déteſte

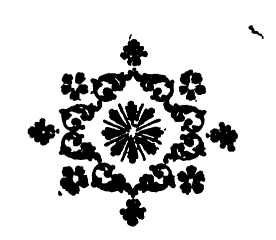
ſouverainement les Anglois. Tous les Marchands Mandingues, qui amenent les chaînes des captifs de l'intérieur de l'Afrique, viennent déboucher à Albréda, ou au village de Gilfai, qui n'en eſt éloigné que d'une demi-lieue, & où les François ſont les maîtres. Dans ce cas, ils ont & auront toujours la préférence, parce que, pour les vendre aux Anglois, il faut les embarquer ſur le diſtrict du Roi de Barre, pour les conduire au Fort Jacques; c'eſt ce que les Marchands ne font que quand ils ne peuvent faire autrement; &, s'ils trouvent des marchandiſes au Comptoir François, pour pouvoir y traiter tous leurs captifs, il eſt certain que les Anglois n'en auront aucun, parce qu'ils craignent que ces derniers ne les forcent à les vendre au prix qu'ils veulent en donner, lorſqu'ils ſont paſſés dans leur Fort; ce qui fait que le Comptoir d'Albréda eſt mieux placé pour le commerce que le Fort Jacques.

J'ai été moi-même au Fort Jacques occupé par les Anglois : ce Fort n'a que soixante-dix toises ou environ dans sa plus grande longueur, sur quarante ou cinquante toises de largeur. Les fortifications sont en échellons les unes sur les autres, dont les angles flanqués sont émoussés, & font des embrasures. Les faces, les flancs & les courtines sont revêtues de briques & de pierres, sans fossés. Tout le tour de l'Isle est palissadé avec quelques redans & quelques batteries assez bien fournies de canon. Le terrein qui reste entre le Fort en forme de palée, & les palissades, est occupé par des magasins, quelques cases & quelques corps de garde, & je n'y ai vû que trois Soldats de garnison ; ensorte que le Gouverneur étoit seul avec un Chirurgien, cette belle garnison & ses domestiques dans le Fort. Il est certain que la situation de cette Forteresse, au milieu d'une très-grosse riviere, la rendroit aussi aisée à défendre, qu'elle

Fort Jacques Anglois.

est difficile à attaquer, si elle avoit de l'eau, du bois, des magasins & des citernes à l'épreuve de la bombe.

Or, comme le Niger donne la source à la riviere de Gambie, & cette derniere à celle de Salum ou Boursalum, & à celle de Cassamance, & que ces trois rivieres ouvrent trois chemins pour les mines d'or & pour l'intérieur de l'Afrique, & que, par ce principe, il est intéressant d'en avoir la vraie description, nous ne les séparerons point les unes des autres.



CHAPITRE V.

Description de la riviere de Salum, ou Bourfalum; nouveau & principal chemin pour les mines d'or, & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

LA riviere de Salum ou Bourfalum, qui fignifie Roi de Salum, fe décharge dans la mer par fix branches, dont la plus feptentrionale eft celle de Palmarin, où commence le Royaume de Salum, dont j'ai parlé ci-devant, & qui finit à trois lieues au Nord de la pointe de Barre, & s'étend des deux côtés de la riviere de Salum jufqu'au village de Cahone, qui eft tout joignant l'endroit où la riviere de Gambie fe partage en deux branches, dont la plus feptentrionale prend le nom de Salum, qui, à dix lieues avant d'arriver à la mer, fe Riviere de Salum.

partage en six branches, dont la plus septentrionale est, comme je l'ai dit, celle de Palmarin; la seconde retient le nom de Salum; la troisieme, celui de Baatagamar; la quatrieme, de Bétoure; la cinquieme, de Banquiala, & la sixieme, de Guianac. Ces six rivieres forment respectivement, entr'elles, des Isles qui sont habitées & cultivées par les Négres naturels du Royaume de Salum. La mer, qui monte dans ces rivieres, sur-tout lors des marées ordinaires, les rend très-considérables, & elles portent toutes de grosses chaloupes & autres petits bâtimens; & celles qui conservent le nom de Salum & de Palmarin ont assez de profondeur pour porter des navires de trois cens tonneaux. J'en ai vû l'exemple, en 1764, par le navire d'un Marchand de l'Orient, nommé Aussenac, qui y est entré & en est sorti sans aucune difficulté. Quand on a gagné la tête de toutes ces Isles, & qu'on est, par conséquent, entré dans la grande riviere

Division des rivieres.

de Salum, on a partout un canal large, & profond, capable de porter de gros navires.

Cette riviere est donc constamment une branche de celle de Gambie, comme celle-ci est réellement une branche du Niger. Elle est donc pour la Nation Françoise un chemin ouvert & facile pour aller en forces aux mines d'or, dans les Royaumes de Galam, de Bambouc, de Tambarras, de Tombut, & dans les autres Royaumes où il y a des mines. On n'a donc plus besoin de la riviere du Sénégal, qui est si difficile à remonter, & si peu praticable en certains endroits, où on ne peut naviguer que dans le tems des inondations, pour se rendre au Royaume de Galam, puisque voici une route plus sûre, plus aisée, plus courte & plus praticable en tout tems, &, par conséquent, infiniment moins coûteuse que celle du Sénégal, non-seulement pour le Royaume de Galam, mais pour les autres Royau-

Nouveau chemin pour les mines d'or.

mes qui fourmillent de mines d'or, où on peut se rendre en très-peu de tems, & à petits frais; de maniere que, quand il faut trois mois pour se rendre du Sénégal à Galam, on s'y rendra par cette riviere en moins de trois semaines; &, pour se rendre, par le Niger, dans les Royaumes de Bambouc, de Bambarras & de Tombut, les plus riches en mines d'or, & les plus abondans pour la traite des captifs, il faut non-seulement un tems considérable, mais encore on est obligé de faire la route, en partie, par terre, à cause des roches & des sauts insurmontables aux navires, qui interceptent la route par eau. C'est ce qui empêche la facilité du transport, par terre, des marchandises propres au commerce de ces différens Royaumes, & qui expose les Européens à bien des dangers, en les traversant; au lieu que, par cette route, il n'y a rien de tout cela à essuyer.

On dira peut-être que ceci paroît un

paradoxe, puisqu'on ne conçoit pas comment, depuis le milieu du treizieme siécle, que les François ont commencé à habiter les côtes d'Afrique, & à y former des établissemens pour le commerce, ils n'ont point eu connoissance de cette riviere, ni de la facilité de sa navigation, & encore moins du chemin qu'elle offroit pour l'intérieur de l'Afrique, si intéressant pour son commerce en or, en captifs & en morphil. Je réponds à cela qu'il n'est pas étonnant que la Nation Françoise & toutes les Nations de l'Europe aient ignoré cette riviere & la facilité de sa navigation, puisqu'aucune ne s'est avisée d'en faire la découverte, & qu'il suffisoit que la riviere de Salum se rendît à la mer par six branches différentes, pour se persuader qu'aucune de ces six branches n'étoit navigable. Au contraire, un chacun a cru que ce n'étoit que de petites rivieres sans conséquence; on a cru sur-tout que la riviere de Gam-

bie, si considérable par son lit, son embouchure & le grand commerce qu'on y pouvoit faire, en étoit si voisine, qu'on ne pouvoit soupçonner que celle de Salum fût navigable ou utile au commerce. Par ce principe, on s'est uniquement attaché au commerce de celle de Gambie, en méprisant celui de celle-ci, qu'on a ignoré dans toutes les formes, & qu'on ignoreroit encore aujourd'hui, si un navire Anglois n'en avoit fait la découverte, à sa perte, ainsi que je l'ai rapporté ci-devant. L'essai que fit ce navire, sa réussite, sa fin tragique m'ouvrirent les yeux sur cette partie, & m'engagerent à faire les démarches possibles, relativement aux circonstances du tems & à la position où j'étois à prendre une connoissance exacte de cette riviere & de son commerce, pour en instruire enfin la Nation, & lui rendre, en quelque façon, mes travaux utiles : car, enfin, je n'ai aucun autre dessein.

J'ai dit, il n'y a qu'un moment, que le village de Cahone est joignant & au-dessus de l'endroit où la riviere de Gambie forme celle de Salum : on peut donc y établir un Comptoir qui jouira de l'avantage que ces deux rivieres offrent pour le commerce général de l'intérieur de l'Afrique, puisque c'est à Cahone que tous les Mandingues & autres Négocians s'arrêtent & se reposent dans leurs cours, pour porter à la traite, sur la riviere de Gambie, les captifs, l'or & le morphil qu'ils ont achetés dans les Royaumes de Tombut, Bambouc, Bambarras, Bambaracana, & autres lieux plus à l'Est ; & il est certain que ceux du Royaume de Salum, qui est au voisinage, y accourroient en foule, & par une préférence marquée, parceque cela leur épargneroit six, huit & dix journées de marche qu'ils ont encore à faire pour se rendre aux endroits où se fait la traite sur la riviere de Gambie, je veux dire, à Albréda &

au Fort Jacques Anglois; & ils s'exempteroient de payer au Roi de Barre des droits considérables qu'ils lui payent pour passer sur ses terres avec leurs captifs & leurs marchandises, pour les rendre aux lieux ci-dessus.

De-là il est évident que le commerce de la riviere de Gambie, pour ce qui regarde l'intérieur de l'Afrique, diminueroit beaucoup à tous égards, puisqu'aucuns des Mandingues & autres Marchands ne voudroient se charger des frais d'une si grande route, ni de l'exportation de leurs marchandises, dont ils trouveroient un débit sur les lieux mêmes: on en peut dire autant du commerce du Sénégal dans le Royaume de Galam, qui confine, pour ainsi dire, à Cahone, où les François auroient un établissement solide & imperturbable, parce qu'il seroit hors de toute insulte, étant sous la protection du Roi de Salum, qui en seroit d'autant plus enchanté, qu'il y trouveroit son revenant-

bon, selon les conventions qu'on feroit avec lui, & sur-tout parce que l'embouchure de sa riviere est sur le département & à la proximité de Gorée ; &, par ce moyen, la France s'empareroit, avec droit, du commerce de la riviere de Gambie, du Sénégal & de l'intérieur de l'Afrique, sans que personne pût s'y opposer, puisqu'il est de droit que chacun en particulier, même en général, doit être maître sur son terrein.

Dans ce cas, dès que la France auroit un établissement solide à Cahone, ne pourroit-elle pas s'avancer de jour à autre plus à l'Est dans l'intérieur de l'Afrique, par la riviere de Gambie jusqu'à sa source dans le Niger ? Et ensuite, en remontant le Niger, & en s'étendant dans les Royaumes de Bambouc, de Tombut & de Bambarras, au moyen de la riviere de Falémé, qui les traverse, n'attireroit-elle pas tout le commerce de ces riches Royaumes sur la riviere de Salum, dont l'embouchure

n'est qu'à vingt-quatre lieues à l'Est de Gorée, & sur le propre département de ce dernier, où aucune Nation étrangere ne peut commercer?

Il est vrai que les Anglois établis sur la riviere de Gambie, & qui en disputent si vigoureusement le commerce aux François, vont attendre les Marchands Négres jusqu'à Baraconda sur la même riviere; mais cela ne préjudicieroit en rien pour les raisons que je viens de détailler, & sur-tout parcequ'ils manquent de marchandises sur les lieux, & que ces marchands ne voudroient point s'obliger à descendre jusqu'au Fort Jacques, qui fait une route de cent quarante lieues, pour traiter, tandis qu'ils trouveroient à Cahone, chez les François, pour qui ils ont une prédilection singuliere, & dont ils estiment les marchandises plus que celles des Anglois, la facilité de la vente de leurs captifs, de leur or & de leur morphil, qui exigent de grands frais pour l'exporta-

tion, outre le tems & la peine du voyage. Ce Comptoir, qu'on établiroit à Cahone, ne coûteroit pas plus à la France pour son entretien, que coûte celui qu'elle a à Albréda sur la riviere de Gambie. Le fait est incontestable.

Le tems le plus propre pour faire le commerce à Cahone est depuis le mois de Novembre jusqu'en Mai, en prenant ses mesures pour y arriver au commencement de Janvier, qui est le tems le plus ordinaire du passage des Marchands Mandingues, qui amenent, toutes les années, au moins douze cens captifs à la traite, & une quantité prodigieuse d'or & de morphil, sans compter la partie principale qui prend la route du Sénégal, en descendant le Niger, qui, pour y parvenir, a un trajet de plus de deux cens lieues à faire, dont elle s'exempteroit avec plaisir, si elle avoit un débouché fixe à Cahone ou autres lieux voisins, si fréquens & si favorables à cet effet.

qu'on y manque même de paille, ou d'herbes assez grandes, pour couvrir les cases.

La chaleur, d'ailleurs, est cause de cette stérilité; elle y est excessive, moins encore par la situation du pays, qui est aux douzieme & treizieme degrés de latitude septentrionale, que parce qu'il est renfermé entre des montagnes hautes & pélées, où la chaleur se concentre, sans que les vents puissent y rafraîchir l'air, & dissiper les vapeurs épaisses qui sortent continuellement de ces terres remplies de métaux & de minéraux; & c'est ce qui rend le pays extrêmement mal sain & très-dangereux pour les étrangers. Les Sujets du Siratick, dont les Etats confinent à ce Royaume & à celui de Salum, tirent une grande partie de l'or qu'ils portent au Sénégal, du pays de Bambouc. Pourquoi donc la Nation Françoise ne se serviroit-elle pas de la riviere de Salum, pour faire ce riche commerce? Rien n'y porte obstacle;

au contraire, tout concourt à lui en faciliter le chemin, si elle en fait l'entreprise, qui lui sera toujours aussi utile que facile.

Le peuples de Bambouc connoissent parfaitement la valeur de leur pays; ils sçavent, par une longue expérience, combien tous les hommes ont d'empressement & d'avidité d'amasser le métal qui y croît, même de se rendre maîtres des lieux qui le produisent. C'est pourquoi ils ne permettent l'entrée de leur pays à qui que ce soit, excepté à ceux qui leur apportent ce que la stérilité de leur pays les oblige de recevoir d'ailleurs; de sorte que, hors le cas du commerce, personne ne peut se vanter d'y être entré; & ceux qui l'ont tenté ont payé chérement leur curiosité, parce que les uns ont ignoré les mœurs du pays, les autres se sont oubliés jusqu'au point d'insulter cette Nation chez soi, & enfin ceux-ci n'ont point eu le secret de se l'attacher, ni de

gagner sa confiance. Ils ont agi en maîtres, & ils ont été méprisés. Cela n'est pas étonnant ; mais il est certain qu'avec de la douceur & de la modération, on s'emparera aisément de l'esprit de cette Nation. La Compagnie du Sénégal, après avoir tant fait de frais & de démarches, seroit parvenue, par le Niger, à former des établissemens pour tâcher de s'introduire dans ces riches pays, où elle se seroit réellement établie malgré les grandes difficultés & la route immense qu'elle avoit à faire par terre pour y parvenir, parce qu'elle ignoroit encore que la riviere de Salum étoit navigable, & conduisoit les navires aux confins du pays de Bambouc même par un chemin court & aisé, si tant de contre-tems fâcheux ne lui étoient arrivés. Avec quel empressement la Nation ne doit-elle pas aujourd'hui profiter de la découverte de la riviere de Salum & de Cassamance, dont je parlerai ci-après, comme d'un autre chemin nou-

veau pour le centre de l'Afrique!

La plûpart de ces lieux produisent de l'or en telle abondance, qu'il n'est pas nécessaire de se donner la peine de creuser; il ne faut que racler la superficie de la terre, la laver dans une sebille, en verser l'eau par une inclinaison, pour y trouver l'or au fond en poudre, & souvent même des grains considérables; & on a remarqué que cette mauvaise maniere d'exploiter les mines est cause qu'ils ne trouvent que l'extrémité des rameaux de la mine, sans aller au sillon principal. Il est vrai que ces rameaux sont, pour l'ordinaire, si riches, & d'un or si pur, qu'il ne faut ni le piler, ni le fondre, pour le mettre en œuvre. La terre qui le produit n'est point dure, ni difficile à creuser: ce n'est partout qu'une terre argilleuse, de différentes couleurs, mêlée de quelques mines de sable; de maniere que dix hommes y peuvent faire plus d'ouvrage que n'en font deux cens dans les plus riches mines du Pérou & du Brésil.

Mines d'or.

Ignorance des Négres pour l'exploitation des mines d'or.

Les Négres ne connoiſſent pas la fécondité ou la ſtérilité des terres qui produiſent l'or : ils ſçavent ſeulement en gros qu'il y en a preſque partout, & que, plus la terre eſt ſéche & ſans herbes, plus on eſt aſſuré d'y trouver ce riche métal. Ils gratent & fouillent indifféremment partout ; &, quand ils trouvent quelques veines abondantes, ils s'y arrêtent, & continuent d'y travailler tant qu'ils y rencontrent la même abondance : dès qu'elle ceſſe, ou qu'elle diminue notablement, ils la quittent, & en vont chercher une autre. Ils prétendent que l'or a de la malice, & ne ſe laiſſe pas prendre quand on veut : il ſe cache, diſent-ils, & change de place ; &, ſur ce préjugé, quand ils n'en trouvent pas dans un endroit, ils diſent tranquillement qu'il s'eſt enfui, & ils vont le chercher dans un autre, tel que le hazard le leur préſente ; effet heureux de la richeſſe du pays, & ſuite de la ſuperſtition.

Lorſque

Lorſque la mine eſt abondante, & que, ſans beaucoup de travail, ils en tirent en quantité, ils s'y arrêtent, & y fouillent à quelques pieds de profondeur, & ils en reſtent là, non parce que la mine ceſſe d'être abondante, puiſqu'ils avouent eux-mêmes que, plus ils creuſent avant dans la terre, plus ils trouvent d'or, mais parce qu'ils ſont naturellement trop pareſſeux pour entreprendre ou continuer un ouvrage pénible, & que, d'ailleurs, ils n'ont ni l'invention des échelles, ni les inſtrumens néceſſaires pour étayer les terres, afin d'en prévenir par-là l'éboulement, ni enfin la vraie pratique d'exploiter les mines : car, dès qu'une mine menace de s'ébouler, ils la quittent, & vont creuſer ailleurs. Leur ignorance fait qu'ils ne tirent qu'une médiocre partie de l'or contenu dans la terre qu'ils ont tirée de la mine, parce qu'il ne demeure, au fond de la ſebile, que les plus groſſes parties, pendant que les pe-

tites & les médiocres s'en vont avec la terre & l'eau que l'on répand par inclinaison, après avoir bien délayé la terre avec la main.

Les habitans ne fouillent pas leurs mines en tout tems, ni quand bon leur plaît ; cela dépend absolument de la volonté de leurs Seigneurs, qui, quand ils le jugent à propos, soit pour leurs propres nécessités, soit pour celles de leurs peuples, font avertir leurs Sujets qu'on fouillera la mine un tel jour. Ceux qui en ont besoin se rendent au lieu marqué, & l'on travaille. Les uns fouillent ; les autres transportent la matiere ; ceux-ci apportent de l'eau ; ceux-là lavent, & les Seigneurs gardent l'or que l'on tire, & observent soigneusement que les laveurs n'en dérobent quelque partie. Le travail étant achevé, on partage ce qu'on a amassé, après que le Seigneur en a pris telle portion qu'il a voulu ; après quoi, il n'est plus permis de toucher aux mines. Ces habitans

ne retirent rien autre chose de leur pays; ils n'ont que l'or en abondance, avec lequel ils doivent s'acheter tout le nécessaire à la vie; & il faut leur porter, chez eux, toutes les marchandises dont ils ont besoin. Dans ce cas vrai, il ne faudroit qu'avoir des Forteresses ou des Comptoirs fortifiés dans tous les lieux où on voudroit pousser un commerce aussi riche que celui-là. Aucune Nation n'a plus de droit de le faire, ni n'en est plus à portée que la Nation Françoise.

Mine la plus considérable de Bambouc.

Quoique les Royaumes, dont j'ai parlé, soient remplis de mines d'or, on prétend que la plus riche & la plus considérable est au centre du pays de Bambouc, entre les villages de Tambaoura & de Netteco, à trente lieues à l'Est de la riviere de Falémé, & à quarante lieues du Fort Saint Pierre, près de Caynoura sur la même riviere. Elle est d'une richesse si surprenante, & d'un or si pur, qu'on néglige toutes les autres

mines, pour s'attacher à celle-ci. Ces mines ſont environnées de hautes montagnes pelées, ſéches & ſtériles, & le reſte du pays n'eſt pas meilleur, de ſorte que la diſette de toutes les choſes néceſſaires à la vie a obligé ces habitans de travailler, en quelque façon, leurs mines avec plus de ſoin que leurs compatriotes. Au ſurplus, on trouve, dans ce pays-là, des mines d'argent, de fer, de plomb & d'étain, qu'on néglige abſolument, pour s'attacher aux mines d'or. On y trouve l'aimant le plus parfait, & dont l'expérience a fait connoître que la vertu ne s'altére point, tandis qu'on a ſoin de le préſerver de l'humidité, & de le tenir couvert de pouſſiere. Le fer eſt d'une qualité ſi douce à Bambouc, ſur-tout à Joel, dans les terres du Siratick, que les Négres en font des marmites au marteau. Auſſi n'en traitent-ils point de celui de France, à moins qu'il ne ſoit travaillé. Dans ce département, & dans celui de Galam,

Mines de différens métaux.

Qualité du fer.

on trouve du cristal de roche, des pierres fines, du très-beau marbre, & une quantité prodigieuse de bois durs de couleurs très-vives, & d'autres qui ont une odeur exquise. Le salpêtre y est si commun, qu'il ne s'agit que de le tirer; il est d'une qualité excellente. Les autres mines d'or, qui sont réputées inépuisables, où on trouve l'or par de simples lavures, sans creuser, mais simplement en prenant, sur la superficie de la terre, ce qui tombe sous la main, sont celles de Fourquaranne, à deux lieues de la riviere de Falémé au Nord-Est, près d'un marigot ou petite riviere qui tombe dans celle de Falémé; celles de Sambanoura, qui est à l'Est de la riviere en question, à vingt-cinq lieues de son embouchure dans le Niger, & à cinq lieues dans les terres, entre le village de Sambanoura & celui de Dalemoulet; celles de Segalla, village à cinq cens pas de la riviere de Falémé, en la remontant. Segalla est éloigné de cin-

Salpêtre.

Mines fameuses qu'on dit être inépuisables.

Ces mines sont donc très-réelles, très-abondantes & très-aisées à exploiter. Elles sont bien plus à la portée de Gorée que du Sénégal, dont, par la route du Niger, elles sont éloignées de plus de trois cens lieues, tandis que, par le moyen de la rivière de Salum, il n'y a pas plus de cent soixante lieues. Connoissant donc aujourd'hui le vrai chemin pour parvenir où sont ces mines, il ne s'agit plus que de s'établir du moins à leur proximité, sans se rendre odieux aux Naturels du pays, sans opprimer leur liberté, & sans leur faire aucun tort, mais ayant soin de s'armer de forces suffisantes pour se mettre hors d'insultes, en commençant les établissemens & les travaux pour les exploitations.

Il ne faut que faire connoître aux Négres qu'on n'en veut ni à leur pays, ni à leur liberté, mais qu'on veut leur procurer l'abondance des marchandises dont ils ont besoin, & les instruire sur

les moyens d'exploiter leurs mines. L'importance de cet objet doit être si cher à l'Etat, qu'on ne doit rien épargner pour s'assurer la possession de ces mines, qui sont capables de répandre l'abondance par toute la France. Il ne faut, pour cela, que quelques foibles dépenses & des hommes, &, en peu de tems, on ira bien loin.

Ajoûtons à ce Chapitre, qu'à Faquiou, à deux lieues au Sud-Est de Joal, & à deux lieues de la riviere de Salum, il y a des salines naturelles, où on trouve du sel tant que l'on veut, & suffisamment pour charger, toutes les semaines, de gros bâtimens, qui ne revient pas, apporté à bord, à 24 sols le baril, pésant trois cens livres. Salines de Faquiou.



CHAPITRE VI.

Description de la riviere de Cassamance ; autre chemin pour les mines d'or, & le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

LA riviere de Caſſamance, dont nous allons faire la deſcription, eſt à trente lieues de la riviere de Gambie, & à vingt lieues au Sud du Cap de Sainte-Marie ; elle étoit regardée comme impraticable à tous gros navires. Perſonne ne s'étoit aviſé d'en tenter l'entrée; mais, lors de ma Miſſion à Gambie, en 1764, un Négre Chrétien d'Albréda, où la France a le principal de ſes Comptoirs ſur la riviere de Gambie, entreprit de naviger ſur cette riviere avec une grande pirogue propre à porter trente mille péſant ; il prit quelques marchandiſes; il entra dans la riviere ; il ſonda par-

tout, & trouva que partout on pouvoit avoir au moins depuis quatre jusqu'à six brasses d'eau dans les basses marées; il parcourut plusieurs villages sur les bords de cette riviere, où il traita captifs, or, morphil, cire & ris à si bas prix, qu'il en fut étonné. Il avoit cru ne pouvoir traiter, avec le peu de marchandises qu'il avoit, la cinquieme partie de ce qu'il traita : il dit, à son retour, qu'il ne vouloit faire que trois ou quatre voyages dans cette riviere avec sa pirogue, pour être à son aise.

Je l'interrogeai sur cette entreprise & sur ses succès : il ne pouvoit assez vanter le pays qu'il venoit de découvrir, non plus que ses richesses, & il ne pouvoit revenir de la surprise où il étoit, de ce que les François n'avoient pas tenté d'entrer dans cette riviere, puisqu'on pouvoit y faire un commerce bien plus lucratif que celui de la riviere de Gambie. Sur quoi je m'informai aussi s'il n'y avoit pas de Comptoirs établis à

moi des provisions de vivres & des marchandises convenables, étant pour lors à Gambie, je serois allé, avec la chaloupe que je montois, reconnoître cette riviere & le commerce du pays, pour pouvoir être à même d'en faire un rapport exact, qui ne pouvoit qu'être avantageux au commerce de la Nation Françoise. Je fus donc contraint, par le défaut de provisions, de renoncer à ce projet, & je me bornai à prendre tous les éclaircissemens possibles. Je n'y épargnai rien, en y employant des gens éclairés & fidéles. A mon retour à Gorée, je fis rapport au Gouverneur de ce que j'avois appris de cette riviere, & je lui fis observer que, dans les villages voisins, à l'embouchure, il y avoit quantité de familles Chrétiennes, qu'en y faisant une Mission, je profiterois de cette circonstance pour reconnoître si tout ce qu'on m'avoit rapporté de cette partie d'Afrique, jusques-là inconnue, étoit vrai. Le Gouverneur approuva

mon dessein, me sollicita à entreprendre cette nouvelle Mission, & me dit qu'il me donneroit deux chaloupes, l'une pontée, & l'autre plus petite, pour pouvoir pénétrer en sûreté dans la riviere, & y faire mes observations. J'allois entreprendre le voyage, lorsque je tombai malade. Avant mon rétablissement, le Gouverneur fut rappellé. Ma santé, toujours mauvaise, exigea absolument que je repassasse en France. Je ne dirai donc de cette riviere que ce que j'en ai appris par des voies bien certaines.

L'air y est vif, quoiqu'il soit extrêmement chaud, &, par conséquent, plus sain qu'ailleurs. C'est ce qu'on a voulu me prouver par le nombre des vieillards qu'on y voit, & qu'on ne voit point ailleurs, quoique leur façon de vivre soit la même. Les Négres y sont affables, extraordinairement gais, aimant, comme par toute la Nigritie, le chant & la danse. Partout les Négres,

excédés même de fatigues, danſent pour ſe délaſſer; &, à les voir danſer & faire toutes leurs contorſions violentes, on ne diroit pas qu'ils ſortent du travail. Ils ont pluſieurs ſortes de danſes auſſi fatigantes qu'immodeſtes: c'eſt un uſage conſtant, chez eux, de danſer tous les jours depuis la chûte du ſoleil juſqu'à minuit; ils ont un lieu deſtiné à cet effet, où chacun s'aſſemble au ſon d'une eſpéce de caiſſe qu'ils ſuivent pour diriger leurs ſauts, leurs mouvemens, leurs contorſions & leurs battemens de pieds avec tant de force, que la terre en eſt ſouvent creuſée. Tous les ſpectateurs chantent & répétent ſans ceſſe la même chanſon, en frappant des mains, relativement aux mouvemens furieux de ceux qui danſent tour à tour.

On me dira peut-être qu'on ne conçoit pas comment les habitans des Royaumes voiſins de la riviere de Caſſamance ne l'ont point connue juſqu'ici

comme navigable, ainsi que la qualité du pays qui est à sa droite & à sa gauche. Je réponds à la question, qu'il est connu que les habitans d'un Royaume ne peuvent voyager, ni passer dans un autre, sans s'exposer manifestement à être fait captifs. C'est une loi & un usage général, chez tous les Négres, de se saisir de tous les Négres étrangers qui mettent le pied sur leur terrein, de les faire captifs, & de les échanger contre des marchandises d'Europe. C'est une politique des Rois, qui veulent que personne ne connoisse l'état de leurs Royaumes, sinon ceux à qui ils le permettent, pour que, dans un tems de guerre, l'ennemi ne puisse profiter des avantages que lui donneroit une exacte connoissance du pays & de ses rivieres. D'ailleurs, c'est un principe de leur Religion de tout ignorer, de rester chez eux dans l'oisiveté & dans les divertissemens. Il arrive de-là que les Sujets du Royaume A ne connoissent pas le

Royaume *B*, quoiqu'immédiatement voiſins ; qu'ils n'entendent pas même la langue ; qu'ils ignorent s'il y a des rivieres dans certain Royaume. Enfin c'eſt pour que, n'ayant aucune communication les uns avec les autres, on n'ait auſſi aucune querelle, ni diſcuſſions capables d'occaſionner une guerre. La principale raiſon, c'eſt qu'ils n'ont aucunes barques ni canots pour aller ſonder les rivieres, & qu'ils ſont trop pareſſeux & trop indolens pour le faire.

La riviere de Caſſamance eſt un bras de celle de Gambie, comme eſt celle de Salum. Elle tire, par conſéquent, ſa ſource du Niger par celle de Gambie. Cette riviere, d'une profondeur à porter de gros bâtimens, a une embouchure très-difficile, à cauſe d'une barre qui empêche, au dire du public, les bâtimens d'une certaine groſſeur d'y entrer, & qui fait qu'on n'a connu juſqu'ici aucune paſſe que pour les barques, les chaloupes ou les canots.

J'ai fait ſonder cette barre, pour ſçavoir au vrai ſi de gros bâtimens pourroient la paſſer avec ſûreté ; & les perſonnes qui ont fait les ſondes m'ont rapporté qu'il y avoit pluſieurs petites paſſes, où effectivement les gros bâtimens ne courroient aucun riſque, lors de la haute marée, ſur la barre ; mais qu'il falloit néceſſairement avoir la précaution de mouiller à une certaine diſtance, c'eſt-à-dire, au moins à une demi-lieue de la barre, & d'attendre que la mer ſe ſoit retirée, pour reconnoître avec ſûreté les paſſes & les bancs qu'il y a, & qu'après cette exacte reconnoiſſance, on pouvoit ſuivre, pendant la groſſe marée, la route qu'on a reconnue, mais toujours la ſonde à la main ; enfin, qu'après avoir paſſé la barre, on devoit faire conſtamment la même obſervation, en avançant par le milieu de la riviere ; que, pour ne ſe point expoſer à échouer, ſoit ſur les rochers ou ſur les vaſes, il falloit ſe

faire précéder par un canot ou une barque, pour sonder & reconnoître la route qu'on devoit tenir jusqu'à ce qu'on ait fait cinq à six lieues dans la riviere, où, pour lors, on ne courroit plus aucun risque, même pour les gros vaisseaux; que, pour ne rien hazarder, il convenoit de prendre un pilote dans un des villages qui sont des deux côtés de l'embouchure de cette riviere, qui doit avoit une connoissance plus exacte de tous les écueils, que des étrangers qui n'ont jamais pénétré dans cette riviere, &, de distance en distance, changer ce pilote, en en prenant d'autres dans les villages qui sont situés le long de la riviere, jusqu'à ce qu'on ait acquis une connoissance plus parfaite de la route qu'on doit nécessairement tenir. Cette riviere est située entre la riviere de Saint-Jean, qui est au Nord, & celle de Saint-Dominique, qu'on appelle la riviere de Cachaux, à cause du village de ce nom, qui y est situé, qui est au Sud.

Les deux côtés du bas de cette riviere ſont habités par les Floupes, qui ſont braves, hardis, entreprenans, dont le pays eſt coupé partout par les rivieres qui viennent d'un lac que les grandes pluyes & l'inondation annuelle groſſiſſent conſidérablement, & qui favoriſent beaucoup le commerce de la riviere de Caſſamance.

Les Portugais ont deux petits établiſſemens à droite, en remontant cette riviere, dont l'un eſt à Zinquinchor, & le ſecond à Guinguin. Ce ſont de mauvaiſes caſes entourées d'une tapade remplie de terre & de faſcines; elles ne ſont habitées que par quelques miſérables Portugais qui jadis empêchoient, parce qu'on le vouloit bien, le commerce ſur cette riviere aux étrangers. Ces Portugais, devenus naturels du pays, ont fait juſqu'ici ſeuls le commerce ſur cette riviere avec leurs pirogues, parce que perſonne ne s'eſt aviſé de le partager avec eux, Ils portent les

productions du pays qu'ils ont traitées ; à Sommers, village sur la gauche de la riviere, d'où ils se rendent à Géréges, de-là à Gambie, où ils sont assurés de les vendre, soit aux François, soit aux Anglois ; ce qui arrive, quand ils ne trouvent pas à les vendre à des Négocians étrangers sur les lieux mêmes.

Royaume du Cap.

On sçait positivement que les Portugais ont eu autrefois des établissemens considérables sur cette riviere, qu'ils ont fait un grand commerce dans le Royaume du Cap, qui est sur la riviere de Cassamance, à cent cinquante lieues de son embouchure, & qu'ils se rendoient dans ce Royaume par la même riviere, qui est donc navigable. Le Royaume du Cap est le plus florissant de toute la Nigritie. Le Roi a une vaisselle d'argent très-considérable, & entretient six à sept mille soldats bien armés ; il a établi une si belle police dans ses Etats, qu'on peut y voyager & commercer en sûreté. Il connoissoit l'in-

clination que les Négres ont au larcin; il y a pourvu par des loix si sévéres, qu'il est très-rare que ses sujets ne les observent pas. On rapporte qu'il fournissoit aux Portugais 6 à 700 captifs par an, outre une grande quantité d'or & de morphil. Il est triste qu'on n'ait point envoyé, depuis long-tems, de Missionaires, porter la foi dans un pays où l'on trouve tant de vertus morales, une police si réguliere, un zéle si marqué, & de si grandes dispositions pour la Religion Chrétienne.

Cette riviere ouvre un autre chemin à la Nation Françoise pour les mines d'or; car, en la remontant jusqu'à quelques lieues de la source qu'elle prend de la riviere de Gambie, on est à même de faire des établissemens dans les Royaumes de Bambaras, de Gago & de Tombut, qui sont si fameux pour les mines d'or, vû qu'elle y confine, qu'elle les côtoie, & qu'elle peut, par conséquent, être utile pour le commerce

général de ces Royaumes ; ce qui feroit d'autant plus facile, que les Portugais, occupés fans doute ailleurs, ont laissé tomber le commerce dans ces parties, commerce d'autant plus aifé, qu'il ne faut que des barques & des chaloupes pontées avec quelques pierriers ou quelques petites piéces de canon, pour courir toute cette riviere en fûreté.

Si les différentes Compagnies Françoifes du Sénégal ont fait tant de démarches pour porter leur commerce dans ces Royaumes par un chemin long & difficile, qui leur offroit une route au moins de trois cens quarante lieues, n'eft-il pas bien plus avantageux de fe fervir de cette riviere, qui nous fraye une route affurée par eau, qui n'eft au plus que de 180 lieues, pour parvenir aux confins de Bambaras, de Gago & de Tombut, où on peut retirer tout l'avantage que nous offrent leurs riches mines d'or & la traite des captifs ? Il eft certain que, fi la Compagnie du Séné-

gal avoit été instruite de la position & de la facile navigation de ces rivieres, elle auroit abandonné le Sénégal même, pour s'attacher uniquement à celle-ci & à celle de Salum ; mais, par malheur, elle ne connoissoit que le Niger ; elle y étoit établie ; elle y avoit un commerce qui lui a fait négliger tout le reste, que d'ailleurs elle ne connoissoit pas : car il auroit été ridicule d'aller chercher un chemin aussi long, aussi difficultueux & aussi dispendieux que celui du Niger, pour parvenir aux pays des mines d'or, tandis qu'elle avoit deux rivieres, sçavoir, celle de Salum & celle de Cassamance, sortant de celle de Gambie en ligne droite, & dont la navigation étoit incomparablement plus aisée que celle du Niger. D'ailleurs, il est certain que la riviere de Salum peut porter le commerce François au Nord des pays des mines d'or & celles de Cassamance au Sud, & par-là le commerce seroit non-seulement plus facile,

mais encore plus étendu qu'il n'a été depuis qu'on le connoît sur les côtes d'Afrique.

Riviere de S. Domingue ou Cachaux.

La riviere de Saint-Dominique ou Saint-Domingue, qu'on appelle assez souvent la riviere de Cachaux, est à trois lieues au Sud de celle de Cassamance. Son entrée est difficile. Après qu'on a reconnu le Cap Rouge, qui est à l'onzieme degré & trente-six minutes de latitude septentrionale, on mouille à deux lieues du Cap Nord & Sud, & on envoie une chaloupe reconnoître l'entrée de la riviere, parce qu'elle a des bancs & des battures de roches du côté du Nord, qu'il faut ranger à un jet de pierre, & se défier de celles du Sud, qui sont d'autant plus dangereuses, qu'on les apperçoit plus difficilement. Ces battures ont plus de trois lieues de longueur. Il ne faut pas penser à louvoyer dans cette passe, qui n'a qu'une demi-lieue de large. Quand on est Nord & Sud d'un grand arbre à plusieurs éta-

ges de branches, qui lui ont donné le nom d'arbre couronné, on peut aller droit dans cette riviere, gardant le milieu du canal, & sans craindre les lames de marée, qui semblent être des brisans; car on se perdroit sur les battures voisines, en voulant éviter un danger qui n'est qu'apparent.

Description de Cachaux.

Cachaux est, ou a été jadis une Colonie Portugaise sur la riviere de Saint-Domingue, située à vingt lieues de son embouchure dans la mer; elle est dans le pays des Papels, peuple Idolâtre, dont la principale Idole est une petite statue qu'ils appellent Chine, à qui ils sacrifient des chiens, excepté ceux qui demeurent à Cachaux même, que les Portugais ont désabusés de cette erreur. Cachaux est bâti sur le bord de la riviere, & suit exactement la rive & les contours. Deux grandes rues en font toute la largeur, environnées d'une forte palissade terrassée, avec quelques canons, pour se mettre à l'abri des insul-

tes des Négres. Les Portugais y ont une Eglise & un Couvent. Le spirituel est entre les mains du Visitador, ou Grand-Vicaire, envoyé par l'Evêque de Saint-Yague, une des Isles du Cap Verd, de qui dépendent, pour le spirituel, les Catholiques Portugais répandus dans le pays. Il y a très-peu de familles de Portugais naturels; le plus grand nombre est d'un sang mêlé, dont la plûpart sont si noirs, qu'on a peine à les distinguer des vrais Noirs.

La riviere de Cachaux a un grand quart de lieue de large; elle est assez profonde, pour que les plus gros vaisseaux y montent, si la barre dangereuse, qui est à son embouchure, leur en permettoit l'entrée. La marée monte jusqu'à plus de trente lieues au-dessus de Cachaux, qui est à l'onzieme degré de latitude septentrionale. Les Portugais seuls y font le commerce, qui est considérable.

CHAPITRE VIII.

Description de l'Isle des Bisseaux, des rivieres & des Isles qui sont aux environs, & de leur commerce respectif.

POUR ne rien omettre dans la description de la côte, depuis la riviere de Saint-Domingue, ou Dominique, jusqu'à l'Isle des Bisseaux, disons qu'il y a un village au Sud de l'embouchure de cette riviere, & au Nord de celle de Gesves, qu'on appelle Bot, où la plûpart des Négocians vont faire toutes sortes de commerce avec les habitans Portugais naturels du pays, & qu'au-dessus de Bot, on trouve un autre village sur la riviere de Gesves, qu'on appelle Bole, où les Négres sont appellés Papels, & sont d'un bon commerce. Dans ces deux villages, on peut

Villages de Bot & de Bole pour les provisions de vivres.

faire aiſément, & à bas prix, ſes proviſions de ris, de mil & de bœufs pour la nourriture des captifs qu'on veut tranſporter en Amérique.

Riviere de Geſves.

La riviere de Geſves eſt ſituée au Nord & au Nord-Eſt de l'Iſle des Biſſeaux. Le village qui lui a donné ce nom eſt à ſoixante-dix lieues de ſon embouchure dans la mer, & à quarante lieues des Biſſeaux. Les Négres qui l'habitent ſont les Biafares & les Mandingues. Entre les premiers, on voit des Idolâtres; entre les ſeconds, des Mahométans en grand nombre. Cette riviere eſt extrêmement rapide, tant à cauſe de la pente de ſon lit, que de la ſingularité de la marée, qui eſt très-dangereuſe, & qui conſiſte en ce que la mer étant ſix heures à deſcendre, & ſeulement trois à remonter, elle remonte avec une rapidité ſi prodigieuſe, qu'il ſemble que ce ſoient des montagnes d'eau qui ſe précipitent les unes ſur les autres, & qui abſorbent tout ce qu'elles rencontrent, à moins qu'on ne ſe trouve tout paré,

c'eſt-à-dire, prêt à marcher pour ſuivre le mouvement qu'elles donnent. Les barques qui naviguent ſur cette riviere ne doivent pas tirer plus de quatre pieds d'eau ; encore ne peut-on la remonter que depuis le mois de Décembre juſqu'en Septembre, parce que le flot porte en haut pendant ce tems-là ; &, depuis le mois d'Octobre juſqu'en Janvier, le juſan, c'eſt-à-dire, le courant de l'eau eſt ſi fort, qu'il n'eſt pas poſſible de la remonter. La traite des captifs y eſt aſſez conſidérable, ainſi que celle du morphil.

Il y a vis-à-vis de Geſves le village de Melampagne, qui eſt habité par des Négres Biafares qui aiment beaucoup les François, & avec leſquels on fait un commerce conſidérable en captifs, en or & en morphil ; &, à dix-ſept lieues plus bas que Melampagne, en faiſant route vers les Biſſeaux, il y a un canton appellé Malformoſe, rempli des plus beaux arbres du monde, pour faire du

Village de Melampagne.

bordage & des membres de navires les plus considérables, qu'on pourroit construire sur les lieux mêmes; arbres de construction, faciles à exploiter & à changer pour une ancre ou un barril d'eau-de-vie. Chaque Seigneur laisseroit prendre la moitié de sa forêt. Ces bois pourroient servir à l'entretien de la marine qu'on doit avoir dans les différens établissemens qu'on a à la côte, ainsi que pour les habitations qu'on est obligé d'y construire, puisque les planches qu'on feroit avec ce bois feroient d'une excellente qualité.

Village de Joli sur la riviere de Dangal.

Plus au Sud est la riviere de Dangal, qui n'est qu'un bras de mer, sur lequel est situé le village de Joli, fameux pour toutes sortes de commerce. Les Portugais noirs ou basannés, qui sont répandus le long de cette côte, font le commerce seuls, parce qu'il ne se trouve personne pour le leur disputer, ou le partager avec eux; ils vendent aux étrangers les captifs & les marchandises du

pays, pour avoir des marchandises d'Europe, dont ils sont la plûpart du tems dépourvus.

Rio, grande ou la grande riviere, est à douze lieues au Sud de celle de Gesves. Il y a, entre elles, deux petites rivieres peu fréquentées. On peut traiter, sur cette riviere, une quantité considérable de captifs, d'or, & sur-tout de morphil, puisque c'est le pays aux éléphans. Si on remonte cette riviere, qui est navigable pour les petits & médiocres bâtimens, jusqu'à quatre-vingt lieues de son embouchure, on y trouve une nation de Négres très-commerçans, qu'on appelle Analons. La grande riviere.

La riviere de Nongne est à seize lieues au Sud de Ziogrande. Elle est considérable, s'étend fort avant dans les terres, & est très-avantageuse pour le commerce. Il y a partout des cannes de sucre, qui y croissent naturellement, ainsi que des plantes d'indigo d'un grand rapport : on va y faire la traite depuis le Riviere de Nongne.

mois de Mars jusqu'au mois d'Août, afin de se servir du vent du Sud pour sortir de la riviere.

Quatre rivieres depuis celle de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne.

Depuis la riviere de Nongne jusqu'à celle de Serre-Lionne, on trouve quatre rivieres, sçavoir, celle de Pongue, de Tafali, de Samos & de Casseres. Les peuples qui habitent les environs de ces rivieres sont les Zapes, les Foulis, les Cocolis & les Nalez. Ces peuples sont Idolâtres, & cependant ils reconnoissent tous un Etre suprême, à qui ils ne rendent aucun culte spécial, quoiqu'ils le regardent comme le maître de tous les autres Dieux. Ils prétendent qu'il ne fait jamais mourir personne, & que ce sont les ennemis qui tuent ceux à qui ils veulent du mal, & très-souvent par le poison. Ils en ont un si subtil, qu'il ne faut qu'être égratigné simplement de leurs fléches, pour en mourir un instant après. Ces rivieres sont si peu fréquentées, qu'on ne sçait rien de leur étendue ni de leur naviga-

tion : on sçait seulement qu'on fait le commerce en captifs, en or & en morphil, dans les villages qui sont à leurs embouchures.

La riviere de Serre-Lionne, qui borne l'Afrique Françoise ou la concession de la Compagnie Françoise du Sénégal au Sud, a été si peu fréquentée, qu'on doit s'en tenir à la connoissance qu'on a du petit Fort que les Anglois ont sur cette riviere, où ils commercent avec tous les peuples noirs & basannés de ce pays, même avec les Foulis, qui sont les peuples que l'on connoît les plus à l'Est, & desquels ils tirent une grande quantité de captifs, de morphil & d'or. Riviere de Serre-Lionne.

Revenons à l'Isle des Bisseaux, qui est située dans un Golphe d'une longueur & d'une profondeur considérable, qui renferme un nombre d'Isles habitées par différens peuples. Du Cap Rouge, dont j'ai parlé ci-devant, à l'isle des Bisseaux, il y a cinquante lieues ; elle est à l'onzieme degré trente-cinq Description de l'Isle des Bisseaux.

minutes de latitude septentrionale. Quand on appareille du Cap Rouge pour aller aux Bisseaux, il faut faire douze lieues à l'Ouest-Sud-Ouest, & huit lieues au Sud-Sud-Ouest, se tenant toujours sur six brasses d'eau, sur un fond de vase. On reconnoît alors une terre éloignée de cinq à six lieues, &, quand on y touche, on voit qu'elle est coupée par deux ouvertures qui composent trois Islots : pour s'en rapprocher, il faut faire l'Est-Sud-Est; &, quand on est entré dans le canal, & qu'on a les Islots à droite, & une grosse terre qu'on nomme Ouarangue à gauche, on fait l'Est jusqu'à ce qu'on soit par le travers de la pointe d'une grande Isle séparée des trois Islots par un canal ou petite riviere. Le mouillage est bon partout. Il faut nécessairement y mouiller, & attendre que la marée soit basse, pour découvrir une chaîne de rochers qui sont sous l'eau, & qu'il est important de reconnoître, pour ne pas s'y

perdre. On laisse à l'Ouest-Nord-Ouest les Isles de Bissagots, Ouarange & Carache, qui sont environnées d'un banc qui porte assez au large, & où on tient, autant qu'il est possible, le milieu du canal qui a depuis six jusqu'à dix brasses d'eau de profondeur. Dans le mauvais tems, on peut donner fond à l'Ouest de la pointe du Sud de l'Isle de Bussi, où il y a un excellent mouillage, auquel on a donné le nom de Port neuf. A l'Est de la même pointe, il y a une Isle déserte & assez élevée, dont il faut s'éloigner d'une demi-lieue, à cause d'un banc qui porte au large, sur lequel on courroit risque d'échouer. Après qu'on a passé cet Islot & le banc, on voit un canal ou riviere d'environ un quart de lieue de large, qui sépare l'Isle de Bussi de celle des Bisseaux. La pointe de l'Ouest de cette Isle est couverte d'un banc qui avance plus d'une lieue en mer, où l'on trouve depuis douze jusqu'à quinze brasses d'eau. Pour lors, on

range la côte des Bisseaux à deux lieues de distance. Elle est saine partout, & a un mouillage excellent. Après six lieues de chemin, on arrive à la pointe de Saint-Martin, où il y a des rochers sous l'eau, qui s'étendent à trois quarts de lieue au large. Cette pointe est platte : on doit s'en éloigner d'une bonne lieue.

Pointe de S. Martin.

Six lieues plus à l'Est est la pointe de Bernafel, couverte d'un banc de roches qui s'étend près d'une lieue au large; quand on l'a doublé, on voit deux petites Isles, dont la premiere n'a qu'un quart de lieue de circonférence, à laquelle les François ont donné le nom de Bourbon. La seconde est glus grande, & paroît avoir une lieue de tour ; elle est inhabitée; mais elle est très-propre pour y fairé un établissement avantageux. Il faut passer entre ces deux petites Isles pour aller au mouillage des Bisseaux, dont le meilleur endroit est vis-à-vis l'Eglise, qui a sept brasses d'eau sur un fond de vase de bonne tenue.

Pointe de Bernafel.

L'Isle des Bisseaux a quarante lieues de circonférence. Son aspect est charmant; le terrein s'éleve imperceptiblement jusqu'au centre de l'Isle, où on voit quelques sommets de montagnes, ou, pour mieux dire, des collines qui forment des vallons, dans le milieu desquels les eaux se rassemblent & font des ruisseaux & de petites rivieres qui se rendent à la mer, & rendent le pays très-fertile. Les habitans de l'Isle ont soin d'avoir, autour de leurs cases, quantité de bananiers, de goyaviers, de citroniers & d'autres arbres, pour se garantir des ardeurs du soleil, & pour se procurer l'ombre & la fraîcheur. Il y a une Eglise Paroissiale & un Couvent de Saint François. Il n'y a point d'amas de maisons dans toute l'Isle, à qui on puisse donner le nom de village. La terre est grasse & profonde, & produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie, surtout le ris & le mil. Les bœufs & les vaches y sont d'une grande taille, &

fort gras; & l'Isle fournit tout ce qu'on peut desirer, eû égard au pays, où le bled viendroit en perfection. L'Isle des Bisseaux est partagée en neuf provinces, dont huit sont gouvernées par des Officiers nommés par le Roi, qui prennent la qualité de Rois, pour pouvoir donner celle d'Empereur à leur Souverain, qui a un instrument de bois léger, fait comme une trompette marine, mais plus long & plus gros, qu'on appelle Bombalon, sur lequel on frappe avec un maillet de bois dur, & dont le son se fait entendre jusqu'à plusieurs lieues de distance. Le Roi en a fait mettre dans toute l'Isle avec des gens qui font la garde à chaque bombalon; &, dès que celui du Roi se fait entendre, les autres répétent le même nombre de coups, ou le même ton, & transmettent ainsi les uns aux autres ce que le bombalon du Roi a fait entendre, dont chacun a la vraie étiquette; de façon que la volonté du Roi est signifiée, en un moment, dans

toute l'Isle, & il est obéi sur le champ sous peine de mort.

Si ces peuples n'ont jamais guerre entr'eux, ils en ont de continuelles avec leurs voisins, chez lesquels ils vont l'allumer, quand ils croient y trouver quelque avantage. Les Biafares, les Bisagots, les Balantes & les Nalons les environnent de tous côtés, soit dans la terre ferme, soit dans les Isles, qui font une sorte d'Archipel entre les rivieres de Saint Domingue ou de Cachaux, la riviere Grande & celle de Nongne. Tous ces peuples sont braves en leur maniere, c'est-à-dire, féroces, & ils se battent en désespérés, quand ils ne peuvent pas faire autrement; ils ignorent toute paix stable les uns avec les autres. Leurs guerres, ou plutôt leurs irruptions, ne sont que de cinq à six jours de campagne, & celles des Papels, habitans des Bisseaux, sont telles que, dès que leur Roi juge à propos de faire une course sur ses ennemis, il fait battre son bom-

Nord-Eſt de l'Iſle de Boulam, où le mouillage eſt excellent. Depuis cet endroit juſqu'à la pointe du Sud-Eſt, la côte eſt ſaine, & le mouillage bon partout, même pour de gros vaiſſeaux; dès qu'on connoît les marées, les avantages & déſavantages qu'elles peuvent produire dans des endroits où les flots ſe renverſent ſur eux-mêmes, & cauſent des courans très-forts, d'autant plus incertains & plus irréguliers, que les deux marées, en ſe rencontrant, ſe pouſſent avec plus de violence, & obligent de mouiller, pour ne pas perdre, par ce refoulement de marées, ce qu'on a gagné par l'avantage du flot.

Le mouillage eſt excellent depuis la pointe du Nord-Eſt juſqu'à celle du Sud-Eſt, où on trouve un fond de vaſe franche ſans rochers, avec de l'eau depuis douze juſqu'à vingt braſſes de profondeur. La côte de l'Iſle de Boulam eſt unie, couverte de grands arbres, & l'Iſle préſente un payſage des plus agréables. C'eſt un

port excellent pour toutes ſortes de bâtimens.

Le terrein eſt très-beau ; il s'éleve avec une pente preſqu'inſenſible pendant deux lieues, en commençant au bord de la mer juſqu'au pied de quelques collines qui ſervent comme de baſe à des montagnes plus conſidérables qui font le centre de l'Iſle, qui ſont couvertes de beaux & grands arbres, & dont les revers ſont aiſés à cultiver ; les fréquens vallons que font ces montagnes & ces collines produiſent une quantité conſidérable de ruiſſeaux de très-bonne eau. La pointe du Sud eſt une prairie naturelle, où le pâturage eſt excellent. Cette Iſle a dix lieues de longueur de l'Eſt à l'Oueſt, cinq lieues de largeur du Nord au Sud, & environ trente lieues de circonférence. Il ne dépend que de la France d'y faire un établiſſement conſidérable pour tout genre de commerce, vû que l'Iſle, fertile & abondante, fourniroit tout ce qui eſt

néceſſaire à la vie, & des bois de bâtimens de gros navires en quantité. Ce ſeroit l'entrepôt de toutes les marchandiſes réciproques d'Europe & d'Afrique, ſur-tout pour celles qu'on ſeroit à même d'y fabriquer, comme le ſucre, l'eau-de-vie de cannes, le cacao, l'indigo, le cotton, le roucou, & généralement tout ce qui fait le commerce de l'Amérique, qui a enrichi ſi prodigieuſement les habitans de ce pays-là. Ici tout croît naturellement ; la terre eſt d'une fertilité ſurprenante, & eſt conſtamment arroſée par les différens ruiſſeaux & rivieres d'eau-douce, qui ſont répandues par toute l'Iſle. L'air y eſt plus ſain que partout ailleurs ; les habitans ſont en partie Chrétiens, en partie Idolâtres & Mahométans. Les Biſſagots, qui en ſont à préſent les maîtres, pour en avoir chaſſé les Biafares, ſe prêteront d'inclination à faire valoir les établiſſemens qu'on voudra y faire. En un mot, tout concourt à faciliter un des

plus grands & des plus considérables établissemens qu'aucune des Nations d'Europe ait eus en Afrique.

Disons, en passant, que les bords des ruisseaux & les lieux marécageux de ces contrées produisent certains arbres d'un bois spongieux, à feuilles larges & minces, dont les écorces liantes & souples servent à faire de l'étoupe pour calfater les barques & les navires. On le pile pour en ôter le brou : on en fait une espéce d'étoupe & de filasse qui ne pourrit presque jamais. Au lieu de brai, dont ils manquent très-souvent, ils se servent d'huile de palme, mêlée de chaux vive, & cuite jusqu'à ce qu'elle ait acquis la consistence nécessaire pour donner le corroi.

Bois d'étoupe.

Le pays, ainsi que le reste de l'Afrique, fournit encore certains roseaux, dont tous les lieux aquatiques sont remplis, avec lesquels on fait des cordages excellens de navires. Il n'y a qu'une chose qui manque au pays pour fournir tout

Cordages du pays.

ce qui est nécessaire à la construction de toutes sortes de bâtimens : ce sont les arbres pour les mâter. Le michéri est trop court, le palétunic trop pésant, & tous les autres arbres sont trop cassans. Il est étonnant que, dans un pays qui produit si abondamment des cocotiers, on ne se serve pas du brou qui enveloppe la noix, fruit de cet arbre, pour faire des cordages & de l'étoupe, comme on fait dans les Indes Orientales, où ce cordage & cette étouppe sont d'un tel usage, qu'ils durent deux fois autant que les cordages de chanvre, & coûtent beaucoup moins.

Royaume de Guinala.

Le Royaume de Guinala est situé sur la riviere de ce nom. Le village qui en porte le nom est considérable par le nombre de ses habitations & des Portugais blancs, noirs, basannés & mulâtres, qui sont tous riches, à cause des productions du pays. Le Prince est connu sous deux qualités, sçavoir, sous celle de Roi de Guinala, & sous celle de Roi

de

de Biafares. Cette riviere eſt grande & navigable à plus de cent cinquante lieues de ſon embouchure ; elle peut porter le commerce de Boulam, dont elle eſt voiſine, dans l'intérieur de l'Afrique vers l'Eſt. Le commerce qu'on fait ſur cette riviere eſt très-conſidérable en captifs, en or & en morphil. Elle eſt environnée d'un pays riche & fertile en toutes ſortes de productions, & il ne dépend que de la Nation Françoiſe d'en tirer tout l'avantage, puiſqu'elle eſt ſituée, ainſi que l'Iſle de Boulam, ſur ſes conceſſions, & qu'elle y a tout droit, non-ſeulement d'y commercer, mais d'y faire tels établiſſemens qu'elle jugera convenir. Cependant de ſi beaux pays, ſi riches pour le commerce, & ſi avantageux pour la ſubſiſtance d'une Colonie, ſont abandonnés.

Dans le voiſinage de Boulam, on trouve les Iſles de Biſſagots au nombre de treize, dont les plus conſidérables ſont Caſnabac, la Galline, Caſſegut,

Les Iſles de Biſſagots.

Carache, Aranguéna, Papagaye ou l'Isle aux Perroquets, Formose, Babachola, Bisague, Ouarangue & quelques autres moins connues, parce qu'on les fréquente plus rarement. Chacune de ces Isles est gouvernée par un Chef qu'on appelle Roi. Ils sont indépendans les uns des autres, & ne se réunissent que pour aller faire la guerre aux Biafares de la terre ferme, qu'ils ont chassés de Boulam. La plûpart de ces Négres sont grands, forts & robustes, Idolâtres, fort cruels à leurs ennemis & à eux-mêmes. Ils coupent les têtes de ceux qu'ils ont tués ; après les avoir promenés par toute leur Isle, ils les écorchent, font sécher la peau avec la chevelure, & en parent le devant de leurs maisons, comme un trophée de leur bravoure & de leurs victoires. Le moindre chagrin, le moindre revers les porte à tourner leurs armes & leur fureur contre eux-mêmes ; ils se poignardent, ils se pendent sans façon, se précipitent & se

trioient. Leur passion pour l'eau-de-vie est sans exemple : dès qu'il s'en présente à vendre, c'est à qui en aura. Le plus foible devient la proie du plus fort. Le pere vend ses enfans; &, si l'enfant peut amarrer son pere ou sa mere, il les conduit aux Européens, pour les vendre ou troquer contre de l'eau-de-vie. Ces Isles sont très-bonnes, très-fertiles, & capables de soutenir des Colonies considérables. L'Isle de Cassegut est la plus riche & la plus puissante; elle a un port assuré pour tous les bâtimens. On compte douze lieues de la pointe de Bernafel dans l'Isle des Bisseaux à la pointe du Nord-Est de Cassegut, & cinq lieues de la même pointe à celle de Saint-Martin. Les peuples de Cassegut sont les plus honnêtes, les plus civils & les plus humains de tous ces barbares, parce que le commerce a poli leurs mœurs, & les a rendus traitables. Cassegut est presque trois fois plus long que large : on lui donne six

lieues de longueur sur deux lieues de largeur ; la terre est bonne, grasse & bien cultivée ; tout y croît en abondance. Cette Isle, celle de Carache, de Casnabac & de Galline sont les seules de toutes celles des Bissagots où l'on peut traiter avec sûreté. Quant aux autres, il faut être sur ses gardes ; &, malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, il est rare qu'on ne soit pas volé, & quelquefois même assassiné, sur tout si on se livre entre leurs mains, en faisant son commerce à terre, ou qu'on ne soit pas insulté, comme il est arrivé à plusieurs Portugais, si on a la moindre difficuité avec eux. Si un Officier ou Commis du bâtiment alloit à terre, sa curiosité lui coûteroit cher ; il seroit arrêté infailliblement, & il en coûteroit au moins la cargaison du bâtiment pour sa rançon. Si les habitans amenent en canot leurs captifs & leurs marchandises à bord, pour les vendre ou traiter, il faut se mettre sur les ar-

mes, & ne les laiſſer monter que l'un après l'autre, ſans jamais ſouffrir qu'ils entrent pluſieurs à la fois dans le bâtiment; & ſi, malgré l'avertiſſement qu'on leur a fait, ils ſe mettoient en devoir d'entrer, il ne faut point les épargner; car ils ſont dangereux, quand ils ſont pluſieurs raſſemblés. Malgré toutes ces difficultés, les Européens ne laiſſent pas de traiter cinq ou ſix cens captifs tous les ans avec eux.

En général, les hommes & les femmes de ce pays ſont de belle taille; ils ont les traits du viſage agréables, la peau d'un noir qui ſemble luſtré; ils n'ont point le nez écaché, ou, comme nous diſons, écraſé, ni les lévres groſſes, & ont beaucoup d'eſprit.

L'Iſle de Buſſi eſt à l'Oueſt de celle des Biſſeaux, dont elle eſt ſéparée par un canal aſſez large & aſſez profond, dont l'entrée, du côté du Sud, eſt dangereuſe à cauſe de deux bancs qui y ſont, qui occupent une bonne partie de Iſle de Buſſi.

la largeur. Elle n'eſt guére moins grande que celle des Biſſeaux, & paroît toute couverte d'arbres. Les habitans ſont Papels comme ceux des Biſſeaux ; mais, n'ayant point été civiliſés par le commerce, ils ſont méchans, traîtres, voleurs & ſans aucune foi.

Au Nord de l'Iſle de Buſſi, de l'autre côté du canal ou riviere de Géves, on trouve un pays de dix à douze lieues, habité par des Négres qu'on appelle Balantes, qui n'ont aucune ſociété avec les autres Négres leurs voiſins, à qui ils refuſent conſtamment l'entrée de leur pays. Il y a beaucoup d'Idolâtres, ils ſont gouvernés en forme de République. C'eſt une opinion reçue dans tout le pays, que ces Balantes ont des mines d'or chez eux, & que c'eſt pour cette raiſon qu'ils défendent l'entrée de leur pays à tout le monde, pour ne point s'expoſer à en être bientôt chaſſés, ſi on ſçavoit ce qu'il vaut, & les richeſſes qu'il renferme.

Le commerce général des Bisseaux & de toutes les Isles que je viens de rapporter, qui se faisoit autrefois de concert entre la nation Françoise & la Portugaise, a été abandonné par cette derniere à la premiere en 1705, après avoir détruit les fortifications du Fort des Bisseaux, & abandonné tout son commerce. Les Portugais n'y avoient laissé que quelques piéces de canon qu'ils n'avoient pû emporter; ensorte que la France seule est en droit & en possession d'y former de nouveaux établissemens, là & où elle jugera convenir, dès qu'elle voudra faire revivre son ancien commerce dans les côtes d'Afrique, qui prévaudra, sans contredit, à celui de l'Amérique.

Les Portugais abandonnent aux François le commerce des Bisseaux.

Le Cap de Tumbol & celui de Verga, qui sont à vingt lieues de distance des Isles de Bissagots, sont encore des lieux où la nation Françoise est en possession de porter son commerce. Enfin ce Cap, qui a une rade excellente, a

Les Caps de Tumbol & de Verga.

Le Cap Tangrin.

toujours fourni à la traite un nombre considérable de captifs, d'or & de morphil.

Il suit donc de ce que nous venons de dire, que les navires François peuvent parcourir toutes les côtes comprises sous les noms de Nigritie, de côtes de Guinée, de côtes de Juda, &c. que je comprends sous le nom général de côtes d'Afrique occidentale, ou d'Afrique Françoise.

J'ai rapporté toutes les rivieres connues praticables, leur position & leur distance respective, avec leurs sondes & les routes qu'il faut tenir pour y entrer. Si les Géographes les ont dépaysées & placées où ils ont voulu, je me suis bien gardé de les imiter; &, pour ne rien confondre, j'ai décrit la distance exacte d'une riviere à l'autre. Etant sur les lieux, j'ai confronté les Cartes avec la réalité du terrein & la position des fleuves & des rivieres; j'y ai trouvé des fautes si grossieres, que je ne recon-

noissois pas le pays tracé sur ces Cartes. Le Sénégal n'est qu'à trente lieues de Gorée, Gambie est à quarante lieues; cependant ce dernier n'en paroît pas sur les Cartes éloigné de vingt lieues, tandis que le premier paroît en être éloigné au-delà de quatre-vingt lieües. Les Historiens ont fait des amplifications & des descriptions à plaisir, où ils traitent de villes & de bourgs, des villages ambulans, composés de quelques cases de joncs & de pailles, où il n'y a pas cent chefs de familles; ensorte que, quand on est sur le lieu où on croit trouver une ville ou un bourg, on n'y trouve que quelques misérables cases, & on ne sçait plus où on en est.



CHAPITRE VIII.

Observation sur le Commerce général de l'Afrique Françoise.

Ce peuple, qui n'ambitionne aucune richesse, qui a tout dès qu'il a de quoi vivre à la journée, qui n'a aucun frais à faire, soit pour son logement, soit pour son habillement, ne travaille qu'autant qu'il est nécessaire pour se procurer sa subsistance; ce peuple, dis-je, laisse la terre inculte, ignore ses richesses, ou les méprise; il ne connoît point les autres commodités de la vie. L'ambition, la vanité, le luxe, la bonne chére n'ont aucune prise sur lui. La calomnie, les médisances, les chicanes, les procès, les fraudes, les collusions & tant d'autres injustices criantes, dont on se sert pour amasser des richesses, ou pour en conserver de mal

acquiſes, lui ſont étrangeres, & il ne connoît aucun motif qui puiſſe l'engager à troubler le repos de ſon voiſin. Il fouleroit même l'or aux pieds, ſi l'Européen n'en étoit aſſez avide pour paſſer les mers, s'expatrier & s'expoſer à mille dangers, pour aller lui donner une valeur chez cette Nation. Encore cette Nation, naturellement ſi oiſive & ſi peu attachée aux biens de la terre, ne ramaſſe de ce précieux métal qu'autant qu'il lui en faut pour traiter les armes & les munitions dont elle a beſoin, & pour ſe procurer de l'eau-de-vie, qui lui étoit inconnue auparavant, & dont elle fait aujourd'hui ſes délices.

Si donc ce peuple avoit l'induſtrie des Européens, ſoit pour cultiver la terre, ſoit pour exploiter les mines d'or, & faire valoir tant d'autres riches productions du pays, l'Afrique feroit d'un revenu ſi immenſe, qu'elle pourroit enrichir les autres parties de l'Univers.

Quoique l'Afrique Françoise ne possède plus aujourd'hui aucune des mines d'or connues, depuis la perte qu'elle a faite du Sénégal & de ses dépendances, elle a d'autres puissantes ressources pour en posséder bien davantage que toutes les Nations de l'Europe réunies ensemble, n'en ont possédé jusqu'ici; elle les trouvera par les nouveaux chemins que j'ai indiqués dans les cinquieme & sixieme Chapitres de cette Histoire. Pour en jouir, il ne s'agit que de profiter de ces routes pour fixer ses établissemens sur les mines mêmes, où la traite des captifs est bien plus considérable & bien plus lucrative qu'elle ne l'est à la côte d'Afrique. Il est fâcheux pour la Nation Françoise d'avoir ignoré si long-tems des voies ouvertes au plus grand commerce de l'Afrique; si elle les avoit connues plutôt, le Sénégal lui auroit été indifférent, & elle n'auroit pas fait les dépenses qu'elle a faites pour parvenir à

former des établissemens dans le Royaume de Galam fameux, à la vérité, pour le commerce de l'or, mais très-éloigné du Sénégal, sur-tout à cause des grandes difficultés qui se rencontrent pour se rendre à Galam, qui n'ont aucun lieu ici.

Mais, dira-t-on, le climat, dans la partie des mines d'or, est trop chaud pour les François; autant on y en enverra, autant il en périra, de façon qu'on ne pourra jamais se maintenir dans les parties où on aura fait des établissemens: ainsi il est inutile de faire une tentative infructueuse à l'Etat, & nuisible à l'humanité.

L'objection tombera d'elle-même; dès qu'on voudra prendre les précautions nécessaires pour en éviter les suites prétendues. Une seule réflexion convaincra le Lecteur de ce que j'avance. La voici. Qu'on fasse venir de France des ouvriers expérimentés à l'exploitation des mines d'or, & qu'on leur

Réponse à l'objection.

donne pour aides les habitans mulâtres de Gorée, & les Négres libres qui sçavent la langue Françoise, pour travailler aux mines d'or. D'un côté, ces Mulâtres, ces Négres acclimatés ne souffriront pas plus sur les mines qu'à Gorée même, parce qu'ils sont faits à la chaleur & au serein du pays; ils apprendront, en peu de tems, la façon d'exploiter les mines. Ce seront des ouvriers acclimatés qui se succéderont les uns aux autres, de pere en fils, & des ouvriers sur lesquels on pourra compter, parce qu'il est certain qu'ils ne déserteront pas, étant retenus par la Religion Chrétienne qu'ils ont embrassée, & qu'il n'y a aucun lieu de craindre qu'ils se retirent chez les Négres, où ils ne pourroient exercer leur Religion, & où ils perdroient infailliblement leur liberté, sur-tout si l'on réfléchit que les Mulâtres se regardent d'une espéce distincte & infiniment supérieure à l'espéce des Négres. Il leur semble que ce

Projet pour [l'ex]ploitation [des] mines d'or.

sont deux espéces différentes l'une de l'autre, & que l'espéce Négresse n'est faite que pour servir l'espéce Mulâtre. Aussi suivent-ils exactement cette maxime : un Blanc, un Mulâtre ne mangera, ni ne boira avec un Négre ; au contraire, il s'en fait servir avec une soumission qui tient beaucoup de l'adoration, & un Négre ne saluera son Maître ou sa Maîtresse qu'en fléchissant le genoux, & courbant la tête : tel est l'usage du pays.

Que de trente ouvriers, ainsi du reste, qu'on fera venir de France pour travailler aux mines d'or, on en envoie seulement dix à la fois, qui, de quatre mois en quatre mois, se releveront alternativement : ou plutôt, si l'on veut, qu'on donne à ces ouvriers des tentes assez grandes, & d'une toile bien serrée, pour se mettre à l'abri des ardeurs du Soleil & du serein de la nuit, qui est plus dangereux que le Soleil même ; ces ouvriers ne souffriront pas plus du

chaud que ce que l'on souffre à Gorée ; où cependant l'on vit ; qu'on se munisse aussi de charriots qu'on fera traîner par les bœufs du pays, qui y sont très communs, & presque pour rien, pour porter aux ouvriers les provisions de vivres & la boisson en suffisance : pour lors, on reconnoîtra la foiblesse de la difficulté qu'on s'est formée jusqu'ici pour une entreprise de cette conséquence, dont le commerce actuel de Gorée peut payer tous les frais, quoi qu'en puissent dire ceux qui y sont, pour sauver leurs intérêts particuliers. En peu de tems, on aura des ouvriers acclimatés, dont le travail donnera à la Nation tout l'avantage des mines, sans qu'il soit besoin de longues expériences, puisqu'une année suffit ; sur-tout si l'on considére qu'on peut établir des Comptoirs sur les bords des rivieres de Salum & de Cassamance, dont j'ai parlé, qui seront à la proximité des mines & des ouvriers, & à même de leur porter les

ſecours néceſſaires, & qu'on a la voie des rivieres, pour y tranſporter les ſubſiſtances, les marchandiſes & tout ce qui eſt néceſſaire à l'exploitation des mines, & à la réuſſite de ce projet.

Les mines d'or exiſtent ; on ſçait où elles ſont ; on a des chemins courts & aiſés pour s'y rendre : il ne faut que des Comptoirs & des ouvriers. Les différens Rois amis & attachés à la Nation Françoiſe, aideront ces mêmes ouvriers, dès qu'on augmentera les petits préſens qu'on leur fait, & qu'on aura pour eux des égards, des ménagemens & de l'eau-de-vie.

Les Rois d'Afrique, tout petits Rois qu'ils ſont, ont un deſpotiſme abſolu dans leurs Royaumes : ils ſont maîtres de la vie & de la mort de leurs ſujets. Aucun n'oſeroit s'oppoſer à leur volonté, ſans encourir une mort certaine. Ainſi, dès que les Rois Négres permettront aux François de fouiller leurs mines d'or, de les exploiter, de les

exporter, tout sera dit. Aucun Négre ne s'y opposera ; au contraire, ils se prêteront tous à donner les secours qu'on exigera d'eux. Quelques ancres ou barrils d'eau-de-vie, distribués à propos & de tems en tems, seront pour eux une récompense suffisante & le sujet d'une joie publique. Ces dépenses sont si minces, relativement à l'objet qui les occasionnera, qu'on peut les compter pour rien : l'expérience en convaincra, dès qu'on voudra mettre la main à l'œuvre.

On ne voit les Rois que lorsqu'on a besoin d'eux, parce qu'à chaque fois qu'on veut leur parler, il faut les prévenir par des présens, sans lesquels ils se croiroient insultés ; &, loin d'en rien obtenir, on les irriteroit, & tout échoueroit. C'est un usage dont on ne doit point s'écarter, quand même, depuis plusieurs siécles, on commerceroit avec eux ; à plus forte raison, quand ce sont des Rois qu'on n'a pas connus, ou

avec qui on n'a eu jusques-là aucun commerce. On doit alors les prévenir par des envoyés, avec des présens, qui consistent ordinairement en eau-de-vie, quelques armes ou sabres, quelques mouchoirs à fond rouge pour leurs Sultanes. Pour lors, ces Rois reçoivent avec cérémonie ces envoyés avec leurs présens; ils leur en témoignent leur satisfaction, & se font un point d'honneur d'accorder ce qu'on leur demande. Ils font, à leur tour, leurs présens, qui consistent en des productions du pays, ou en quelques Négres. Ils veulent être flattés & prévenus par ce cérémonial. Si l'on manque de parole à l'un d'eux, c'est manquer à tous; car ils en sont bientôt informés. Pour lors, ils ne se font plus de scrupule de vous tromper, s'ils le peuvent. Ils alléguent ceci pour raison : *On a trompé un tel Roi : on nous en feroit autant, si on le pouvoit.* Rien alors, rien n'est capable de les faire revenir de leur prévention; &, s'ils

commercent avec vous, c'eſt parce qu'ils ne peuvent le faire avec d'autres Nations.

Pour établir des principes certains ſur la traite des Négres, qui fait l'objet principal du commerce actuel d'Afrique, il faut en avoir approfondi le fort & le foible, ainſi que j'ai fait lors de ma Miſſion en 1764 : car, ſi l'on conſulte les anciens Auteurs qui en ont parlé, & ſi l'on veut ſuivre les tarifs qu'ils en ont donnés, il eſt certain qu'on y ſera trompé, puiſque tout eſt changé depuis qu'ils ont écrit. Le prix du captif eſt doublé au moins, ainſi que le prix des marchandiſes d'Europe. Certaines marchandiſes avoient cours, & étoient de débit, il y a quarante ans ; ces mêmes marchandiſes, à préſent, ne ſont d'aucune valeur, & on ne pourroit pas s'en défaire à quelque prix que ce fût. Bien des Marchands François, qui n'avoient conſulté que ces anciens tarifs, pour former leur cargaiſon, en ont

été les dupes ; j'en ai été le témoin oculaire, lorsqu'ils sont venus à Gorée & dans la côte, pour y traiter des captifs, qu'ils auroient en effet traités, s'ils avoient eu un assortiment de marchandises convenables ; mais ils n'en avoient que d'inutiles au commerce de l'Afrique, &, par conséquent, toutes à pure perte ; d'où l'on voit combien il est intéressant à la Nation d'avoir une table sûre pour diriger son commerce ; ce qui m'a engagé d'entrer dans ce détail, & de donner non-seulement le prix de traite des captifs dans les différens endroits de la côte, mais encore le prix de toute espéce de marchandises utiles au commerce, & sans lesquelles on ne peut assurer une traite avantageuse.

Autrefois les captifs ne coûtoient que depuis douze jusqu'à seize & dix-huit barres de marchandises ; c'étoit le plus haut prix pour les meilleurs captifs ; mais tout a changé : les Anglois

petit commerce, c'est-à-dire, pour traiter les productions du pays, telles que la cire, le cotton, le ris, le mil, les volailles, le gibier & le poisson, &c. Les Négres se servent de ces pattes, pour fabriquer les instrumens légers, avec lesquels ils cultivent leurs terres. Or, comme une barre de fer coûte au magasin de Gorée 5 livres 5 sols, & qu'elle ne vaut, dans la traite de l'or & des captifs, qu'une barre, qui n'est appréciée qu'à 4 livres, il y a, par conséquent, une livre 5 sols de perte sur chaque barre. C'est pourquoi, dans la traite que l'on fait, on en donne le moins que l'on peut; mais il en faut nécessairement pour les différentes traites que l'on fait de cette maniere.

Méthode utile pour la traite.

Premiérement, on convient de la quantité de barres qu'on doit donner; en second lieu, de la qualité & du nombre de chaque espéce de marchandises, qu'on donnera pour completter la premiere convention. Il faut avoir soin de

dresser

dresser un état de chaque espéce des marchandises dont on est convenu, parce que ce qui est dit, est dit avec les Négres, pour former le total de l'échange à faire; car, si l'on néglige cette précaution, on en sera toujours la dupe. Le Négre ne cherche que son avantage, & il trompera s'il le peut. Outre ceci, il faut avoir l'œil sur les marchandises qu'on a étalées; car, pendant que le Négre vendeur les examine, il s'en trouve d'autres qui, sous le prétexte de les examiner aussi, étudient le moment de pouvoir vous en escamoter une partie, & c'est ce qui arrive très-souvent. Dès qu'on est convenu de la qualité des barres de marchandises, on livre espéces par espéces, en effaçant sur l'état ce qu'on a livré; &, quand tout est livré, on fait retirer le vendeur, content ou non; car il est rare qu'il ne demande à échanger quelque partie des marchandises qu'on lui a livrées, ce qu'il ne faut jamais faire.

Utilité & nécessité du fer & de l'eau-de-vie.

Le fer & l'eau de-vie composent la partie la plus essentielle pour le commerce de l'Afrique. Sans fer & sans eau-de-vie, on ne pourroit y vivre, & encore moins y commercer ; &, pourvû qu'on ait du fer & de l'eau de-vie, on est assuré de tout avoir, & de pouvoir traiter partout or, captifs & morphil, & se procurer toute subsistance. Dès que le fer & l'eau-de-vie manquent dans l'assortiment des marchandises, il n'y a plus rien à faire pour le commerce. Le fait est incontestable.

Les armes.

Quant aux armes, il faut observer qu'elles soient garnies en cuivre, puisque celles en fer ou en acier ne sont plus de défaite, à cause qu'elles sont trop susceptibles de rouille. Les sabres se vendent relativement à leurs montures & garnitures.

Pataques d'Hollande.

Les pataques d'Hollande sont absolument nécessaires pour la traite des captifs sur la riviere de Gambie & aux environs. Les Négres ne connoissent

plus que cette monnoie & les piastres : or, une pataque d'Hollande qui ne vaut, au cours de France, que 3 livres 1 sol, selon le tarif ou prix de Gorée, vaut autant, chez les Négres, qu'une piastre gouldre, qui vaut, en France, jusqu'à 5 livres 5 sols. Il y a donc, sur chaque pataque, 2 liv. 4 sols de profit. Quant aux pataques, dont parlent les Auteurs qui ont écrit sur le commerce de l'Afrique, on n'y en connoît point ni de cette espéce, ni du prix qu'ils leur donnent. Il en est de même pour la plûpart des marchandises qu'ils détaillent comme utiles au commerce de cette partie du monde, où elles n'ont aucune valeur, & avec lesquelles on y mourroit de faim.

Il faut du corail dans toutes les traites de captifs que l'on fait, & l'on en donne le moins que l'on peut, parce qu'il est cher & rare. Avec du corail fin de Marseille, on trouve, dans le centre de l'Afrique, de l'or, poids pour poids, Corail.

Dans les traites de captifs, on ne donne point du tout de ce corail, qui est trop précieux, on donne du corail simple, qu'on nomme rassate ou autrement, comme on voudra l'appeller ; ainsi, dans les détails que je ferai, je ne parlerai que de ce dernier.

Ambre jaune. Il faut aussi de l'ambre jaune dans les traites que l'on fait ; &, pour ne point être obligé à le peser, on en donne sept grains pour une barre. Le corail & l'ambre servent pour faire des colliers & des ceintures aux Rois, à leurs femmes, & à tous les Négres & Négresses qui ont les commodités de s'en procurer. Ils entremêlent ces colliers & ces ceintures, faites en forme de chapelets, de grains de corail, d'ambre, de fins cristaux, de fines verroteries, de grains d'or & d'argent, qui composent leurs principaux ornemens.

Verroteries. Dans toutes les différentes traites, il faut nécessairement des verroteries de toutes espéces ; c'est la marchandise qui

est à meilleur marché pour les Négocians, & celle sur laquelle ils ont plus de profit : par conséquent, ils en doivent donner tant qu'on en veut. Sans les verroteries, la Colonie ne pourroit subsister, parce que, sans elles, elle ne pourroit se procurer les subsistances & les productions nécessaires à la vie que le pays fournit. Il est inconcevable pour les Européens, qui n'en ont pas fait l'expérience, combien on consomme de verroteries dans toutes les côtes d'Afrique. Les Négres, les Négresses, les Mulâtres & les Mulâtresses en portent des ceintures prodigieuses qui ont quelquefois un pied de longueur sur trois ou quatre rangs d'épaisseur. Les fines verroteries sont pour ceux ou celles qui sont à leur aise ; les communes sont pour leurs esclaves. Une Négresse ne croiroit pas être en état de paroître, si elle n'avoit pas un nombre de colliers & de ceintures très-amples de corail, d'ambre, de loquis, de gal-

let, de cornalines, de criſtaux, de grains d'or & d'argent, & des pendans d'oreilles d'or, que les Négres fabriquent. Ainſi toutes ſortes de verroteries ſont abſolument néceſſaires à la traite des captifs, de même que pour ſe procurer le néceſſaire à la vie : car, ſans verroteries, vous n'aurez ni poules, ni œufs, ni poiſſon, ni beurre, ni gibier; & ſans fer & ſans eau-de-vie, vous n'aurez ni bœuf, ni ris, ni cire, ni morphil, qu'on appelle ivoire en France.

Mouchoirs à fond rouge.

Les mouchoirs à fond rouge brillant, tels que les Maſulipatans, & autres, tels que ceux de Rouen, ſont d'une grande défaite. Toutes les Négreſſes ont ſaiſi la mode d'en porter pour ſe couvrir la tête, ſur-tout des Maſulipatans, à qui elles font faire deux fois le tour de leur tête, & les nouent bien ſerrés, en forme de bonnet de nuit. Il y a, ſur ces mouchoirs, un profit conſidérable, tant dans la traite des captifs, que dans les échanges qu'on en fait contre l'or du pays, ainſi que ſur les ſatins & les pié-

Satins & ſoieries.

tes légeres de ſoie, pourvû qu'elles ſoient toutes à fond blanc & raies rouges. Les Négreſſes, riches pour le pays, & ſur-tout les Mulâtreſſes, par un commencement de faſte, veulent toutes en avoir pour faire des pagnes qui ſervent à les couvrir; enſorte que leur habillement complet conſiſte en deux pagnes de deux aulnes & demie de longueur, ſur ſa ſimple largeur, qui ſe vend très-cher, & toujours avec un profit beaucoup plus conſidérable que celui des autres marchandiſes.

Uſage des ſoieries.

Les toiles de Bretagne, les chemiſes garnies, les chemiſes communes entrent, avec un grand profit, dans les marchés que l'on fait, & il en faut pour avoir un aſſortiment complet. Les circonſtances & les lieux en fixent le prix, parce qu'il eſt différent partout; &, pour régle générale, on ſuit le prix coûtant de la chemiſe ou de la toile: alors on apprécie le nombre de barres qu'elle vaut, de façon que la barre ſoit

Toiles, chemiſes fines & chemiſes communes.

relative à celles des marchandises, sur lesquelles il y a le plus de profit. Par exemple, la toile coûte 30 sols l'aulne; je n'en donnerai qu'une aulne pour une barre, & ainsi du reste. Par toute la côte, & sur-tout sur la riviere de Gambie, il faut de la toile & des chemises pour les Mulâtres, pour les Négres Chrétiens, pour ceux qui les imitent, & même pour les Négres Mahométans, qui commencent à vouloir un peu se franciser. Ils s'applaudissent, dès qu'ils se voient vêtus d'une chemise & d'une culotte de toile: ce simple habillement semble les autoriser à prendre un ascendant sur les autres Négres nuds.

Papier. Le papier est recherché, parce qu'il sert aux Marabous, pour écrire les grigris ou certaines prieres & certains passages de l'Alcoran, pour entretenir la superstition des Négres, qui ajoutent foi à ces grigris.

Gérofle. Les clouds de gérofle servent pour faire des colliers & des ceintures aux Négresses qui en aiment l'odeur.

Les toiles rayées, les canequins blancs ou en raies, ainsi que les baftas de douze, quatorze & quinze aulnes, & de six & de sept aulnes sur-tout, entrent, avec un grand profit, dans les traites.

Toiles rayées canequins & baftas.

Les battes-feux ou briquets, les cadenats, les grelots, les aiguilles, la laine filée de couleur rouge, jaune & bleue; les rubans de soie à fond rouge & brillant d'or & d'argent, se vendent ou entrent, dans les échanges, à quatre cens pour cent de bénéfice dans l'Afrique.

Laine filée rubans de soie &c.

Les fusils fins, garnis en cuivre, & légérement damasquinés, ainsi que les pistolets de poche à deux coups, valent un captif la paire, & deux fusils fins, aussi un captif. Un fusil à deux coups vaut un captif : ils ne sont que pour les Rois & les Grands de leur Cour.

Fusils & pistolets fins.

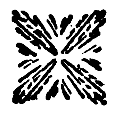
Les bas de fil & les souliers y sont toujours d'une bonne défaite envers ceux qui s'habillent à la Françoise, & ils en manquent très souvent à la côte.

Pacotilles.

Les miroirs, les couteaux, les rasoirs, les ciseaux, le savon, les boucles de souliers, les tabatieres, & le tabac, sur-tout, forment une pacotille avantageuse; mais rien n'égale celle de l'eau-de-vie, des verroteries fines & communes.

La poudre à tirer & le plomb.

La poudre à tirer & le plomb en balles sont d'une néceſſité abſolue dans toutes les traites, & il en faut conſidérablement, parce que les Négres, après le fer & l'eau-de-vie, s'attachent uniquement aux armes, & à ſe procurer de la poudre & du plomb, ſans leſquels on ne pourroit rien traiter de conſidérable.



SECTION II.

Prix des marchandises utiles à la traite, selon le tarif du magasin de Gorée.

Je ne parlerai point ici du prix réel que coûtent en France les marchandises utiles à la traite des captifs ; je rapporterai uniquement celui du tarif actuel de Gorée, où on nous protestoit qu'on ne les vendoit qu'au prix réel de France, sans aucun frais de fret, ni autres, puisqu'elles étoient transportées de France en Afrique aux frais de Sa Majesté ; sçavoir,

	liv.	s.	d.
Une barre de fer.	5	5	
La pinte d'eau-de-vie.		7	6
Une livre de poudre à tirer.		16	
Une livre de plomb en balles.		6	6
Une livre de plomb à giboyer.		6	6
Un fusil de traite, garni en cuivre.	9	6	

	liv.		
Grand pistolet, garni en cuivre, la paire.	7		
Un sabre commun.	2	15	
Une piéce de toile bleue fine de quatorze aulnes.	43	4	6
Toile bleue commune de quatorze aulnes.	17		
Une piéce d'indienne de quatorze aulnes.	33	4	
Cent pierres à fusil.		4	6
Une pataque d'Hollande.	3	1	
Corail commun ou rassate, une once.	16		
Une once d'ambre jaune.	6		
Une corde de cornalines.	2		
Une livre de verroteries communes.		14	
Verroteries fines, une corde.	1	10	
Loquis & gallet, une corde de trente grains.	1	10	
Cristaux communs, la livre.		14	
Cristaux fins, une corde de trente grains.	1	10	

	liv.	s.	d.
Un couteau Flamand. . .		3	
Une livre de sucre fin. . .	1		
Une livre de cassonade. . .		16	
Mousseline, une aulne. . .	9	10	
Une aulne d'écarlatte commune.	16		
Une aulne de revêche. . .	9		
Une aulne de drap bleu. . .	16		
Une aulne de drap rouge. .	16		
Une aulne de satin. . . .	6		
Une main de papier. . . .		10	
Une livre de clouds de gérofle.	12		
Un pot d'étain.	2	10	
Un plat d'étain.	2		
Un bassin de cuivre. . . .	2		
Une noix muscade. . . .		3	
Une livre de caffé.	1	2	
Toile de platille de baulnes & demi-lapine. . . .	6		
Les autres toiles, selon qu'elles sont, mais réguliérement l'aulne, quelquefois plus & quelquefois moins.	2	4	

	liv.	f.	d.
Mouchoirs communs à fond rouge.	2		
Chemifes communes non garnies.	5		
Chemifes communes garnies.	7		
Chemifes fines garnies. . .	9	6	
Bas de fil communs. . . .	1	15	
Bas de fil fin.	3		
Mouchoirs fins à fond rouge & brillant.	5	5	
Mouchoirs de Mafulipatan, très-chérement. . . .			
Une livre de laine filée. . .	2	10	
Souliers, la paire. . . .	3		
Une livre de Thé. . . .	8		
Tabac rappé, la livre. . .	5	5	
Tabac en corde, la livre. .	3		
Culottes de toile de couleur.	3		



SECTION III.

Observation sur la différence des barres de la riviere de Gambie avec celles de la côte d'Afrique.

POUR ne rien laisser à desirer sur ce qui regarde la traite des Négres, tant sur la riviere de Gambie, que sur les côtes d'Afrique, je vais tracer deux colonnes, dont l'une indiquera la quantité de marchandises qu'il faut pour une barre sur la riviere de Gambie, & combien cette même quantité de marchandises vaut de barres sur les côtes d'Afrique.

BARRES de la riviere Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Une barre de fer,	Fer. vaut partout une barre.	
4 pintes d'eau-de-vie pour une barre.	Eau-de-vie.	3 pintes d'eau-de-vie pour une barre.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Deux livres pour une barre.	Poudre à tirer.	Deux livres pour une barre.
Six livres pour une barre.	Plomb en balles.	Six livres pour une barre.
Six livres pour une barre.	Plomb à giboyer.	Six livres pour une barre.
Un fusil pour 5 barres.	Fusil de traite.	Un fusil pour 6 barres.
Une paire pour 5 barres.	Pistolets de fonte.	Une paire pour 6 barres.
Un pour une barre.	Sabres communs.	Un pour une barre.
Deux pour un captif.	Fusils fins damasquinés.	Deux pour un captif.
Un pour un captif.	Fusils à 2 coups, damasquinés.	Un pour un captif.
Une paire pour un captif.	Pistolets à deux coups.	Une paire pour un captif.
Une piéce pour 10 barres.	Toile bleue fine de 14 aulnes la piéce.	Une piéce pour 12 barres.
Une piéce pour 5 barres.	Toile bleue commune.	Une piéce pour 6 barres.
10 barres.	Piéce d'indienne de 14 aulnes.	12 barres.
Une barre.	Deux cens pierres à fusil.	Une barre.
Une barre.	2 pataques d'Hollande.	2 barres.
5 barres.	Une once de corail commun ou rassate.	6 barres.
Au prix de Por-	Une once de corail de Marseille.	Au prix de Por-

BARRES de la riviere de Gambie.		BARRES de la côte d'Afrique.
3 barres.	Une once d'ambre jaune.	4 barres.
Une barre.	Une corde de cornaline.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de verroteries communes.	Une barre.
Une barre.	Une corde de galet ou de loquis.	Une barre.
Une barre.	Autres verroteries fines une corde ou trente grains.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de criſtaux communs.	Une barre.
Une barre.	Criſtaux fins en gros grains, une corde.	Une barre.
Une barre.	Huit couteaux Flamands.	Une barre.
Une barre.	Deux livres de ſucre en pain.	Une barre.
3 barres.	Mouſſeline, une aulne.	4 barres.
2 barres.	Une chemiſe commune.	2 barres.
5 barres.	Une chemiſe commune, garnie.	3 barres.
7 barres.	Une aulne d'écarlate commune.	8 barres.
6 barres.	Une aulne de drap rouge.	7 barres.
Une barre.	Trois mains de papier commun.	Une barre.

BARRES de la riviere de Gambie.		*BARRES de la côte d'Afrique.*
Une barre.	Cent clouds de gérofle.	Une barre.
Une barre.	Un pot d'étain, ou plat d'étain.	Une barre.
Une barre.	Un bassin de cuivre.	Une barre.
Une barre.	Douze noix muscades.	Une barre.
3 barres.	Revéche jaune, une aulne.	4 barres.
2 barres.	Une piéce de platille.	2 barres.
Une barre.	Une livre de laine filée.	Une barre.

Telles sont les marchandises utiles & nécessaires par toute la côte d'Afrique, ainsi que sur la riviere de Gambie, avec lesquelles on peut faire toutes sortes de traite & de commerce, & s'assurer un profit réel, parce qu'elles ont une valeur fixe & assurée. Par conséquent, le Navigateur ne s'expose point à former une cargaison inutile, qui, dans la suite, lui reste à grande perte, lorsqu'elle n'est point composée de marchandises propres au commerce qu'il

prétend faire. Pour qu'il sçache encore la maniere dont on fait la traite des captifs, & celle par laquelle on divise les barres dont on est convenu, je vais lui tracer la vraie méthode usitée.

Un captif, piéce d'Inde, c'est-à-dire, jeune & sans défaut, qu'on traite à la côte, coûte trente-une barres, s'il est sain & parfait. Si, au contraire, il a des défauts, il coûte tantôt dix barres, tantôt plus, tantôt moins.

Pour completter ces trente-une barres, on donne un peu d'une sorte de marchandises, & un peu de l'autre, sur-tout en fer, en corail & en pataques, qui sont les plus cheres. Par exemple, je conviens de donner, pour un captif, trente-une barres que je divise, pour le payement, de cette maniere; sçavoir,

Barres.	Prix de France.	liv.	f.	d.
4	de fer.	21		
10	d'eau-de-vie. . . .	15		
2	de poudre à tirer. . .	3	4	

Barres.	Prix de France.	liv.	f.	d.
	De l'autre part. . . .	39	4	
2	de plomb en balles. . .	3	12	
12	en deux fusils de traite.	19	12	
1	en verroteries communes.	1	8	
31	barres. Prix du captif.	63	16	

Si, dans ce mêlange de barres, j'y comprends du corail, de l'ambre, du fer en plus grande quantité, ainsi que des pataques d'Hollande, le prix du captif augmentera à proportion de la valeur intrinséque des barres; &, par la raison contraire, si je conviens de certain nombre de barres qui coûtent moins que les précédentes, comme celles de l'eau-de-vie, des verroteries, des armes, de la poudre & du plomb, le prix diminuera à proportion. Lorsqu'on traite plusieurs captifs à la fois, on fait entrer, dans le nombre de barres dont on est convenu, toutes sortes de marchandises; &, en les rapportant le fort

au foible, le prix du captif n'eſt pas exceſſif. On doit donc obſerver de convenir premierement du prix du captif; en ſecond lieu, de la nature & de la qualité des barres, avec leſquelles on doit le payer : ſans quoi, les Négres voudroient avoir le choix dans les marchandiſes; choix qui augmenteroit conſidérablement le prix. Il faut réfléchir qu'il eſt d'uſage de donner, outre le prix convenu, une barre de plus, qu'on appelle le coupe-corde, c'eſt-à-dire, ce qui conclud le marché. Enfin, tous les captifs que j'ai vû traiter à la côte d'Afrique ont coûté réguliérement, en rapportant le fort au foible, 70 livres de France. Le prix du captif, ſur la riviere de Gambie, eſt bien différent de celui de la côte : il étoit de cinquante-une barres avant ma Miſſion en 1764; tems auquel j'ai fait baiſſer le prix. Ces cinquante-une barres étoient payées de cette façon;

Barres.		liv.	s.	d.
8	en corail & ambre. . .	30	16	
4	en pataques d'Hollande.	24	4	
5	en fer.	26	5	
12	en eau-de-vie. . . .	18		
10	en une piece de toile fine bleue ou indienne. .	35		
10	en deux fusils de traite.	18	12	
2	en poudre à tirer. . .	3	4	
51	barres. Prix d'achat.	158	1	

On voit la différence dans le prix, causée tant par la cherté que par la quantité des barres, & qu'il est évident qu'un captif, traité sur la riviere de Gambie, coûte plus que deux autres captifs d'aussi bonne qualité, traités à la côte. On doit faire ici & partout la même observation que j'ai indiquée, lorsque l'on convient du prix des captifs, du nombre des barres, & de la qualité des marchandises qui doivent les composer. Mais, dira-t-on, d'où vient une si

grande disproportion de prix ? Le voici. Premierement, les Anglois voulant s'emparer, à quelque prix que ce fût, de tout le commerce de la riviere de Gambie, ont porté le prix du captif à cinquante barres, dans le dessein que tous les Rois de la côte ne voudroient plus commercer qu'avec eux, à cause de cette prodigieuse augmentation de prix, qu'ils envisageoient comme un puissant motif pour se rétablir dans l'esprit des Négres, pour se les attacher, & pour obliger les François à abandonner ce commerce, persuadés qu'ils étoient qu'ils ne voudroient jamais se soumettre à donner un prix si exorbitant de chaque captif, qui, auparavant, n'étoit que depuis 12, 15 & 18 barres, & sur-tout parce que, comme les barres Françoises sont plus cheres, plus fortes & de meilleure qualité que les leurs, ils ne pourroient donner un si grand nombre de barres, à moins de faire la traite à pure perte. Cette intri-

gue leur a coûté cher, puiſque les François n'ont point voulu renoncer à la traite ſur ce pied, & qu'ils ont donné le même nombre de barres que les Anglois, & par là ont eu conſtamment la préférence.

Pour me procurer un éclairciſſement parfait ſur cet objet, lors de ma Miſſion à Gambie, je fis traiter, en ma préſence, pour mon compte particulier, un captif. Le prix de traite, eſt, me dit-on, de cinquante-une barres. Je délivrai ces cinquante-une barres. Ceci fait, j'obſervai que le vendeur de ce captif n'enlevoit point ſix barres de fer qui étoient de convention. Deux jours après, je fis plus de diligence pour en ſçavoir la raiſon, & je trouvai que ces ſix barres de fer étoient le profit de quelques Interprétes. Inſtruit par cette découverte, le lendemain je traitai moi-même un autre captif ſans le ſecours des Interprétes. Après avoir fait éloigner du Comptoir toutes les perſonnes ſuſpectes qui auroient

roient pû me préjudicier à la faveur de la langue que j'ignorois, il ne me coûta que trente-six barres. Pour m'assurer de plus en plus du vrai, je voulus en traiter un troisieme de la maniere que je viens de dire, dont le prix fut de trente-cinq barres. Pour lors, les Résidens du Comptoir furent déconcertés, & ne sçurent quoi me répondre, sinon que les Interprétes les avoient trompés; &, depuis ce tems, le prix du captif a été réduit à trente-cinq barres. Si le tems m'avoit permis de rester plus long-tems dans cette partie, je serois parveuu à le réduire à celui de la côte d'Afrique.

Achevons cette partie, en disant que l'Afrique Françoise actuelle peut produire annuellement, dès qu'on s'approvisionnera de marchandises convenables & suffisantes pour la traite, & qu'on ne traitera que sur un compte particulier, cinq mille captifs par an; cela sur le pied où sont les choses ac-

